

LE DIOCESE DE LISIEUX
AU DIX-HUITIEME SIECLE

par

Yves NEDELEC

1954

T A B L E D E S M A T I E R E S

Introduction.....	4
Table analytique des matières.....	6
Abbreviations.....	10
Sources et bibliographie.....	II
Chapitre préliminaire: Pays d'Auge et Lieuvin au XVIIIe S..	90
Première partie: La Société religieuse	
Chapitre premier: Le personnel ecclésiastique.....	109
Chapitre II : La condition matérielle.....	146
Chapitre III : Le fonctionnement des institutions.....	165
Deuxième partie: L'Esprit religieux	
Chapitre premier: Le legs du XVIIe siècle.....	185
Chapitre II : Ferveur et formalisme.....	197
Chapitre III : Insubordination et libertinage.....	211
Troisième partie: Les Affaires du temps	
Chapitre premier: Le Jansénisme.....	226
Chapitre II : Le Richérisme.....	253
Chapitre III : L'Esprit nouveau.....	286
Conclusion.....	303
Pièces justificatives.....	308
Appendices.....	372

I N T R O D U C T I O N

Le titre de notre travail précise ses limites dans l'espace: il s'agit du territoire que bornent la Manche au Nord, la Risle et son affluent la Charentonne à l'Est, la Dive à l'Ouest et qui s'étend au Sud à moins de 9 kms de Sées. Les termes chronologiques choisis sont 1715 et 1783; La date de 1715 se justifie facilement: la mort de Louis XIV coïncide, dans le diocèse de Lisieux, avec le début d'un épiscopat. Celle de 1783 qui voit aussi l'installation d'un évêque est une limite beaucoup plus arbitraire que nous aurons l'occasion de franchir à plusieurs reprises. Elle signifie simplement que nous avons préféré laisser de côté l'important problème de la Pré-Révolution.

Dans le cadre que nous nous sommes fixé, la dispersion des sources, l'absence de classement ou leur disparition, le manque de temps, l'existence d'études antérieures nous ont interdit de traiter plusieurs chapitres que notre titre semble inclure, tels que:

la géographie historique et l'organisation juridique

le clergé régulier, masculin et féminin

les hôpitaux

les écoles, collèges et séminaires

les confréries de corporations

les finances du clergé

l'archéologie des édifices religieux

Soucieux de rattacher cette étude aux problèmes de l'histoire générale du XVIII^e siècle, nous nous sommes le

plus souvent abstenu cependant de retracer les caractères communs à tous les diocèses, définis déjà dans plusieurs ouvrages classiques. On trouvera donc ici peu de choses, par exemple, sur les problèmes généraux de la dîme, sur les portions congrues, sur les confréries ou même sur les Charités normandes. Nous avons préféré insister surtout sur les traits originaux du diocèse de Lisieux, remettant à plus tard le soin de compléter ces quelques éléments de solution d'un chapitre d'histoire diocésaine.

T A B L E A N A L Y T I Q U E D E S M A T I E R E S .

S O U R C E S E T B I B L I O G R A P H I E .

I Fonds d'archives et ouvrages consultés.

A Sources manuscrites.

I Archives nationales.....	II
II Archives départementales: Calvados.....	I2
Eure, Orne, Seine-Inférieure	25
III-VI Archives municipales, hospitalières, notariales, privées.....	29
VII-VIII Bibliothèques parisiennes et normandes.....	32

B Bibliographie et sources imprimées.

I Instruments généraux de travail: Histoire religieuse, XVIIIe siècle, Normandie.....	34
II Histoire religieuse	
a Ouvrages généraux.....	39
b-c Hist. religieuse du XVIIe et du XVIIIe s.....	40
d-e Jansénisme. Richérisme.....	42
f Sermons, catéchisme, liturgie, confréries etc...	46
g Clergé régulier.....	53
h Histoire religieuse de la Révolution.....	55
III Histoire du XVIIIe siècle.	
a-b Ouvrages généraux. Etudes biographiques, mémoires, lettres etc.....	57
c-d Biographie de Brancas et de Condorcet.....	62
e-f Idées philosophiques. Hist. de la Révolution.....	63

IV Histoire de la Normandie.

a Ouvrages généraux..... 66
 b La Normandie au XVIIIe siècle..... 67
 c-d Histoire religieuse de la Normandie..... 69
 e Lisieux.Ville et diocèse..... 72
 f-i Monographies départementales..... 74
 V-VI-VII Géographie.Hist.économique.Hist.sociale.....79
 VIII Travaux dactylographiés..... 85

III-III Fonds d'archives et d'imprimés détruits ou non consultés..... 87

Table alphabétique de la bibliographie

CHAPITRE PRELIMINAIRE: PAYS D'AUGE ET LIEUVIN AU XVIIIe S..... 90

Définition géographique et historique.Agriculture, la conversion des terres, p.93; l'industrie rurale, p.96; l'industrie textile, p.98.Population, p.102; les classes rurales, p.104; le paupérisme, p.107; les classes urbaines, p.109.Caractère des habitants,p.115.

P R E M I E R E P A R T I E : L A S O C I E T E
R E L I G I E U S E

CHAPITRE PREMIER: LE PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE ///.....109

Les évêques: Brancas, p.120; Condorcet, p.123.Le haut-clergé: origine géographique, p.128; origine sociale, p.130.Le petit-choeur du chapitre, p.133.Le clergé paroissial, p.134 Le cursum Honorum,p.139; exemples, p.141.Nombre des ecclésiastiques, p.144.

CHAPITRE II: LA CONDITION MATÉRIELLE..... 146

Causes des modifications de revenu: le système de Law, p.148; le couchage, p.151.Condition matérielle des curés,p.156; des vicaires,p.159; des habitués, p.160; des chanoines, p.162.

CHAPITRE III: LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS 165

Droits et privilèges.Administration ecclésiastique, p.169; problèmes cultuels, p.172.Problèmes financiers,p.174;

réduction des habitudes, p.176; lesbas-choeur, p.178. Idées de réformes, p.180.

DEUXIEME PARTIE: L'ESPRIT

RELIGIEUX.

CHAPITRE PREMIER: LE LEGS DU XVIIe SIECLE..... 185

Rôle des évêques. Attitude du chapitre, p.189. Renaissance religieuse dans les paroisses, p.191; missions, p.192; confréries, p.193.

CHAPITRE II: FERVEUR ET FORMALISME..... 197

Valeur du clergé; les aumônes, p.201. Les fidèles: l'atmosphère des offices, p.203; la pratique religieuse, p.206. Les Confréries, p.209

CHAPITRE III: INSUBORDINATION ET LIBERTINAGE..... 211

Le clergé: habitués; St-Hymer, p.214. Charités, p.215; communautés d'habitants, p.218. Crise morale de la fin du siècle, p.219.

TROISIEME PARTIE: LES AFFAIRES DU TEMPS.

CHAPITRE PREMIER: LE JANSENISME. 226

Expansion du jansénisme en Normandie; au XVIIe siècle dans le diocèse de Lisieux, p.229; attitude de Brancas, p.232. Les phases de la lutte: le premier quart du siècle, p.236; 1723-1746, p.239; après 1746, p.244. L'influence du jansénisme: les agents, p. 246; l'action sur les fidèles, p.247; les bibliothèques ecclésiastiques, p.249.

CHAPITRE II: LE RICHERISME 253

L'évolution du richérisme en France; arrivée de Condorcet, p.256; les premières mesures, p.257. La marche de la controverse de 1774 à 1778: l'affaire de la recette des décimes, p.261; de la composition de la chambre ecclésiastique, p.264; établissement des Conférences et Retraites et protes-

tations des curés, p.267; l'affaire mise aux mains des avocats, p.274. Les arguments: l'opportunité, p.278; la question doctrinale et juridique, p.281.

Tableau des écrits pour et contre les curés de Lisieux, indication des bibliothèques et dépôts d'archives où se trouvent les ouvrages du temps, p.283-285.

CHAPITRE III: L'ESPRIT NOUVEAU.....286

Les agents de diffusion. Les sciences de la nature, p.289. Agriculture et philanthropie, p.290. Les idées philosophiques et le clergé, p.293. Les idées philosophiques et les laïcs, p.298.

CONCLUSION303

PIECES JUSTIFICATIVES.

- I Notice du XVIIIe s. sur Mgr. de Brancas.....308
- II Notice du XIXe s. sur Mgr. de Brancas.....311
- III Satire sur la mort de Mgr. de Brancas.....323
- IV Déclarations de revenus des curés.....330
- V Tableau du revenu des curés.....338
- VI Requête du curé de St-Germain-de-Lisieux.....339
- VII Abus à réformer à St-Germain-de-Lisieux.....352
- VIII Mémoire contre le curé de Trouville.....359
- IX Lettre à un jeune curé, par l'abbé Reguis.....362

APPENDICES

- I Dom Joseph Grammont. Etude sur le Missel de Lisieux de 1752.....372
- II Liste des paroisses du diocèse.....385
- III Bibliothèques d'ecclésiastiques.....424
- IV Ecclésiastiques jansénistes.....428
- V Curés protestants.....434

ABREVIATIONS

- A.A.N. Annuaire des cinq départements de la Normandie publiés par l'Association normande
- A.D. Cos Archives départementales du Calvados.
- A.D. S. I. Archives départementales de la Seine-Inférieure.
- A.M. Lx Archives municipales de Lisieux.
- A.N. Archives nationales.
- B.M. Lx Bibliothèque municipale de Lisieux.
- B.S.A.N. Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.
- B.S.H.A.O. Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
- B.S.H. Lx Bulletin de la Société historique de Lisieux.
- B.S.H.N. Bulletin de la Société d'Histoire de Normandie.
- Chap. Bx Bibliothèque du chapitre de Bayeux (Dépôt annexe des Archives départementales du Calvados).
- M. Acad. Caen Mémoires de l'Académie de Caen.
- Mel. S.H.N. Mélanges de la Société d'Histoire de Normandie.
- R.H.D. Revue historique de droit.
- R.H.E.F. Revue d'histoire de l'Eglise de France.

S O U R C E S
E T
B I B L I O G R A P H I E

I FONDS D'ARCHIVES ET OUVRAGES CONSULTES.

A SOURCES MANUSCRITES.

I ARCHIVES NATIONALES.

E 1504^{A,B,C}, 1505^A Minutes du Conseil (5 juillet-9 août 1774).
E 2510, 2514, 2523 Minutes d'Arrêts du Conseil se rapportant au département du secrétaire d'Etat Bertin (1774, 1775, 1776).

G⁸ 5 (cartons) et G⁸⁺ (registres) Papiers de l'Agence générale du clergé.

G⁸ 30 Réponse du diocèse de Lisieux à la circulaire des Agents généraux du 6 février 1770 concernant l'administration des bureaux diocésains.

G⁸ 77 Réponse du diocèse de Lisieux à la circulaire des Agents généraux du 1er déc. 1769 concernant l'Edit de mai 1768 sur l'augmentation des portions congrues.

G⁸ 622, 623, 624, 625, 632, 634, 636, 640, 643, 644, 646, 649, 653, 657 Lettres reçues par les Agents, classées dans l'ordre alphabétique des lieux d'origine. Lisieux se trouve sous la cote 636.

G⁸ 779 Souscriptions du Formulaire par les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques du diocèse de Lisieux (1661).

G⁸⁺ 2454, 2457, 260 Conférences du Conseil du clergé (1769, 1774, 1776).

G⁸⁺ 2477, 250I, 25II, 2524, 2526, 2534 Mémoires et requêtes du clergé.

G⁸⁺ 2560, 2583, 2598, 2604, 2608, 2609, 2610, 2613, 2614, 2617, 2619 Copies des lettres écrites par les Agents généraux, dites Lettres d'Agence.

G⁸⁺ 2630, 263I Lettres originales des secrétaires d'Etat.

G⁸⁺ 2704 Consultations de Piales (nov. et déc. 1774).

G⁸⁺ 278I, 2786, 2787, 2794, 280I, 2803, 28I7, 28I8 Consultations et observations du Conseil du clergé.

L 735 Monuments ecclésiastiques : diocèse de Lisieux.

W^{Ib} 340, dossier 627 Tribunal révolutionnaire : Affaire Bourdet (détournement de courrier).

II ARCHIVES DEPARTEMENTALES.

a ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CALVADOS.

I4 B Justice de l'évêché - comté de Lisieux : succession La Bastie (2 articles non cotés).

C I2I2, I2I4, I2I6, I2I7, Police de la ville de Lisieux.

C I5I7 Protestants - Election de Pont-l'Evêque (1788).

C 7004 à 7029 Rôles des vingtièmes - Election d'Argentan.

C 703I Rôle des vingtièmes - Election de Bernay, paroisse de La Folletière.

C 7035 à 7I99 Rôles des vingtièmes - Election de Falaise.

C 7206 à 7287 Rôles des vingtièmes - Election de Lisieux.

C 7430 à 758I Rôles des vingtièmes - Election de Pont-l'Evêque.

C 9595 - 9596, 9973, IO. I06, IO. I84, IO. 659, II. 024, II. 025, II. 334, II. 607, II. 760, II. 888, II. 967, I2030 Contrôle des actes, bureaux de Blangy-le-Château, Cambremer, Bonnebosq, Beuvron, Dive, Honfleur, Lisieux, Orbec, Fervaques, Pont-l'Evêque, Beaumont-en-Auge et Touque^(#) (années 1774 et 1775).

- C II.417 Extraits de sépultures de Lisieux.
- C II.806 Bureau de Fervaques : table des décédés.
- C II.811-II.812 Bureau de Fervaques : contrats de mariage.

- 2 D I243 Frères des Ecoles chrétiennes de Pont-l'Evêque.
- 2 D I261 Providence de Lisieux : retraite de la Pentecôte.
- 2 D I265 Providence de Lisieux : catéchisme, prières etc.
- 2 D I320 à I345 Providence de Lisieux : fondations d'écoles dans le diocèse de Lisieux.

- 2 E Familles Le Bas, Gaboulet.
- 4 E Arr.de Lisieux 6 Registre de catholicité de Saint-Germain de Lisieux.
- 4 E Arr.de Lisieux 267 Registre de catholicité de Livarot.
- 4 E Arr.de Lisieux 376 Registre de catholicité de Saint-Aubin-sur-Auquainville.
- 8 E Tabellionage du Breuil-en-Auge (dépôt).

F Monographies communales rédigées vers 1885-86 par les instituteurs locaux, très intéressantes pour connaître l'état d'esprit et la valeur du corps enseignant à cette époque, beaucoup moins au point de vue historique. Nous avons pourtant tiré profit de celles qu'ont rédigées C-A Sicot sur la Chapelle-Yvon (excellente), un anonyme sur Druval, G.Suzanne sur Gonnevillle-sur-Dive, P.Férault-Larue sur Livarot, Allyre Marie sur Vieux-Pont.

Dans les cotes suivantes de la série F, le nombre indique l'année de l'acquisition, du don ou du legs.

- F 1913 Don Veucelin, 4ème liasse : notes diverses.
- F 1914 Don Lemonnier : papiers Boudard, régie de l'Evêché de Lisieux, art. 2.
- F 1919 Don Lemonnier : papiers Boudard, art. 5 : cures et paroisses.
- F 1920 Don Deslandes : notice de Caval sur la ville de Lisieux (1841).
- F 1920 Don Deslandes : notice sur Brancas. cf P.Just. I, p.308.

- F 1920 Don Lecourt : papiers Formeville, taille proportionnelle de Lisieux.
- F 1921 Legs Travers : Notes et mémoires de l'abbé Louis-Jacques-Philippe Hébert, vicaire épiscopal de Bayeux (1728 - 1812).
- F 1926 Don de la bibl. de Rouen : procès entre les curés d'Hermival et des Vaux (1744-45).
- F 1934 Legs Engelhard, art. 6 : notes et copies sur l'évêché et le chapitre de Lisieux.
- F 1939 Acq. Salnelle : reg. de la charité de Druval.
- F 1941 Legs Travers 1941, papiers Floquet : notes sur Bonneville-la-Louvet, Pont-l'Evêque et autres lieux.
- F 1942 Don de l'Eure, papiers Bénét : articles historiques et archéologiques de Ch. Engelhart sur Lisieux, imprimés dans divers journaux.
- F 1942 Legs Hunger : "L'Incognitus à l'abbé Naudin", 1776.
- F 1943 Legs Boudier, art. 29, notes sur Vimoutiers, t.2.
- F 1943 Legs Hunger : Etat de la ville de Lisieux et lieux circonvoisins.
- F 1948 Don Hardy, papiers Formeville : divers.
- F 1952 Acq. Salnelle : ms. Jobey, Histoire d'Orbec. L'édition partielle Le Dien-Després en a été publiée dans les Echos du Calvados en 1892-93. Une copie dactylographiée de cette édition, faite en 1926, a été versée aux A.D.Cos sous la cote F 1947 Don Vastine. Sous la même cote, et, à la B.N., sous la cote 8° Lk⁷ 44076 se trouve une seconde édition, partielle, non mise dans le commerce. Jusqu'à la page 256, nous nous référons à cette seconde édition, ensuite au ms. lui-même.

La série G ne possède pas encore d'inventaire. Elle comprend 4 sous-séries : diocèse de Bayeux, diocèse de Lisieux, églises paroissiales du Calvados, et une 4ème sous-série, provisoire par définition : "G à réintégrer".

Le DIOCESE DE BAYEUX, semble-t'il, n'a pas conservé les déclarations des revenus de ses curés et fabriques. Celles de l'exemption de Cambremer nous auraient surtout intéressé :

leurs problèmes étaient le plus souvent les mêmes que ceux du diocèse de Lisieux, et l'éloignement relatif de l'évêque de Bayeux devait les pousser à détailler davantage leurs besoins.
l'exposé de

"G A REINTEGRER" nous a fourni des Documents provenant de la collection Louis Dubois, surtout des mandements épiscopaux et des pièces relatives aux contestations entre le chapitre et le petit-choeur de la cathédrale.

Les Archives des EGLISES PAROISSIALES sont classées dans l'ordre alphabétique : le nom seul de la paroisse constitue donc une référence suffisante pour retrouver rapidement le document cité. Nous avons tiré profit des fonds des paroisses rurales de : Auquainville, Auvillars, Beuvron, Le Breuil-en-Auge, St-Sulpice de Canapville, Castillon, Le Chêne, Coquainvillers, Courtonne-la-Meurdrac, Courtonnel, Gresseveuille, Ellon, Fervaques, Le Fournet, Hermival, Hotot-en-Auge, Meulles, Mézidon, Mirbel, Les Monceaux, Montviette, Les Moutiers-Hubert, Moyaux, N-D.-de-Courson, N-D.-de-Fresnay, Pennedepie, Le Pin, Reux, Ste-Marguerite-des-Loges, Villers-sur-Mer.

Parmi les paroisses urbaines, les fonds de St-Jacques de Lisieux et d'Orbec sont presque inexistantes. Ceux de Livarot (2 liasses) et de St-Désir de Lisieux (liasse 1 "Délibérations, procédures" ; liasse 2 "Procédures, fondations" ; liasse 3 "Procédures") sont plus importants.

Les quatre paroisses d'Honfleur ont gardé tout ou partie de leurs délibérations et comptes, soit aux A.M. d'Honfleur (cf. plus loin), soit aux A.D.Cos, les deux fonds se complétant. Ste-Catherine conserve à Caen 8 registres (Etat des revenus du trésor, 1784 ; inventaire des titres de la fabrique, 1785 ; 6 reg. de délibérations) et 2 liasses (liasse 1 : reg. de délibérations ; 1. 2 : comptes, 1745-90) ; St-Etienne une liasse (reg. de délibérations) ; St-Léonard une liasse et demie (reg. de délibérations et divers) ; Notre-Dame une demi-liasse (reg. de délibérations).

Le fonds de St-Germain de Lisieux est très intéressant (cf P.Just.). Il comprend 12 liasses et plusieurs registres de délibérations de la fabrique et de confréries, mais dans un tel désordre que nous préférons ne pas en donner le détail.

Les archives de St-Michel de Pont-l'Evêque ont le gros avantage d'être classées : elles le méritent par leur importance matérielle et leur valeur. On peut regretter que A.Lucas, § 156, p. III et XVI, ait ignoré leur existence. Pour notre part, nous avons utilisé les articles suivants :

- 2-3 Trésor. Délibérations (1691-1761 ; 1761-85)
- 4-7-8-9 Comptes des trésoriers (1700-30 ; 1731-50 ; 1751-65 ; 1766-91)
- 10 Trésor, administration, biens.
- 11 Curé, église etc.
- 12 Presbytère, cimetière.
- 13-14-15 Fondations : trésor et confréries.
- 16-17 Confréries du St-Sacrement : délibérations, comptes etc. (1666-1730 ; 1730-78).
- 18 Confrérie du Rosaire, Charité.

Depuis la Révolution, les érudits lexoviens se sont surtout contentés des sources strictement locales et ont respecté, avec l'urbanité qui les caractérise, le sommeil des archives de leur diocèse au dépôt départemental, sommeil trop rarement interrompu par quelques recherches dans le fonds du grand séminaire ou dans les registres capitulaires. A vrai dire un classement sommaire ne rend pas leur utilisation très facile. Une liasse donnée contient parfois des documents d'origines diverses, et concerne la plupart du temps plusieurs objets sans lien étroit. Des manipulations nécessitées par les événements, avant et après la Libération, n'ont pas toujours permis d'observer le respect des fonds.

Une soixantaine de liasses, constituant la majeure partie du fonds de l'évêché, portent au dos des numéros provisoires. Nous les reprenons ici. Nous avons donné aux autres articles

utilisés par nous une cote encore plus provisoire - portée, ici, entre parenthèses - suivie de plusieurs nombres, le premier indiquant la travée, le second la tablette (en partant du bas); le troisième le numéro de la liasse ou du registre sur cette tablette. Ce système était trop compliqué pour être reproduit à chaque référence dans le corps du texte. Nous précisons ensuite pour chaque article les principaux objets qui ont attiré notre attention.

Le DIOCESE DE LISIEUX comprend 5 fonds principaux : Evêché, Chapitre, Chambre ecclésiastique diocésaine, Grand Séminaire, Papiers Boudard.

EVECHE.

- G 1 Episcopat La Ferronnays : comptes (1783-84). Déclaration des revenus du trésor de St-Jacques de Lisieux (1760).
- G 2 Succession Brancas. Réparations à faire à l'évêché et à la cathédrale.
- G 4 Spirituel. Mandements, Jubilés. Epitaphe de Condorcet. Ecoles de la Providence dans le diocèse de Lisieux. Cathédrale, fabrique, p. just. pour 1789.
- G 5 à 45 Aveux.
- G 46 Incendie d'une aile de l'évêché en 1723. Bénédictines de Vimoutiers (1768). Quête pour l'Hôpital de St-Jacques en Galice (1715).
- G 47 Questionnaire sur les abus des charités (1769). Fondation de l'Ecole militaire de Beaumont. Visite décanale dans les paroisses de la banlieue (1680).
- G 48 Arrêts du Parlement concernant les fabriques (26 juillet 1751), concernant le Dictionnaire d'Expilly. Prieuré de Grandmont.
- G 49 Juridiction de l'évêque sur le chapitre. Questionnaire de visite de paroisse (s.d.). Greffe du bailliage de Lisieux. Pensions sur l'évêché de Lisieux (1714).
- G 50 Lettres adressées à La Ferronnays. Divers procès, dont un avec les Bénédictins de Bernay. Visite de l'abbaye St-Léger de Préaux (1713). Police de la ville de Lisieux (1777). Mandement au sujet des doyens ruraux (1730).

- G 51 Temporel. Baronnie de Nonant.
- G 52 Procès. Succession Brancas.
- G 55 Temporel. Pouillé de 1648. Ecoles des Frères. Providence.
- G 57 Réintégration Formeville. Temporel. Procès avec l'archevêque de Rouen au sujet de l'exemption de St-Cande (1772). Contestations avec le chapitre au sujet de leur juridiction propre (1739-44).
- G 58 Evêché et chapitre : visite des paroisses de la banlieue (1718-23). Château des Loges.
- G (60) travée 298, tablette 5, n° 2 Registre pour les ordinations (1777-90).
- G (61) 298, 5, 3, Reg., dans un sens : ordinands de 1711 à 1737, dans l'autre : approbations de confesseurs et de vicaires (1705-1713).
- G (62) 298, 5, 4, Reg. des provisions, réductions, fondations et dispenses (1780-85).
- G (63) 298, 5, 5, Ordonnances de Léonor II. Mandements de Brancas.
- G (64) 298, 5, 6 Collège de Pont-Audemer.
- G (65) 300, 3, 7 Exemption de St-Cande.
- G (66) 304, 3, I Officialité. Reg. de jugements (1763-90). Procès entre le pointeur de St-Jacques et un prêtre habitué (1753).

CHAPITRE

Voici d'abord comment se présente la collection des délibérations capitulaires pour le XVIII^e s.

Registres de délibérations :

- 1 - avril 1718 - avril 1725
- 2 - mai 1725 - fév. 1732
- 3 - mars 1732 - sept. 1738
- 4 - 14 juin 1736 - 15 juin 1740 : prises de possession
8 oct. 1738 - 24 déc. 1740 : délibérations (le relieur n'a pas respecté l'ordre chronologique).
- 5 - janv. 1741 - déc. 1745
- 6 - janv. 1746 - fév. 1749

7 - mars 1749 - janv. 1757

8 - janv. 1757 - déc. 1760

Manque la période janv. 1761 - déc. 1766.

Pour la période août-déc. 1766, cf. 15.

9 - janv. 1767 - déc. 1772

10 - janv. 1773 - déc. 1777

Manque la période janv. 1778 - déc. 1783.

Pour la période 1er juin 1781 - 3 avril 1790, cf. 16.

11 - janv. 1784 - déc. 1789

Actes soumis au contrôle : nominations, provisions, installations, procurations.

Pour la période antérieure au 7 fév. 1749, cf. I à 6, à leur date.

12 - 7 fév. 1749 - 8 juin 1774 (reg.)

13 - 20 août 1774 - 16 mai 1786 (reg.)

14 - 26 mars 1790 - 25 octobre 1790 (se trouve à la fin de 16).

Plumitifs

15 - 1er août 1766 - 14 juin 1776

16 - 1er juin 1781 - 3 avril 1790

Il faut enfin signaler :

17 - 5 déc. 1738 - 16 mars 1740 "Registre concernant l'administration du temporel du chapitre de Lisieux".

Quand il n'y aura pas risque d'équivoque, nous nous contenterons de donner comme référence Reg. cap. suivi de la date, sans préciser A.D.Cos, G.

G (67) 300, I, 2 Legs Engelhard, 1934. Statuts du chapitre (1706). Mandement pour la mort de Brancas.

G (68) 301, 3, 5 Distributions. Obligations et privilèges des chanoines.

G (69) 302, 5, 2 Patronage de diverses cures.

G (70) 301, 3, I Tentative d'union des chapelles.

- G (71) 301, 6, 1 Tentative d'union des chapelles. Charité de St-Jacques (1702-03). Correspondances diverses.
- G (72) 302, 5, 3 Spirituel. Second vicaire de St-Jacques. Charité de la cathédrale.
- G (73) 300, 3, 8 Fondations faites par les chanoines (XVIe et XVIIe s.).
- G (74) 300, 3, 9 Obits et fondations.
- G (75) 301, 1, 2 Haute-justice. Procès.
- G (76) 301, 5, 1 Procès avec l'évêque (1739-44). Police du chapitre.
- G (77) 298, 5, 7 Procès avec l'évêque, avec le petit-choeur. Reg. des sépultures de la cathédrale (1754-88). Succession Lopès de la Farre.
- G (78) 302, 6, 2 Contestations avec l'abbaye de St-Désir.
- G (79) 301, 2, 1 Procès avec les trésoriers de St-Germain de Lisieux (1761-65).
- G (80) 298, 5, 8 Procès divers.
- G (81) 300, 3, 6 Mémoire sur les dîmes.
- G (82) 302, 6, 4 Droit du chapitre d'avoir 2 députés à la Chambre eccl. diocésaine. Correspondance.
- G (83) 301, 6, 5 Privilège du sel.
- G (84) 301, 6, 6 Temporel.
- G (85) 301, 2, 2 Temporel de quelques chanoines et du chapitre.
- G (86) 301, 5, 5 Temporel. Discipline à l'égard de ses membres. Fabrique de la cathédrale.
- G (87) 301, 5, 6 Comptes des claviers, du receveur, du chapitre.
- G (88) 301, 5, 4 Fabrique de la cathédrale.
- G (89) 302, 3, 8 $\frac{1}{2}$ Fabrique. Comptes (1711-49).
- G (90) 302, 3, 1 Fabrique. Comptes (1750-89).
- G (91) 301, 6, 7 Chapelles. Temporel.
- G (92) 300, 3, 2 Chapelles. Titres nouveaux, rentes, baux.
- G (93) 300, 3, 3 Chapelles. Messes à la chapelle St-Aignan.
- G (94) 302, 6, 3 Juridiction du chapitre sur les chapelains.
- G (95) 302, 6, 1 Procès entre le petit et le bas-choeur.
- G (96) 300, 5, 5 Petit-choeur. Reg. des délibérations (1706-70)

- G (97) 300, 4, 9 Petit-choeur. Comptes des receveurs (XVIIe et XVIIIe s.).
- G (98) 300, 4, 8 Petit-choeur. Comptes des députés (1597-1789).
- G (99) 300, 3, 1 Petit-choeur. Testament de Le Bas de Gaudemone.
- G (100) 302,5,6 Vicairie de Retz.
- G (101) 302,6,7 Enfants de choeur. Temporel.
- G (102) 301,2,6 Doyenné. Affaires diverses concernant les doyens. Missions. Bréviaire (1703-04).
- G (103) 301,2,8 Doyenné. Procès avec le curé de St-Jacques.
- G (104) 301,1,3 Doyenné. Officialité (1693-1734).
- G (105) 301,3,6 Prébende d'Assemont.
- G (106) 301,5,3 Prébende des Loges.
- G (107) 300,1,1 Chanoine Copin de Miribel.
- G (108) 301,3,8 Divers.

CHAMBRE ECCLESIASTIQUE DIOCESAINE

- G (109) 303,5,1 Impôts, emprunts, édits, correspondances.
- G (110) 302,1,10 Emprunts.
- G (111) 302,1,9 Comptes des receveurs des décimes.
- G (112) 304,5 Pièces just. des receveurs des décimes.
- G (113) 303,6,9 Registre des délibérations (1771-90).
- G (114) 304,4,4 Revenu du dioc. suivant le pouillé de 1760.
- G (115) 303,6,5 Déclarations des revenus des bénéficiers : abbayes, prieurés, chapelles, personats (1728,1751,1760). A compléter par "Annexe de Bayeux 667."
- G (116) 303,6,2 Déclarations des revenus des curés (1728) : ville et banlieue, exemptions, doyennés de Beaumont, Bernay, Beuvron, Cormeilles.
- G (117) 302,1,8 Déclarations des revenus des curés (1728) : doyennés de Gacé, Honfleur, Livarot, Le Mesnil-Mauger.
- G (118) 303,6,1 Déclarations des revenus des curés (1728) : doyennés de Montreuil, Moyaux, Orbec, Pont-Audemer, Touque, Vimoutiers.
- G (119) 303,6,8 Déclarations des revenus des curés (1751), par ordre alphabétique.

- G (I20) 303,6,6 Reg. contenant les déclarations des revenus des bénéfiques du diocèse (I75I).
- G (I2I) 303,6,7 Reg. contenant les déclarations des revenus des bénéfiques du diocèse (I75I), suite. G I20 et I2I contiennent quelques déclarations qu'on ne trouve pas dans G. II9.
- G (I22) 303,5,4 Déclarations des revenus des curés (I760), par ordre alphabétique, A à G.
- G (I23) 303,5,5 Déclarations des revenus des curés (I760), M à V.
- G (I24) 303,6,3 Déclarations, comptes, procédures de diverses paroisses. Déclarations des revenus des trésors et confréries (I728, I75I, I760), par ordre alphabétique, A à J.
- G (I25) 303,6,4 Déclarations des revenus des trésors et confréries (I728, I75I, I760), L à V.

Rares sont les paroisses qui ont conservé sans lacune la triple collection de déclarations de leurs curés, trésors et confréries.

GRAND SEMINAIRE ET COLLEGE

- G (I26) 30I,3,2 Temporel.
- G (I27) 305,5,4 Collège. Procès avec le chapitre (I78I).
- G (I28) 305,4,I Collège. Règlement de la Congrégation. Arrêt du Parlement portant règlement pour le collège (I782).
- G (I29) 305,4,8 Collège. Liste des congréganistes (I656-I79I).
- G (I30) 305,4,7 Collège. Reg. des délibérations de la Congrégation (I724-88).
- G (I3I) 305,4,6 Collège. Reg. des comptes rendus de la Congrégation (I763-89).
- G (I32) 305,4,4 Séminaire. Reg. des ordinands (I678-I7II), des nouveaux curés qui ont fait retraite (I678-I7II), des personnes qui ont fait abjuration de l'hérésie entre les mains de M. Mannoury, supérieur du séminaire (I685-95).
- G (I33) 305,4,9 Séminaire. Catalogue des ordinands (I702-I0, I742-60).
- G (I34) 305,4,5 Séminaire. Reg. des ordinands (I7I6-3I, I758).

Q (I35) 305,5,5 Séminaire. Mission de Ste-Marguerite-des-Loges.

PAPIERS BOUDARD

Un répertoire sommaire dactylographié, rédigé par Mademoiselle Le Cacheux, permet de reconstituer en esprit l'unité de ce fonds, actuellement dispersé entre 6 séries des A.D.Cos et les Archives de la Soc. Hist. de Lisieux. Plusieurs générations de Boudard ont assuré les recettes de l'évêché, du chapitre et de la Chambre eccl. de Lisieux, sans compter celles de plusieurs abbayes du diocèse.

- Q (I36) 305,I,2 Chapitre de Lisieux. Haute-Justice.
- Q (I37) 305,I,4 Chambre eccl. Elections de syndics (1783).

On voit donc que plusieurs fonds n'ont guère ou pas du tout laissé de traces : procès-verbaux des visites épiscopales ou archidiaconales, registres du secrétariat et de l'officialité de l'évêché, fonds du Petit Séminaire.

Nous n'avons fait que quelques sondages dans la série H et dans la série Q.

- H 1809 Abbaye du Bec, prieuré de St-Hymer : divers procès de l'abbé de Roquette.
- H Jacobins de Lisieux. On y a placé, par erreur, une liasse de divers papiers (Dominicaines de Pont-l'Evêque, 1768 ; procès de des Thunnes, curé de Trouville, 1772) dont le dénominateur commun est manifestement le chanoine Despaux, official de l'évêché et vicaire général. Cf P.Just. p.359
- H Prieuré de Friardel. Reg. des vêtures et professions (1675-1775).
- H Abbaye de St-Désir I Objet général. Correspondance.
- H Abbaye de St-Désir 5 Procédures (1694-1780).

- Q Biens nationaux. Ière origine. Séminaires.
- Q Biens nationaux. Ière origine. Chapitre et cathédrale de Lisieux.
- Q Biens nationaux. Ière origine. Communautés d'hommes.

La série T (Périodiques) nous a permis des recherches dans les bulletins paroissiaux, introuvables ailleurs. Cf. Bibliographie.

Depuis la Séparation, les A.D.Cos possèdent un Dépôt annexe à Bayeux, plus connu sous son ancien nom de BIBLIOTHEQUE DU CHAPITRE DE BAYEUX. Nous y avons utilisé les mss. suivants :

- 563 Reg. de la Charité de Blangy.
- 565-584 Trésor et Confréries de Pont l'Evêque:
 - 577 Confrérie du St-Sacrement.
 - 580 Confréries du Rosaire et de St-Michel.
 - 581 Liste des enterrements (1764-73).
- 586 Prieuré de St-Hymer. Succession de l'abbé de Roquette.
- 666 Abbayes et couvents du dioc. de Lisieux.
- 667 Déclarations des revenus de prieurés du dioc. de Lisieux. Cf. A.D.Cos G II5.
- 668 Paroisses diverses du diocèse.
- 687 Diverses pièces concernant le diocèse, dont le catalogue de la bibl. du doyen Le Bas de Fresne.
- 688 Paroisses St-Germain et St-Jacques de Lisieux.
- 691 Division des Evêques de France qui ont eu part à la Constitution Unigenitus, tableau.
- 733 Conférences eccl. des diocèses de Bayeux et Lisieux (XVIIe s.).
- 753 Règlement de Mgr. l'évêque et comte de Lisieux pour les études des ordinands, Lisieux, 1785, in- I2, I3 p.
- 755 Mémorial des auteurs et des hommes célèbres qui naquirent ou résidèrent ordinairement dans l'arrondissement de Lisieux, 1831, 232 ff., ms.
- 964 Chanoine Ant. Lecourt, Monographie de Glos-sur-Lisieux, 275 ff., ms.
- I483 Papiers Formeville. Notice sur Mgr. de Brancas. Cf P.Just. II, p. 311

b ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'EURO

G 95 à 109, 232 à 236, 287 à 299 Elections de Bernay, Lisieux, Pont-Audemer. Rôles des vingtièmes.

II G 253, 606-607, 760-761, 924-925, 1681-82, 2149-51 Contrôle des actes. Bureaux de Bernay, Brionne, Cormeilles, Etrépagny, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer pour les années 1774-75.

I F 212 Bibl. de Lebourg, curé de Pierrefitte (1753).

I F 226 Sentence de l'official de l'évêché pour le clergé de Bernay.

II F 59 Bernay. Divers.

II F 60 Bernay. Abbaye.

II F 61 Bernay. Confrérie Ste-Anne.

II F 110 Broglie. Charité. Comptes.

II F 226 Fontaine-la-Soret.

II F 364 Morainville.

II F 487 St-Germain-la-Campagne.

II F 519-520 St-Paul-sur-Risle.

II F 546 St-Vincent-du-Boulay.

II F 856 St-Victor-de-Chrétienville.

III F 369 Marcel Baudot, Quelques témoignages de pratiques magiques dans les procédures normandes du XVIIIe s., communication faite aux Journées d'hist. du droit...des pays de l'Ouest de la France, Le Mans, 10 juin 1949.

IV F 7 Notes diverses sur l'anc. dioc. de Lisieux.

IV F 43 Abbé Dabin, Histoire de Giverville, 1912, ms. autographe.

IV F 62 Essai sur la ville de Pont-Audemer (1743).

IV F 120 Notes sur les Charités (vers 1899-1900).

Dans la série G, nous avons vu la plus grande partie des articles qui concernent les paroisses du diocèse de Lisieux : G 302, 661, 662, 910, 998, 999, 1006, 1009, 1011, 1022, 1025, 1027, 1030, 1043, 1266, 1269, 1281, 1303, 1367, 1368, 1381, 1717, 1718, 1724, 1725, 1726, 1737, 1872. Nous avons surtout tiré profit de :

- G 1000, 1005, 1871 N-D. de Pont-Audemer.
- G 1010, 1014, 1015, 1016 St-Aignan de Pont-Audemer.
- G 1033, 1723 St-Ouen de Pont-Audemer.
- G 1728 St-Germain de Pont-Audemer.
- G 1380 Triqueville.
- G 1566 Ste-Croix de Bernay.
- G 2081 N-D.-du-Hamel, délibérations.
- G 2197 Serquigny, reg. de la confrérie du St-Nom-de-Jésus (1601-1758).
- G 2199 Le Torpt, comptes de la fabrique.

- H 33 Druval. Dimes.
- H 174 Abbaye de Bernay. Comptes.
- H 722 St-Benoit-des-Ombres. Dimes.
- H 915-916 Prieuré du Maupas. Dimes.
- H 953 Testament de Hanriau, évêque de Boulogne.
- H 1150, 1152, 1153 Cordeliers de Bernay.
- H 1164 Cordeliers de Pont-Audemer. Fondation.
- H 1202, 1203, 1204 Pénitents de Bernay.
- H 1316 Abbaye de St-Léger de Préaux. Réparations de l'église St-Maclou.

c ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ORNE

- C 28 Manufactures de draperies de la généralité d'Alençon.
- C 29 Moulins à papier. Manufactures.
- C 32 Cuirs. Manufactures.
- C 35 Manufactures de la généralité.
- C 38 Lettres de Boisgruel, curé de St-Victor de Chrétienville.
- C 51, 59 Industrie à Lisieux.
- C 93 Mémoire des curés du dioc. de Sées sur la conversion des terres.
- C 277, 280 Dépôts de mendicité.
- C 298 Hôpital de Bernay.
- C 301, 302 Sages-femmes.

- G 519 Contestations entre le curé de Vimoutiers et un avocat.
 G 534, 585 Contestations entre l'abbaye de Bernay et le curé de Ste-Croix.
 G 537 Suppression des bancs à St-Germain de Lisioux.
 G 540, 543 Contestations pour des préséances.
 G 543 Faurous, curé de Touquette.
 G 548 D'Ailly, curé de St-Julien-sur-Calonne.
 G 549 Imprimerie à Lisioux.
 G 554 Daupley, curé de St-Jean d'Asnières.
 G 555 Affaire Mouchel, exercice de la médecine.
 G 570 Désordres causés par des jeunes gens au Sap.
 G 572 Abus du jeu à Gacé. Religieux de Friardel.
 G 573 Faux religieux italiens à Bernay.
 G 592 Durand, habitué de St-Germain de Lisioux.
 G 666 Population.
 G 685, 686 Taille de Lisioux.
 G 697 Hermival. Charité.
 G 699 Abbaye de St-Désir. Cure de Courbépine.
 G 709, 710 Tabellionnages.
 G 936, 937, 938, 939 Capitation.
 G II4I-42 Plumitif de la correspondance de l'intendant.
 G I33I Collège de Bernay.
- II G III6, I372, I682, 2584, 3094 Contrôle des actes. Bureaux d'Exmes, Gacé, Le Merlerault, Le Sap, Vimoutiers pour les années 1774-75.
- G 700 Procès de dîmes. Baux etc.
 G 718 Diocèse de Lisioux : Catéchisme (1788), Mandement au sujet des doyens ruraux (1er août 1730), Conférences scol.
 G 719 Les Atelles.
 G 724 Les Champeaux.
 G 725 Champ-Haut.
 G 726 Chaumont.
 G 730 Le Doust-Arthus.
 G 745 Le Merlerault.
 G 748 N-D. d'Aunay.
 G 754 Le Renouard.

De la série H, nous n'avons consulté pratiquement que les Inventaires sommaires.

à ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SEINE-INFERIEURE.

B Non coté. Reg. secrets du Parlement (1767, 1784).

C 267 Tailles.

C 911 Pont-l'Evêque. Ecole.

C 995 Généralité de Rouen. Hôpitaux et établissements de charité.

G 1436 Affaire Le Locu, curé de St-Martin-le-Blanc.

G 1892 Contestations entre l'évêque de Lisieux, l'abbaye de Bernay, le curé de Ste-Croix, etc.

G 354I Démission de la Chapelle Ste-Geneviève en la cathédrale de Rouen par Condorcet (28 oct. 1769).

G 4463 Lettres de divers musiciens concernant la maîtrise de la cathédrale.

G 498I Procès concernant les curés de St-Georges-du-Vievre et de Trouville, et le chanoine de La Planche.

G 5435 Nominations de syndics généraux de la Province de Normandie.

G 6213 Exemption de St-Cande. Insinuations eccl.

G 6352, 6354, 6355 St-Cande-le-Vieux-Fabrique.

FONDS DE BELBEUF. Le fonds du procureur général au Parlement de Rouen comprend plusieurs sous-séries dont l'une porte sur les Affaires ecclésiastiques. Pour plus de commodité, nous donnerons à une seconde, sans titre, le nom de Police.

Affaires ecclésiastiques.

14 Communautés : St-Hymer, St-Désir.

20 Diocèse d'Evreux : Serquigny (sic)

21 Diocèse de Lisieux.

22 Cardinaux. Archevêques. Evêques.

Police

- II Bernay.
- 52,53 Honfleur.
- 57 Lisieux.
- 66,67 Orbec.
- 70,71,72 Pont-Audemer.
- 75,76,77 Pont-l'Evêque
- 126 Autographes.

III ARCHIVES MUNICIPALES

a ARCHIVES MUNICIPALES DE BERNAY.

- P 2 Ste-Croix-Fabrique. Délibérations, comptes.
- P 3 Ste-Croix. Confrérie du St-Sacrement.
- P 5 La Couture. Confrérie du St-Sauveur.
- P 9 La Couture. Fondations, procédures.
- P II La Couture. Confréries de St-Joseph et de St-Michel.

b ARCHIVES MUNICIPALES DE HONFLEUR.

DD 19 Ecoles chrétiennes.

Pour la série GG, cf. A.D.Cos, G Honfleur.

GG 34I Notre-Dame Fabrique. Délibérations.

GG 349,350,351,354 Notre-Dame. Charité.

GG 40I Pélerinages hors du royaume.

GG 405 Hôpital. Situation précaire des religieuses.

P+ I2 Procès-verbaux d'inventaires au domicile des prêtres déportés (an II).

c ARCHIVES MUNICIPALES DE LISIEUX

BB Reg. de délibérations du corps de ville.

BE Reg. "Etat général de logement" (1775).

GG Reg. de catholicité des trois paroisses.

GG, liasse 4 Etablissement des Eudistes, des Ecoles chrétiennes, du Bureau de charité de la ville de Lisieux.

HH Reg. de délibérations des merciers et marchands de drap, laine, fil et coton.

IV ARCHIVES HOSPITALIERES

Les archives de plusieurs hôpitaux du Calvados ont été inventoriées dans les inventaires sommaires des A.D.Cos, série H Supplément.

a ARCHIVES HOSPITALIERES DE HONFLEUR

- H Suppl. 1585 Testament de Brancas.
- H Suppl. 1612 Réduction de fondations.

b ARCHIVES HOSPITALIERES DE LISIEUX

- H Suppl. 70 Quêtes (1655-1682).
- H Suppl. 116 Legs Coquerel, prêtre (1743).
- H Suppl. 117 Legs Despériers (1704).
- H Suppl. 119 Legs de La Forge, chirurgien (1730).
- H Suppl. 120 Legs Fréard, chanoine (1751-66).
- H Suppl. 121 Legs Gourney, habitué de St-Germain de Lisieux (1723-24).
- H Suppl. 122 Legs Charlotte Guillemain (1768).
- H Suppl. 127 Legs Marey, habitué de St-Germain de Lisieux (1740).
- H Suppl. 131 Legs Rambaud. Testament. Procédure.
- H Suppl. 132 Legs Rambaud. Inventaire.
- H Suppl. 134,135 Legs Rambaud. Recettes.
- H Suppl. 136 Legs Rambaud. Reg. contenant dans un sens l'enregistrement des sommes reçues pour fermages et droits, de l'autre les notes de visites des paroisses de l'archidiaconé de Pont-Audemer.
- H Suppl. 137 Legs Rambaud. Registre de dépense.
- H Suppl. 138 Legs Rambaud. Inventaire des meubles de Condorcet.
- H Suppl. 163 Usages de l'hôpital.

- H Suppl. 168, 169 Délibérations.
- H Suppl. 174 Recettes et dépenses.
- H Suppl. 452 Reg. d'entrées.
- H Suppl. 465 Bureau de charité.
- H Suppl. 492 Testament de Fleuriot, curé de Grandchamp (1738).

V ARCHIVES NOTARIALES

- a BERNAY (Maître Richard)
- b SAINT-GEORGES-DU-VIEVRE (Copies d'actes dues à l'obligance de Maître Caron)
- c LE BREUIL-EN-AUGE (Cf. A.D.Cos, 8 E)

VI ARCHIVES PRIVEES

- a ARCHIVES DE LA CONGREGATION DE JESUS ET MARIE (Eudistes, 1 rue Jean-Dolent, Paris XIVe).

Mss. 27-28 Costil, Annales de la Congrégation de Jésus et Marie (1722-39), 2 mss., le premier original avec des corrections de l'auteur, le second de la main de l'auteur.

Ms. 29 Haudebourg, Annales de la Congrégation de Jésus et Marie (1740-1865), avec des tables chronologiques.

Imprimés 4.3.2 et 4.3.3 Costil, Annales ..., 1872, 2 mss. autographiés in-4°, utilisés par G. Bonnenfant, § 325.

Imprimés 4.3.4 et 4.3.5 Fleurs de la Congrégation de Jésus et Marie (1652-1847), 2 mss. in-4° autographiés en 1878-88.

Les premières notices ont été rédigées par Costil (+ en 1741), les autres par le P. Masselin de 1865 à 1875. Cf. Bibl. Mun. de Caen, ms. 293.

Arch. Lisieux 19 Journal du séminaire collégial (1707-82).

- b ARCHIVES DU PRESBYTERE DE SAINT HYMER-EN-AUGE.

Ms. Recueil pour Saint-Himer (1722-72), in-fol., 793 p.

VII BIBLIOTHEQUES PARISIENNES.

a BIBLIOTHEQUE NATIONALE.

- Fr. 5354 Noblesse des généralités de Rouen et Alençon (1666).
- Fr. 14.389-90 Histoire eccl. d'Auxerre (1754-1801).
- Fr. 22.101 Coll. Anisson. Libraires.
- Fr. 29.699 Dossiers bleus 154 : Condorcet.
- N. acq. fr. 1206 Correspondance de Louvois avec les comtes de Beuvron (1685-1704).
- N. acq. fr. 3144 Reg. de la confrérie du St-Sacrement de Pont-l'Evêque.
- Joly de Fleury 1535, 1541 Affaires eccl. en province.

b BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL.

- 3.666-69 Recueil des actes d'appel au concile (1717-21). Cf. § 82.
- 6.456, n° 526 Observations sur la côte de Normandie (1756).
- 6.771, fol. 254 Jansénisme à Pont-l'Evêque (XVIIe s.).
- II.117 Bastille. Dossiers individuels : Roquette.
- 12.491 Bastille. Lettres du lieutenant de police, de Marville (1740-44).

VIII BIBLIOTHEQUES NORMANDES.

a BIBLIOTHEQUE D'ALENÇON : FONDS LA SICOTIERE.

- 2231 Suppression de l'évêché de Lisieux.
- 3004 Description des paroisses de l'élection d'Argentan, par Lantour de Montfort.

b BIBLIOTHEQUE DE BAYEUX.

- 401 Chambre eccl. de Lisieux (1725-49).

c BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CAEN.

- 293 Costil, Fleurs de la Congrégation de Jésus et Marie, copie ancienne, t.II. Cf. Archives des Eudistes, Imp. 4.3.4.

- 510 Bibliothèques supprimées pendant la Révolution.
 548 Notes sur le jansénisme par de Quens.
 Coll. Mancel 85 Documents relatifs au dioc. de Lisieux.

d BIBLIOTHEQUE DE LISIEUX.

- 4 Pouillé du dioc. de Lisieux (vers 1780).
 7 Inventaire du palais épiscopal (1784).
 8-9 Catalogue des livres déposés dans la Bibl. de Lisieux (1801), double exemplaire.
 33 Catalogue des livres restés en dépôt au petit séminaire et à l'évêché (1806).
 37 Harangues des habitants de Sarcelles. Cf P. Just. III, p. 323.
 41 Cathédrale de Lisieux. Travaux exécutés au XVIIIe s.
 52 Rocques. Fabrique. Déclaration des revenus (1751).
 64-76, 82-II3 Don Le Verdier. Papiers Le Bas. Nous avons surtout utilisé : 67, 75, 89, 109, 113.
 II6 Et. Deville, Notes pour servir à l'hist. de Lisieux et des environs.
 II7 Devilliana. Articles d'Et. Deville parus dans divers journaux.
 II8 Lexoviana. Extraits de différents périodiques.
 I22 Mme P. Schier-Roche, Le Château des Loges, ms.
 I53 Carte du dioc. de Lisieux, de d'Anville, gravé par Delahaye (vers 1750).
 Norm. 929 Jacques-Richard Courmaceul, Histoire de Vimoutiers, ms. in-8°.

e BIBLIOTHEQUE DE ROUEN.

- 2191 (Montbret Y. 16), fol. 109 Mémoire de Brancas sur le gouvernement de la ville de Lisieux.

f BIBLIOTHEQUE DU CHAPITRE DE BAYEUX.

Cf. A.D. Cos, p. 24.

B BIBLIOGRAPHIE. SOURCES IMPRIMEES.

I INSTRUMENTS GENERAUX DE TRAVAIL ET DE METHODE.

a HISTOIRE RELIGIEUSE.

- §1 Victor CARRIERE, Introduction aux études d'histoire eccl. locale, Paris, 1934-40, 3 vol. in-8°.
- §2 Gabriel LE BRAS, Introduction à l'histoire de la pratique religieuse en France, Paris, 1942-45, 2 vol. in-8°, Bibl. de l'Ecole des Hautes études, Sc. rel., t. 57.
- §3 Id., Notes de statistique et d'hist. religieuses, dans R.H. E.F., t. 17, 1931; t. 18, 1932; t. 19, 1933; t. 22, 1936; t. 23, 1937; t. 24, 1938; t. 26, 1940; t. 28, 1942; t. 31, 1945.
- §4 Id., La géographie religieuse, dans Annales d'histoire sociale, 1945, t. 2, p. 87-112 (Hommage à Marc Bloch).
- §5 Id., Les transformations religieuses des campagnes depuis la fin du XVIIe s., dans Annales sociologiques, série E, fasc. 2, 1937, p. 15-70 --B.N. 8°R 41866(2).
- §6 Id., Le contrôle canonique de la vie chrétienne dans le dioc. d'Auxerre sous Louis XIV, dans Mém. de la Soc. pour l'hist. du droit ... des anc. pays bourguignons..., t. 2, 1935, p. 141-156 --B.N. 4°F 3248(2).

- §7 Id., Les confréries chrétiennes. Problèmes et propositions,
dans N.R.H.D., t. 19-20, 1940-41, p. 310-363.

- §8 André LESORT, Considérations sur l'histoire de la paroisse
rurale dans les temps modernes, dans R.H.E.F., t. XXIV,
1938, p. 145-169.

- §9 Em. SEVESTRE, Considérations sur l'hist. de la paroisse
rurale pendant l'époque révolutionnaire, ibid., p. 281-306.

- §10 J. de FONT-REAUXX, La structure comparée d'un diocèse, dans
R.H.E.F., t. XXXVI, 1950, p. 182.

- §11 Gust. CONSTANT, Une source négligée de l'hist. eccl. lo-
cale (les reg. de marguilliers), dans R. d'hist. eccl.,
1938, p. 504-541. Cf. R.H.E.F., t. XXIV, 1938, p. 170-183.

- §12 Congrès d'hist. eccl. de la France, dans R.H.E.F., XX, 1934,
p. 360-381; XXIII, 1937, p. 313-380.

- §13 A. VACANT et E. MANGENOT, Dict. de théologie cath., Paris,
1903-53, in-8°.

- §14 A. BAUDRILLART, Dict. d'hist. et de géographie ecclésiast-
tiques, en cours.

- §15 R. NAZ, Dict. de droit canonique, en cours.

- §16 DURAND de MAILLANE, Dict. de droit canonique et de prati-
que bénéficiale, Paris, 1761, 2 vol. in-4°.

- §17 Procès-verbaux de l'Assemblée générale du clergé de Fran-
ce, Paris, 1703-89, 32 vol. in-fol. - B.N. série Ld⁵ -, en
particulier 1775, Ld⁵ 578, et 1780, Ld⁵ 582.

- §18 Rapports de l'Agence du clergé, Paris, 1725-88, 14 vol. in-fol., en particulier 1770-75, Ld⁵ 579, et 1780-85, Ld⁵ 593.
- §19 Précis ... des matières contenues dans la nouvelle coll. des P.V. des Assemblées ... du clergé de France, Paris, 1780, in-fol. Ld⁵ 17.
- b XVIIIe SIECLE.
- §20 Vicomte Charles du PELOUX, Répertoire général des ouvrages modernes relatifs au XVIIIe s. français (1715-89), Paris, 1926, in-8°.
- §21 Edm. PRECLIN et Victor-L. TAPIE, Le XVIIIe siècle, Paris, 1952, 2 vol. in-16, Coll. Clio.
- §22 Pierre MURET, La prépondérance anglaise (1715-63), Peuples et civilisations, Paris, t. XI, 2e éd., 1942, in-8°, 684 p.
- §23 Marcel MARION, Dict. des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe s., Paris, 1923, in-8°.
- §24 Abbé EXPILLY, Dict. géographique, historique et politique des Gaules et de la France, Amsterdam, 1762-70, 6 vol. in-fol.
- §25 LA MARTINIERE, Dict. géographique, historique et critique, 1741-68, 4 vol. in-fol.
- §26 SAVARY, Dict. universel de commerce, Genève, 1742, 3 vol. in-fol.

§27 Mémoires de Trévoux, en particulier Août 1755, Z 22850, et Juin 1760, Z 22870.

c NORMANDIE.

§28 GOSSEAUME, Précis analytique des travaux de l'Acad. des So., B-L. et Arts de Rouen, depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration le 29 juin 1803, Rouen, 1814-25, 5 vol. in-8°.

§29 Edouard FRERE, Manuel du bibliographe normand, Rouen, 1858-60, 2 vol. in-8°.

§30 Henri PRENTOUT, La Normandie, dans Rev. de Synthèse historique, XIX, 1909, p. 52, 203; XX, 1910, p. 37, 188 - B.N. 8° G 7872.

§31 Précis de l'hist. et de l'archéologie normandes, Caen, 1929, 2 vol. in-8° - B.N. 8° L k² 7579, le t. I est en déficit - Extrait du B.S.A.N., t. XXXVI, 1924-1925 - B.N. 8° Lc¹⁹ 13 bis.

§32 Bulletin bibliographique et critique d'histoire de la Normandie, 3 vol., 1925-27, et Normannia, 12 vol., 1928-39.

§33 Les Etudes normandes. Exposés et méthodes, Caen, (1945), in-8°, 445 p.

§34 Michel de BOUARD, Les Etudes d'Histoire Normande de 1928 à 1951, dans Annales de Normandie, avril 1951, p. 150-192.

§35 Et. DEVILLE, Le mouvement historique et archéologique dans l'arrondissement de Lisieux (1900-26), dans A.A.N., (Congrès de Lisieux, 1926), 94e année, 1927, p. 9-27.

- §36 Ch. BREARD, Essai bibliographique sur Honfleur et son canton, Honfleur, 1913, in-8° - Ni à la B.N., ni aux A.D.Cos.
- §37 Comte Gérard de CONTADES et abbé A-L. LETACQ, Bibliothèque ornaise. Canton de Vimoutiers. Essai de bibliographie cantonale, Paris, 1893, in-12, 202 p. - B.N. 8° Q 643 (7).
- §38 Abbés GUESDON, LETACQ et DESVAUX, Canton de Gacé ..., Alençon, 1902, in-12, 214 p. - B.N. 8° Q 643 (8).
- §39 G. LAVALLEY, Catalogue des ouvrages normands de la bibl. mun. de Caen, Caen, 1910-12, 3 vol. in-8°.
- §40 Catalogue des livres ... composant la bibl. de A. Canel léguée à la ville de Pont-Audemer, Rouen, 1883, in-8°, 767 p. B.N. 8° Q 700.
- §41 Catalogue général des mss. des bibl. publiques de France, t. II, X, XIV.
- §42 Rapports de l'archiviste du Calvados, Caen, 1884-1950, in-8°.
- §43 Inventaires et répertoires sommaires des A.D.Cos, Eure, Orne et Seine-Inférieure.
- §44 Répertoire sommaire des doc. antérieurs à 1800 conservés dans les Archives communales. Département du Calvados, Caen, 1912, in-8°, 655 p.
- §45 P. LE CACHEUX, Les Sources de l'Histoire Locale, Saint-Lô, 1913, 55 p. in-8°.
- §46 Id., Le Chartrier du château de Belbeuf et les archives des procureurs généraux du Parlement de Normandie au XVIII s., dans R.H.D., 1930, p. 776-777.

- §47 Louis DU BOIS et Julien TRAVERS, Glossaire du patois normand, Caen, 1856, in-8°, 440 p.
- §48 Henri MOISY, Dict. de patois normand, Caen, 1887, in-8°, 716 p.
- §49 H. NAVEL, Recherches sur les anc. mesures agraires normandes, Caen, 1932, in-12, 159 p.
- §50 Georges LEPREUX, Gallia typographica ou Répertoire ... de tous les imprimeurs de France, Série départementale, t. III, Province de Normandie, Paris, 1912, 2 vol. in-8°.
- §51 Aug. LONGNON, Atlas historique de la France, Texte, Paris, 1885, in-4°, 290 p.

II HISTOIRE RELIGIEUSE.

a OUVRAGES GENERAUX.

- §52 Gallia christiana, Paris, t. XI, 1759, in-fol.
- §53 Georges GOYAU, Histoire religieuse, dans l'Histoire de la Nation française de Gabriel Hanotaux, Paris, t. VI, 1936, in-fol., 639 p.
- §54 Elie MERIC, Le Clergé sous l'Anc. Régime, Paris, 1890, in-8°, 502 p.
- §55 Abbé Aug. SICARD, L'anc. Clergé de France, Paris, t. I, 5e éd., 1912, in-8°, 644 p.
- §56 Henri BREMOND, Hist. littéraire du sentiment religieux, Paris, in-8°; t. IX, La Vie chrétienne sous l'Anc. Régime, 1932; t. X, La prière et les prières de l'Anc. Régime, 1932.

- §57 P. POURRAT, La spiritualité chrétienne, Paris, t. IV, Les temps modernes, nouv. éd., 1947, in-16, 680 p.
- §58 Louis JARRY, Hist. ... de l'église collégiale de N-D. de Cléry, Orléans, 1899, in-8°, 430 p.

b HISTOIRE RELIGIEUSE DU XVII^e SIECLE.

- §59 Bernard AMOUDRU, Le sens religieux du grand siècle, Paris, 1946, in-16, 215 p.
- §60 J. AULAGNE, La Réforme cath. du XVII^e s. dans le dioc. de Limoges, Paris, 1906, in-8°, 652 p. Cf. § 454, 457.
- §61 Le P. Julien MARTINE, Vie du R.P. Eudes, Ed. Le Cointe, Caen, 1880, 2 vol. in-8°.
- §62 R.P. Emile GEORGES, St Jean Eudes, missionnaire apostolique, Paris, 1925, in-8°, 548 p.
- §63 R.P. Xavier-Auguste SEJOURNE, S.J., Hist. du Vén. serviteur de Dieu Julien Maunoir, Paris, 1895, 2 vol. in-8°.
- §64 G-A. SIMON, L'apostolat liturgique au XVII^e s. dans la région de Cambremer, dans la Bonne Semence, n° 283, nov. 1927 à n° 307, nov. 1929. Cf. § 363.
cf. § 6.

c HISTOIRE RELIGIEUSE DU XVIII^e SIECLE.

- §65 Albert DURAND, L'Etat religieux des trois dioc. de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'Anc. Régime, Nîmes, 1911, in-8°, 360 p.

- \$66 Yves BRISSET de MORGOUR, La police séculière des dimanches et fêtes dans l'anc. France, Paris, 1938, in-8°, 216 p.
- \$67 René SUAUDEAU, L'évêque inspecteur administratif sous la monarchie absolue d'après les arch. du centre de la France, Paris, 1940, 2 vol. in-4°.
- \$68 Albert CANS, L'organisation financière du clergé de France à l'époque de Louis XIV, Paris, 1909, in-8°, 321 p.
- \$69 Gabriel LEPOINTE, L'organisation et la politique financières du clergé de France sous le règne de Louis XV, Paris, 1923, in-8°, 342 p.
- \$70 Ch. LEROY, Le Clergé et la chasse sous l'Anc. Régime, dans B.S. Emul. S.I., Exercice 1931, p. 125-149, et tirage à part.
- \$71 Joseph AGEORGES, Le clergé rural sous l'Anc. Régime, sa vie et son organisation, suivi de G. Goyau, Le rôle social du curé de campagne au XVIIIe s., Paris, (1906), in-12, 62 p.
- \$72 P. de VAISSIERE, Curés de campagne de l'anc. France, Paris, 1933, in-16, 309 p.
- \$73 Armand REBILLON, La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré, Rennes, 1912, in-8°, 780 p., Coll. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française.

- §74 H. GUILHAMON, La situation matérielle du clergé quercy-
nois au moment de la Révolution, c.r. dans R.H.E.F.,
XXVIII, 1932, p. 734; XXIX, 1933, p. 801.
- §75 Henri MARION, La dîme eccl. en France au XVIIIe s. et sa
suppression, Bordeaux, 1912, in-8°, 403 p.
- §76 P. GAGNOL, La dîme eccl. en France au XVIIIe s., Paris,
1911, in-8°, 435 p.
- §77 Em. SEVESTRE, L'organisation du clergé paroissial à la
veille de la Révolution (d'après la) correspondance du
curé de St-Nicolas de Coutances, dans M. Acad. Caen,
t. 64, 1910, 2e partie, p. 1-136.

cf. § 5, 277, 279.

a JANSENISME.

I Instruments de travail.

- §78 Nouvelles Ecclésiastiques 1728-98, 71 vol. in-4° - B.N.
Lc³ 2 - Tables, 1728-60, 2 vol. - B.N. 4° Lc³ 4 et salle
de travail.
- §79 (Louis PATOUILLET, S. J.), Supplément des Nouvelles Ecclé-
siastiques, 1733-48, 16 t. en 4 vol. in-4° - B.N. 4° Lc³ 5.
- §80 Nécrologie des plus célèbres défenseurs et confesseurs de
la vérité ... (et ses suppléments), 1760-67, 7 vol. in-12
- B.N. Ld³ 63, 64, 66; t. 6, Ld³ 66 en déficit.

- §81 Recueil des Mandemens et Instructions Pastorales de Messieurs les Archevêques et Evêques de France pour l'acceptation de la Constitution ... du 8 sept. 1713 Paris, 1715, in-4°, 575 p. - B.N. E 3079.
- §82 (NIVELLE), La Constitution Unigenitus déferée à l'Eglise Universelle ou Recueil général des actes d'appel inter-jettés au futur concile général, Cologne, 1757, 3 t. en 4 vol. in-fol. - B.N. D 344 - Publication des mss. 3666-3669 de la Bibl. de l'Arsenal.
- §83 La vie et les lettres de ... Soanen, évêque de Senez, Cologne, 1750, 2 vol. in-4° - B.N. Ld³ 147.
- 2 Histoire générale.
- §84 Aug. GAZIER, Histoire générale du mouvement janséniste, Paris, 1922, 2 vol. in-16.
- §85 Joseph DEDIEU, L'agonie du jansénisme, dans R.H.E.F. 1928.
- §86 Jean-François THOMAS, La querelle de l'Unigenitus, Paris, 1949, in-8°, 264 p.
- §87 Jacques PARQUEZ, La Bulle Unigenitus et le jansénisme politique, Paris, 1936, in-8°, 249 p.
- §88 Jean CARREYRE, Le concile d'Embrun (1727-28), Bordeaux, 1929, in-8°, 112p., extrait de la Rev. des questions historiques.

- §89 P.F. MATHIEU, Hist. des miraculés et des convulsionnaires de St-Médard, Paris, 1864, in-12, 491 p.
- §90 G. HARDY, Le Cardinal Fleury et le mouvement janséniste, Paris, 1925, in-4°, 360 p.
- §91 Philippe GODARD, La querelle des refus de sacrements (1730-65), Paris, 1937, in-8°, 295 p.
cf. § 105, 212, 216, 221, 224.

3 En province.

- §92 Em. APPOLIS, L'hist. provinciale du jansénisme au XVIIIe s., dans Annales, t.7, 1952, p.87-92.
- §93 Id., A travers le XVIIIe s. cath. : entre jansénistes et constitutionnaires, un tiers parti, dans Annales, t.6, 1951, p.154-171.
- §94 Id., Le jansénisme dans le dioc. de Lodève au XVIIIe s., Albi, 1952, in-8°, 325 p.
- §95 Abbé Valentin DURAND, Le jansénisme au XVIIIe s. et Joachim Colbert, évêque de Montpellier (1696-1738), Toulouse, 1907, in-8°, 372 p.
- §96 Abbé Paul ARDOIN, La Bulle Unigenitus dans les dioc. d'Aix, Arles, Marseille, Fréjus, Toulon (1713-89), Marseille 1936, 2 vol. in-8°.

4 En Normandie

- §97 A.FERON, Contribution à l'hist. du jansénisme en Normandie : l'attitude du clergé dans le dioc. de Rouen sous l'épiscopat des deux archevêque de Harlay (1630-71). Rouen, 1913, in-8°, 321 p.
- §98 Id., Notes et doc. sur la réception de la Bulle Unigenitus dans le dioc. de Rouen, dans Mél. S.H.N., XIe série, 1927, p.45-122.
- §99 Id., A propos d'une lettre autographe de Pierre Moulin, curé de St-Gande-le-Vieil de Rouen, relative à une religieuse de Port-Royal reléguée en 1709 au prieuré de Bellefond ... dans Précis Acad. Rouen, Exercice 1928, p.315-323, et tirage à part.
- §100 VILLERS, Le Jansénisme à l'Université de Caen sous la Régence, dans B.S.A.N., t. 50, 1949, p.420.
- §101 G.VANEL, Notes anecdotiques sur le jansénisme à Caen, dans M. Acad. Caen, t. 72, 1918-20, p.1-56.
- §102 Abbé MILON, Le petit Port-Royal de Normandie (St-Hymer), dans Bafocana, 3e-6e livraisons 1909-10.
- §103 P.LEPAYSANT, Le Port-Royal de Normandie - St-Himer-en-Auge et son prieur : Henri de Roquette (1699-1789), Paris, 1926, in-16, 63 p.
- §104 Aug. GAZIER, La Bastille en 1743 (relation de l'abbé de Roquette), dans Mém. Soc. de l'Hist. de Paris, t. VII, 1880, p. II-36.

Cf. § 298, 300, 301.

e RICHERISME

§105 Edm. PRECLIN, Les jansénistes du XVIIIe s. et la Constitution civile du clergé. Le développement du richérisme. Sa propagation dans le Bas-Clergé (1713-91), Paris, 1928, in-8°, 578 p.

§106 V.-E. VEUCLIN, Un conflit clérical dans le diocèse de Lisieux en 1774. Protestations des curés de Bernay contre l'établissement des Conférences et Retraites, Bernay, 1890, in-8°, 17 p. Cf. § 378, n° 94.

Cf. § 214, 215.

Pour les sources imprimées, cf. p. 383

f HISTOIRE RELIGIEUSE. POINTS PARTICULIERS.

I Sermons - Conférences.

§107 A. BERNARD, Le sermon au XVIIIe s. Etude historique et critique sur la prédication en France de 1715 à 1789, Paris, 1901, in-8°, 609 p.

Cf. § 245-250.

§108 Ch. BREARD, Le sermonnaire d'un curé de campagne (Gonneville-sur-Honfleur) au milieu du XVIIe s., dans B.S.A.N. t. 22, 1900-01, p. 281-296.

§I09 Abbé VERAQUIN, La Conférence d'Orbec (1672-84), dans Bafocana, 2e et 4e livraisons 1909-10.

§I10 L.TABOURIER, Origine des Conférences eccl. (dans le dioc. de Sées), dans B.S.H.A.O., t.39, 1920, p.194-210.

2 Catéchisme.

§I11 Chan. HEZARD, Hist. du catéchisme depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à nos jours, Paris, 1900, in-8° - Bibl. Institut catholique I7.316.

§I12 André LATREILLE, Le catéchisme impérial de 1806, Paris 1935, in-8°, 219 p., Annales de l'Université de Lyon, 3e série, fasc. I.

§I13 Mgr. Flavien HUGONIN, Notice sur l'enseignement du catéchisme dans le dioc. de Bayeux et Lisieux depuis le XVIIe s. jusqu'à nos jours, Bayeux, 1890, in-8°, 25p.

§I14 Instruction chrétienne, ou Catéchisme imprimé par l'ordre de Mgr. l'évêque et comte de Lisieux, pour être enseigné par tout son diocèse avec une méthode pour apprendre aux Enfants à bien faire leur première communion, Lisieux, 1758, 110 p. - B.M.Lx, Rés. I043.

§I15 Abrégé du catéchisme imprimé par ordre de Mgr. l'évêque et comte de Lisieux, Lisieux, 1768, suivi du Catéchisme du dioc. de Lisieux imprimé par ordre de Mgr. l'évêque et comte de Lisieux, Lisieux, 1767 - B.M.Lx, Rés. I011.

- §II6 Catéchisme du diocèse de Lisieux, réimprimé par ordre de Mgr. l'évêque et comte de Lisieux, Lisieux, 1788 - B.M. Lx, Rés. 1023. Cf. A.D. Orne, G 718.
- §II7 2 Catéchismes de Lisieux, s.d., dont la page de titre manque - B.M. Lx, Rés. 1024 et 1025.
- §II8 Hist. abrégée de l'anc. Testament à l'usage des Ecoles et des familles chrétiennes, Lisieux, 1769, 184 p. - B.M. Lx, Norm. 902.

3 Liturgie

- §II9 Dom O. ROUSSEAU, Hist. du mouvement liturgique du XIXe s. ..., Paris, 1945, in-16, 244 p., Lex Orandi, t. III.
- §I20 Abbé A. COLLETTE, Hist. du bréviaire de Rouen, Rouen, 1902, in-8°, 317 p.
- §I21 Abbé R. DELAMARE, Le calendrier spirituel de la ville d'Evreux au XVIIIe s., Paris, 1928, in-8°, 466 p.
- §I22 L. TABOURIER, La dévotion sagienne au Rosaire, dans Sem. cath. de Sées, 64e année, n° 44, 7 nov. 1930, p. 543.
- §I23 Dom Joseph GRAMMONT, Etude sur le Missel de Lisieux de 1752. Cf. Appendices, p. 313
- §I24 G.-A. SIMON, La liturgie lexovienne, dans B.S.H.Lx, 1926-30, n° 27, p. 207-208.
- §I25 PERROTTE, Le Jour des Rois au Pays d'Auge, dans R.S.H.A.O., XVI, 1897, p. 198-199.

- §126 Id., Paques au Pays d'Auge, ibid., XVII, 1898, p. 125-126.
- §127 Abbé LE MALE, La Fête de St-Michel au Mont-Tombe dans les dioc. de Bayeux et Lisieux, dans Balocana, t. III, 1911-12, p. 213-242.
- §128 P.L.L. de VALLEMONT, Du secret des Mystères, ou l'Apologie de la rubrique des Missels, Paris, 1710, 2 vol. in-12 - B.N. D 53961.
- §129 LE BRUN des MARETTES, Voyages liturgiques en France, Paris, 1718, in-8°.
- §130 (Chan. Jean LE PREVOST), Les Vies des saints patrons du dioc. de Lisieux, Lisieux, 1742, in-8°, 275 p. - B.N. 8° Ln²¹ 14, Bibl. Institution-Ste-Marie de Caen.
- §131 Offices des Sacrés-Coeurs de Jésus et Marie, Lisieux, 1738, 46 p. - B.M. Lx, Norm. 905.
- §132 Offices des Sacrés-Coeurs de Jésus et Marie, nouv. éd. revue, corrigée et augmentée, Lisieux, 1761, 48 p. - B.M. Lx, Norm. 898.
- §133 Officium Sacratissimi Cordis Domini nostri J-C., annuelle minus, Lisieux, 1767, 26 p. - B.M. Lx, Norm. 882.
- §134 Office en l'honneur du Sacré-Coeur de N.S.J-C., Lisieux, 1768, 96 p. - B.M. Lx, Norm. 909.
- §135 Heures imprimées par l'ordre de Mgr. l'évêque-comte de Lisieux à l'usage des fidèles de son diocèse, Lisieux, 1753, 674 et 96 p. - B.M. Lx, Rés. 1064.

- §I36 Id., 1757 - B.M. Lx, Rés. 1069.
- §I37 Prières pour adorer le Très-St Sacrement de l'autel quand il sera exposé, dressées pour les frères et soeurs de la Confrairie du Très-St Sacrement, érigée (le 1er janv. 1646) en l'Eglise paroissiale de St-Germain de Lisieux, avec les Statuts de ladite confrairie, Lisieux, 1777, 60 p. - B.M. Lx, Norm. 907.
- §I38 Prières et cantiques spirituels à l'usage des Missions des P.P. Capucins de la Province de Normandie, nouv. éd., Lisieux, 1770, 118 p. - B.M. Lx, Norm. 900.
- §I39 Jubilé universel de l'année sainte, Lisieux, 1776 - B.M. Lx, Norm. 890.
cf. § 318.

4 Confréries

- §I40 Alex. FERON, Introduction à l'étude des soc. secrètes catholiques dans le dioc. de Rouen aux XVIIe et XVIIIe s. ..., s.l., 1929, in-8°, 114 p. - B.N. 8° Z 7630.
- §I41 Premier congrès des Charités normandes. Giverville. Juillet-septembre 1947, s.l.n.d., in-8°, 64 p. (bibliographie).
- §I42 V.-E. VEUCLIN, Documents concernant les confréries de Charité normandes, dans Rec. trav. Soc. Eure, 4e série, t. IX, 1891, p. 39-188.

- §I43 H. de FORMEVILLE, Notice sur quelques Charités de la ville et de l'anc. dioc. de Lisieux et des villes de Caen, d'Argentan et de Coutances, dans B.S.A.N., t.4, 1866-67, p. 518-549.
- §I44 Anonyme, (Les Charités de la ville de Lisieux), dans B.S.H.Lx, n° 10, 1892.
- §I45 Paul BREARD, Le Vieux Honfleur : les anc. confréries, dans A.A.N., t.78, 1912, 79e année, p. 188-252.
- §I46 Louis COLLET, La Charité de Druval, dans B.S.A.N., t.47, 1939, p. 310-331.
- §I47 Chan. POREE, Le reg. de la Charité des Cordeliers de Bernay, dans B.S.H.N., t.4, 1884-87, p. 370-390, et tiré à part, Rouen, 1887, in-8°, 23 p.
- §I48 Ch. VASSEUR, Le martyrologe de la Charité de Tourgéville, Caen, 1875, in-4°.
- §I49 Et. DEVILLE, La confrérie du St-Sacrement de ... Pont-l'Evêque, dans R. Cath. N., t.18, 1908, p. 109-118.
- §I50 Abbé J. MARTIN, Le Rosaire et ses confréries dans le dioc. de Bayeux et Lisieux, Caen, 1885, in-16, 280 p.
- §I60 V.-E. VEUCLIN, Notes sur les confréries dites de St-Michel en Normandie, dans A.A.N., 57e année, 1891, p. 160-168.
- §I61 Id., Les anc. confréries de St-Michel dans les dioc. d'Evreux et de Lisieux, dans A.A.N., 73e année, 1906, p. 274-287.

- §162 Abbé BISSON, L'anc. confrérie de St-Michel à Vimoutiers,
dans R.S.H.A.O., t.16, 1897, p. 368-370.
- §163 G-A. SIMON, La confrérie de St-Roch à N-D. de Cheffre-
ville, dans Baïocana, t.2, 1910-II, p. 18-24.
- §164 La Confrérie de la Très-Ste Trinité et Rédemption des
Captifs, érigée en l'église des RR.PP. Mathurins de Li-
sieux, Lisieux, 1751, in-12 - B.M. Lx, Norm. A 23.
- §165 La Ste Confrérie ou Confédération d'amour de N-D. Auxi-
liatrice, Lisieux, 1743, in-12, 36 p. - B.M.Lx, Norm. D 126
cf. § 7, 375, 381.

5 Pèlerinages. Superstition. Sorcellerie.

- §166 R.P. V. LEPETIT, Un antique pèlerinage, N-D. de la Déli-
vrande, Caen, 1939, in-16, 222 p.
- §167 GODESCARD, Description des pèlerinages de Préaux, Li-
sieux, 1850, in-12, 35 p.
- §168 Marthe MORICET, Le Varou, dans Annales de Normandie,
t.2, 1952, p. 73-82.
- §169 L. COUTIL, Etude sur le culte des pierres, des sources et
des arbres dans les dép. de l'Eure, la Seine Inf. et la
Normandie, dans Rec. trav. Soc. Eure, 7e série, t.V, 1917,
p. 159-276.

- §170 Dr GIRAUD, Etude sur les procès de sorcellerie en Normandie, dans Précis Acad. Rouen, Exercice 1895-96, p. 7-54.
Cf. § 379

g CLERGE REGULIER

- §171 Dom COTTINEAU, Répertoire topobibliographique des abbayes et des prieurés, Mâcon, 1935-39, 2 vol. in-4°.
- §172 Dom BEAUNIER et Dom BESSE, Abbayes et prieurés de l'anc. France, t.VII, Province de Rouen, 1914, in-8°, 247 p.
- §173 Léon LECESTRE, Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France, Liste dressée d'après les papiers de la commission des Réguliers de 1768, Paris, 1902, in-8°, 158 p.
- §174 G-A. SIMON, La Réforme de St-Maur en Normandie, dans Normannia, t.2, 1929, p. 249-299, 449-482; t.3, 1930, p. 583-624.
- §175 Chan. POREE, Hist. de l'abbaye du Bec, Evreux, 1901, 2 vol. in-8°.
- §176 Id., L'abbaye de Bernay et la réforme de la Congrégation de St-Maur, Bernay, 1886, in-8°.
- §177 Fréd. MALBRANCHE, Languet de Gergy, abbé commendataire de Bernay de 1745 à 1750, Bernay, 1887, in-8°, 31 p.

§178 Ch. BREARD, L'abbaye de N-D. de Grestain, Rouen, 1904, in-8°, 435 p. Cf. § 256.

§179 R-N. SAUVAGE, L'abbaye de St-Pierre-sur-Dive sous la Règle de St-Maur, dans B.S.H.Lx, n° 26, 1924-25, p. 99-II6.

§180 Gust. DUPONT, L'abbaye du Val-Richer, Caen, 1866, in-8°, 286 p.

§181 G-A. SIMON, La bibliothèque de l'abbaye du Val-Richer, dans B.S.A.N., t. 43, 1935, p. 317-324.

§182 Id., Les prieurs de Beaumont-en-Auge, dans B.S.H.Lx n° 27, 1926-30, p. 147-175.

§183 J. ROMBAULT, Le prieuré de la Genevraye, dans B.S.H.A.O., t. I, 1883, p. 77-91.

§184 Chan. FARCY, Le prieuré de Grandmont, Rouen, 1934, in-8°, 127 p.

§185 Alfred RUAULT, Le prieuré de St-Nicolas de Maupas, dans R. Cath. N., t. 36, 1927.

§186 Paul DESLANDRES, L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs, Toulouse, 1903, 2 vol. in-8°.

§187 Charles VASSEUR, Notice historique et archéologique sur la Maison-Dieu et les Mathurins de Lisieux, dans le Bull. Mon., t. 30, 1864, p. 113-157, 276-308, et tirage à part.

- §188 Id., La Houblonnière et les Jacobins de Lisieux, dans B.S.H.Lx, n° 4, 1874, p.42.
- §189 Fr. de SESSEVALLE, Le couvent des Cordeliers de Bernay (1694-1726), dans la Rev. d'hist. franciscaine, 1926, p. 462-509.
- §190 Fréd. MALBRANCHE, Notice sur l'anc. couvent des Pénitents de Bernay, Rouen, 1869, in-8°.
- §191 G-A.SIMON, L'abbaye St-Désir de Lisieux et ses églises successives, dans A.A.N., 94e année, 1927, p.28-45.
- §192 Abbé L-P.GOUDIER, Notice sur la communauté de la Providence de Lisieux (1683-1908), Bayeux, 1908, in-8°, 175 p.
- §193 Abbé LE PREVOST, Les dominicaines hospitalières de Honfleur (1644-1792), dans l'Année dominicaine, 1925, p.494-502.

h HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA REVOLUTION.

- §194 P.de LA GORCE, Hist. religieuse de la Révolution française, Paris, t.I, 3e éd., 1909, in-8°, 515 p.
- §195 André LATREILLE, L'Eglise cath. et la Rév. franc., t.I, Le Pontificat de Pie VI et la crise française (1775-99), Paris, 1946, in-8°, 279 p.
- §196 Jean LEFLON, La crise révolutionnaire (1789-1846), Paris, 1949, in-8°, 524 p., t.XX de l'Hist. de l'Eglise de Fliche et Martin.

- §197 A. DENYS-BUIRETTE, Les questions religieuses dans les cahiers de 1789, Paris, 1919, in-8°, 526 p.
- §198 Ch. LEDRE, Une controverse sur la Constitution civile du clergé : Charrier de la Roche, évêque constitutionnel de Rouen, et le chanoine Baston, Lyon, 1943, in-8°, 189 p. Cf. § 214-215.
- §199 Abel DECHENE, Contre Pie VII et Bonaparte. Le Blanchardisme (1801-1829), Paris, 1932, in-16, 228 p.
- §200 Martyrs de sept. 1792 à Paris. Dioc. de Bayeux et Lisieux, Bayeux, 1918, in-8°, 162 p.
- §201 Em. SEVESTRE, Etude critique des sources de l'hist. religieuse de la Révolution en Normandie (1787-1801), Paris, 1916, in-8°, 276 p.
- §202 Id., Les problèmes religieux de la Révolution et de l'Empire en Normandie, t. II (seul paru). La Constitution civile du clergé (1791-95), Paris, 1924, in-8°, II48 p.
- §203 Id., Le personnel de l'Eglise constitutionnelle en Normandie (1791-95), t. I (seul paru), Liste critique des insermentés et assermentés (janv.-mai 1791), Paris, 1925, in-8°, 547 p.
- §204 Id., La Vie religieuse dans les principales villes normandes pendant la Révolution, 1ère série, Calvados, Paris, 1945, in-8°, réédition d'études parues dans les A.A.N.

§205 Id., L'enquête gouvernementale et l'enquête eccl. sur le clergé de Normandie ... de l'an IX à l'an XIII, Paris 1918, in-8°, 518 p.

Cf. § 9,314.

III HISTOIRE DU XVIII^e SIECLE.

a OUVRAGES GENERAUX.

§206 H. CARRE, Le règne de Louis XV, Paris, 1909, in-4°.

H. CARRE, P. SAGNAC, E. LAVISSE, Le règne de Louis XVI, Paris, 1910, in-4°, t. VIII-2 et t. IX-1 de l'Hist. de France d'E. Lavissee.

§207 Dom LECLERCQ, Hist. de la Régence, Paris, 1921, 3 vol. in-8°.

§208 R. MOUSNIER et E. LABROUSSE, Le XVIII^e siècle, Paris, 1952, in-4°, t. V de l'Hist. générale de la civilisation.

§209 Ferdinand BRUNOT, Hist. de la langue française, Paris, in-8°, t. VII, 1926, La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Anc. Régime; t. IX, 1927, La Révolution et l'Empire.

§210 Comte MELION de LUCAY, Des origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'Etat ... jusqu'à la mort de Louis XV, Paris, 1881, in-8°, 647 p.

§211 Paul ARDASCHEFF, Les intendants de province sous Louis XVI, Paris, 1909, in-8°, 481 p.

§211 bis Cardinal MATHIEU, L'Anc. Rég. en Lorraine..., Paris, 1^{re} éd., 1907, in-8°, 539 p.

Cf. § 451.

b ETUDES BIOGRAPHIQUES, LETTRES, MEMOIRES, VOYAGES.

- §212 Francis Monnier, Le chancelier d'AGUESSEAU (1668-1751), Paris, 1863, 2e éd., in-8°, 507 p.
- §213 Mémoires de M. ALLAIS, curé de Ste-Catherine d'Honfleur, dans Bafocana, t. I, 1909-10, p. 46-49, 86-91.
- §214 A. Canel, Notice sur la vie et les écrits de l'abbé G-A-R. BASTON, Rouen, 1866, in-12, 259 p.
- §215 Abbé Julien Loth et Ch. Verger, Mémoires de l'abbé BASTON, Paris, 3 vol. in-8°, Soc. d'hist. contemporaine. Cf. § 138.
- §216 R.P. Em. Regnault, Christophe de BEAUMONT, archevêque de Paris (1703-81), Paris, 1882, 2 vol. in-8°.
- §217 Fréd. Masson, Mémoires et lettres de François-Joachim ... cardinal de BERNIS (1715-58), Paris, 1878, 2 vol. in-8°.
- §218 Id., Le cardinal de BERNIS depuis son ministère (1758-1794), Paris, 1884, in-8°.
- §219 Fréd. Malbranche, L'abbé BESSIN et ses correspondants, Bernay, 1889, in-8°, 39 p.
- §220 Alfred Ruault, Notes biographiques sur l'abbé BESSIN, curé de Plainville (1734-1810), dans R. Cath. N., t. 40, 1931, p. 237, 262, 340, et t. 41, 1932, p. 39, 54, 182, 229.
- §221 J.-G. Gossel, Henry de Thiard, cardinal de BISSY, dans R.H.E.F., t. 2, 1911, p. 539-553, 679-701.
- §222 Léon de la Sicotière, M. de CORDAY d'Armont, père de Charlotte Corday, dans B.S.H.A.O., t. 7, 1888, p. 313-344. Cf.

- §223 Xavier Rousseau, Les de CORDAY au pays d'Argentan, dans le Pays d'Argentan, t. 10, 1938, p. 1-227.
- §224 Ferdinand Berthier, L'abbé de l'ÉPÉE, Paris, 1852, in-8°, 413 p.
- §225 Léon Vaisse, Est-il possible d'assigner une date certaine aux premiers travaux de l'abbé de l'ÉPÉE ... ?, dans P.V. des séances de la Soc. de l'Aveyron, t. 6, 1868, p. 167-168 - B.N. Z 286 83 (4-6).
- §226 Hippolyte Buffenoir, La comtesse d'HOUDETOT, une amie de J-J. Rousseau, Paris, 1901, in-8°, 356 p.
- §227 Id., La comtesse d'HOUDETOT, sa famille, ses amis Paris, 1905, in-4°, 315 p.
- §228 Prince Emmanuel de Broglie, Ce qu'on trouve dans les vieilles lettres (correspondance de Mme de LA PALLU), Paris, 1878, in-8°, 87 p., Extrait du Correspondant. Cf. p. 77.
- §229 François de LA ROCHEFOUCAULD, Voyages en France (1781-83), publiés par Jean Marchand, Paris, 1933, 2 vol. in-8°, Soc. de l'Hist. de France.
- §230 Discours de Paul Le Verdier (Bibliothèque de Rémy LE BAS de Fresne), Soc. des bibliophiles normands, 92e ass. générale, 27 juin 1910, p. 5-16.
- §231 Chap. C. Guéry, L'abbé LE GALLOYS, docteur-médecin (1697-1763), Brionne, 1903, in-8°, 32 p.
- §232 C-Y. Luce, Louis LEPECQ de la Closture (1736-1804), Caen, 1895, in-8°, 37 p. - Cf. § 310

- §233 Amand Montier, Correspondance de Thomas LINDET pendant la Constituante et la Législative (1789-92), Paris, 1899, in-8°, 393 p., Soc. de l'Hist. de la Révolution française.
- §234 Amand Montier, Robert LINDET, Paris, 1899, in-8°, 444 p.
- §235 J. Rombault, Un curé de campagne au XVIIIe s. (Jacques LORIEUL, curé de la Genevraye, 1749-79), dans B.S.H.A.O. t. 12, 1893, p. 21-34.
- §236 G-P-O. comte d'Haussonville et G. Hanotaux, Souvenirs sur Mme de MAINTENON, Paris, 1902-05, 3 vol. in-8°.
- §237 Léon Béclard, Sébastien MERCIER, Paris, 1903, in-8°, 810 p.
- §238 Abbé Martin, Le Bienheureux Thomas-Jean MONSAINT, martyr villervillais, Rambouillet (1932), in-8°, 94 p. - Communiqué par Mgr. Adam, vic. gén. de Bayeux.
- §239 Louis Vian, Histoire de MONTESQUIEU, Paris, 1877, in-8°, 411 p. - B.N. 8° Ln²⁷ 30067.
- §240 François Gébélin, Correspondance de MONTESQUIEU, Paris 1914, 2 vol. in-8°.
- §241 Robert Dubois-Corneau, PARIS de Monmartel, banquier de la Cour (1690-1766), Paris, 1917, in-4°, 380 p.
- §242 Ch. Leroy, Mémoires de l'abbé PETEL, curé de St-Léger-du-Boscdel (1752-97), Rouen, 1929, in-8°, 201 p.
- §243 P.E. Lambert, La seigneurie de Courbépine et la marquise de PRIE, Rouen, 1868, in-8°, 61 p.
- §244 Henri Pellerin, La marquise de PRIE et le pays d'Auge, dans le Pays d'Auge, 3e année, n° 1, janv. 1953, p. 1-5.

- §245 Abbé A. Dubois, curé de Menneval, Inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de Léon-François REGUIS, à N-D. du Hamel, dans Rec. trav. Soc. Eure, 5e série, t. II, année 1894, p. 8-28, et tirage à part.
- §246 L. Trial, pasteur de Nîmes, Un prédicateur inconnu : REGUIS, Nîmes, 1922, in-8°, 28 p.
- §247 S. Maillet, Un prédicateur populaire cath. : le curé REGUIS, thèse de la Fac. protestante de Montauban, Montauban, 1891, in-8°, 64 p.
- §248 REGUIS, La Voix du Pasteur, discours familiers d'un curé à ses paroissiens pour tous les dimanches de l'année, par M. Réguis, curé du dioc. de Gap, ci-devant dans celui d'Auxerre, Paris, 1766, 2 vol. in-8° - B.N. D 15354 (1-2).
- §249 Idem, 2e dominicale, Paris, 1773, 4 vol. in-8° - B.N. D 15354 (3-6).
- §250 REGUIS, Lettre à un jeune curé avec l'Examen critique d'une Dissertation sur l'objet des Pseaumes, par l'auteur de la Voix du Pasteur, curé dans le dioc. de Lisieux, Rouen, 1787, in-12, 103 p. - B.N. D 50149. Cf. P. Justificatives, p. 359.
- §251 SAINT-SIMON, Mémoires, éd. Boislisle-Lecestre, Paris, 1879-1930, 41 vol. in-8° et 2 vol. de tables.
- §252 H. de Frondeville, Autour des Mémoires de la baronne de STAAL. Ses années de jeunesse en Normandie, dans Normannia, t. II, 1938, p. 28-58.

- §253 Cl. de Coynart, Les Guérin de TENCIN (1520-1758), Paris 1910, in-16, 424 p.
- §254 Ernest Lebègue, La vie et l'oeuvre d'un Constituant : THOURET (1746-1794), Paris, 1910, in-8°, 320 p.
- §255 Arthur YOUNG, Voyages en France en 1787, 1788 et 1789, éd. Henri Sée, Paris, 1931, 3 vol. in-8°, les Classiques de la Révolution française.

c BIOGRAPHIE D'HENRI-IGNACE DE BRANCAS.

- §256 Mgr. de Brancas et l'abbaye de Grestain, dans B.S.H.Lx, n° 16, 1907, p. 10-15.
- §257 Hubert GIRAUD, L'histoire de la ville de Pernes, de Gilberti, Marseille, 1923, in-4°, 695 p.
- 258 Dom Théophile BERENGIER, Notice sur Mgr. J-B. de Brancas, archevêque d'Aix (1693-1770), Aix, 1887, in-8°, 78 p.
- §259 Louis de LOMENIE, La comtesse de Rochefort et ses amis, Paris, 1870, in-8°, 370 p.

d BIOGRAPHIE DE JACQUES-MARIE DE CARITAT
DE CONDORCET.

- §260 Relation de la visite générale faite par M. de Condorcet, évêque d'Auxerre, dans son diocèse, s.l.n.d., in-12, 255 p. - B.N. Lk³ 111.
- §261 Réponse aux objections publiées contre l'Institut des Jésuites, avec une Lettre de M. de Condorcet, évêque de Lisieux, adressée à M. l'Archevêque de Paris ..., s.l. 1761, in-12, 71 p. - B.N. Ld³⁹ 387.

- §262 Abbé A-J. RANCE, J-M. de Condorcet, évêque de Gap (1741-54), Paris, 1885, in-8°, 24 p.
- §263 Id., Contribution à l'histoire de l'épiscopat de Condorcet à Auxerre (1754-61), dans Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, t.44, 1890, p. 319-352.
- §264 Mémoires concernant l'hist. civile et eccl. d'Auxerre et de son anc. dioc. par l'abbé Lebeuf, continués ... par M.M. CHALLE et QUANTIN, Auxerre, 1851, 4 vol. in-8°,
- §265 Pierre ORDIONI, La résistance gallicane et janséniste dans le dioc. d'Auxerre de 1704 à 1760, Auxerre, 1932, in-8°, 184 p.
- §266 Id., La survivance des idées gallicanes et jansénistes en Auxerrois de 1760 à nos jours, Auxerre, 1933, in-8°, 240 p.
- §267 Dr ROBINET, Condorcet, sa vie, son oeuvre (1753-94), Paris, s.d., in-8°, 397 p.
- §268 A. CHARMA, Condorcet, Caen, 1863, in-8°, 82 p., tiré à part des Mém. Acad. Caen, t.15, 1863.
- §269 Franck ALENGRY, Condorcet, guide de la Révolution française, Paris, 1904, in-8°, 891 p.
- Cf. § 316.

e IDEES PHILOSOPHIQUES. FRANC-MACONNERIE.

- §270 Paul HAZARD, La crise de la conscience européenne (1680-1715), Paris, 1935, 3 vol. in-8°.

- §271 Félix ROCQUAIN, L'esprit révolutionnaire avant la Révolution (1715-89), Paris, 1878, in-8°, 543 p.
- §272 Henri SEE, La diffusion des idées philosophiques à la fin de l'Anc. Régime, Besançon, 1923, in-8°, 23 p. Extrait des Annales révolutionnaires, n° de nov-déc. 1923.
- §273 Daniel MORNET, Les origines intellectuelles de la Révolution, Paris, 1933, in-8°, 552 p.
- §274 Id., Les sciences de la nature en France au XVIIIe s., Paris, 1911, in-12, 291 p.
- §275 Id., Les enseignements des bibliothèques privées (1750-80), dans Rev. d'hist. littéraire de la France, t. 17, 1910, p. 449-496.
- §276 Gustave DESNOIRESTERRES, Epicuriens et lettrés, Paris, 1879, in-16, 460 p.
- §277 Bernard GROETHUYSEN, Origines de l'esprit bourgeois en France, t. I (seul paru), L'Eglise et la bourgeoisie, Paris, 1927, in-8°, 298 p.
- §278 Gust. BORD, La Franc-Maçonnerie en France ... (1668-1771) Paris, (1908), in-8°, 551 p.
- §279 Y. BERTHELOOT, La Franc-Maçonnerie et l'Eglise catholique, Lausanne, t. I, 1947, in-16, 153 p.
- §280 H.P. de LOUCELLES, Hist. générale de la Franc-Maçonnerie en Normandie depuis 1739 jusqu'en 1875, Dieppe, 1875, in-12, 189 p. - B.N. Dép. des médailles,
 ψ 304 - B.M. Rouen N. 74^{4a} (5).

§281 Georges LECHEVALIER, Aperçu historique de la Maçonnerie à Lisieux, dans l'Acacia, 1932, p. 368-372.

Cf. 219-220, 226-227, 239-240, 259, 267-269.

f HISTOIRE DE LA REVOLUTION.

§282 Beatrice HYSLOP, Répertoire critique des cahiers de doléances ... de 1789, Paris, 1933, in-8°, 670 p., Coll. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française.

§283 Id., Supplément au répertoire ..., Paris, 1952, in-8°, 247 p.

§284 Louis DUVAL, Cahiers de dol. des villes, bourgs et paroisses du bailliage d'Alençon en 1789, Alençon, 1887, in-8°, 433 p.

§285 Albert BLOSSIER, Cahiers de dol. du bailliage de Honfleur ..., Caen, 1913, in-8°, 207 p., Doc. relatifs à la vie économique de la Révolution française, Comité du Calvados.

§286 René QUERU, Le cahier de dol. du Tiers-Etat (de Lisieux) en 1789, dans Etudes lexoviennes, t.I, 1915, p. 181-240.

§287 A.M., Cahier des ... dol. ... du bailliage secondaire de Pont-Audemer, Pont-Audemer, 1889, in-8°, 40 p.

§288 Em. BRIDREY, Cahiers de dol. du bailliage de Cotentin, Paris, 1907, 2 vol. in-8°, Coll. de doc. inédits sur l'hist. économique de la Révolution française.

- §289 Louis BOIVIN-CHAMPEAUX, Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, Evreux, 2e éd., 1894, 2 vol. in-8°.

Cf. § 357

IV HISTOIRE DE LA NORMANDIE.

a OUVRAGES GENERAUX

- §290 A. ALBERT-PETIT, Hist. de Normandie, Paris, 6e éd., 1912, in-8°, 260 p.
- §291 Gabriel du MOULIN, curé de Menneval, Hist. générale de Normandie, Rouen, 1631, in-fol.
- §292 Célestin HIPPEAU, Le Gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe s., Caen, 1863-69, 9 vol. in-8°.
- §293 Amable FLOQUET, Hist. du Parlement de Normandie, Rouen, 1840-49, 7 vol. in-8°.
- §294 Louis DU BOIS, Recherches ... sur la Normandie, Paris, 1843, in-8°, 384 p.
- §295 Paul MANSIRE, Le Rouennais vu à travers son histoire, dans Annales de Normandie, 2e année, n° 1, janv. 52, p. 57-64.
- §296 André SIEGFRIED, Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIe République, Paris, 1913, in-8°, 536 p.
- §297 Jean VIDALENC, Le département de l'Eure sous la monarchie constitutionnelle (1814-48), Paris, 1952, in-8°, 700 p.

Joignons y quelques ouvrages de tourisme :

- §298 Pierre BONNET, Esquisses normandes, Paris, 1948, in-8°, 375 p.
- §299 Hubert de BRYE, En flânant dans les vallées de la Risle et de la Charentonne, Caen, 1938, in-4°, 80 p.
- §300 Id., En flânant dans le Pays d'Auge, Caen, (1947), in-4° 116 p.
- §301 Roland ENGERAND, En Pays d'Auge, Tours, 1937, in-8°, 183 p.
- §302 GERARD-GAILLY, Promenade sur le Mont-Canisy, Pont-l'Evêque, 1939, in-8°, 187 p.
- §303 LA VARENDE, La Normandie en fleurs, Paris, 1950, in-16, 237 p.

cf. § 280, 359, 360, 405.

b LA NORMANDIE AU XVIII^e SIECLE.

- §304 Henri de BOULAINVILLIERS, Etat de la France ..., éd. dite de Londres (Rouen), 1752, in-12, t.V.
- §305 MASSEVILLE, Etat géographique de la province de Normandie, Rouen, 1722, 2 vol. in-12 - B.N. L k² 1182, le t. 2 en déficit.
- §306 (DUMOULIN) La Géographie ou description générale du Royaume de France divisée en ses généralités, Paris, 1765, in-12, t. II, Rouen, t. III Caen, t. IV Alençon - B.N. L⁸ 7.

- §307 Louis DUVAL, Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV (d'après les Mémoires de Pomereu), Alençon, 1890, in-4°, 429 p.
- §308 Id., Lallemant de Léviguen, intendant d'Alençon. Son mémoire sur la généralité d'Alençon en 1727, Caen, 1910, in-8°, 108 p., Extrait de l'A. A. N., 1910.
- §309 P. BARRET, L'assistance médicale dans la généralité d'Alençon (1774-77), dans B. S. H. A. O., t. 6, 1887, p. 454-66.
- §310 LEPECQ de la Cloture, Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques, Rouen, 1778, in-4°, 1076 p. Cf. § 132
- §311 Louis DUVAL, Phénomènes météorologiques, et variations atmosphériques ... observés en Normandie, principalement dans l'Orne, dans B. S. H. A. O., t. 19, 1900, p. 5, III; t. 20, 1901, p. 10, 166; t. 21, 1902, p. 35, 121.
- §312 Alphonse MARTIN, L'instruction primaire gratuite et obligatoire dans les campagnes (Seine-Inférieure et Eure) au XVIIIe s., dans Rec. des publications de la Soc. havraise d'études diverses, 60e année, 1893, p. 69-122 - B. N. Z 28489.
- §313 Abbé Jean-Jacques GAUTIER, Essai sur les Moeurs champêtres, 1787, rééd. précédée d'une notice par Xavier Rousseau, dans le Pays d'Argentan, t. VII, 1935, 102 p.

§314 Em. SEVESTRE, Essai sur les arch. municipales et les arch. judiciaires des chefs-lieux de département et de district en Normandie pendant l'époque révolutionnaire (1787-1801) Paris, 1912, in-4°, Cf. § 201-205

c HISTOIRE RELIGIEUSE GENERALE.

§315 Dom Guill. BESSIN, Concilia Rotomagensis Provinciae, Rouen, 1717, in-fol.

§316 Requête de 56 curés du dioc. de Rouen présentée à M. de La Rochefoucauld, leur archevêque, contre les ouvrages du P. Berruyer ... , le tout suivi d'une requête de plusieurs curés du diocèse de Lisieux à M. de Condorcet, leur évêque, sur le même sujet, en France, 1764, in-12, 154 p.

§317 Abbé J. LAFFETAY, Histoire du dioc. de Bayeux (XVIIe et XVIIIe s.), Bayeux, 1855-76, 2 vol. in-8°.

§318 Chan. E. DESLANDES, Etudes (liturgiques) sur l'Eglise de Bayeux, Caen, 1917, in-8°, 608 p.

§319 Abbé LE CANU, Hist. du dioc. de Coutances et Avranches, Coutances, 1877-78, 2 vol. in-4° - B.N. 4° Lk³ 1057, le t. 2 en déficit.

§320 Em. VIVIER, La condition du clergé séculier dans le diocèse de Coutances au XVIIIe s., dans Annales de Normandie, t.2, n° 1, janv. 52, p. 3-26.

§321 Id., ... Le chapitre de Coutances à la veille de la Révolution (1780-86), dans Not., mém. et doc. publiés par la Soc. d'Archéol. ... de la Manche, t. 59, 1951, p. 13, 33 - B.N. S 17701. Cf. § 77

§322 Chan. G. BONNENFANT, Hist. générale du diocèse d'Evreux
(cadre départemental), Evreux, 1933, 2 vol. in-4°.

cf. § 121

§323 Abbé L. HOMMEY, Hist. générale eccl. et civile du dioc.
de Séez, anc. et nouveau, et du ... département de l'Orne,
Alençon, 1899-1900, 5 vol. in-8° - B.N. 8° L k³ I408.

§324 Abbé L-V. DUMAINE, Mgr. Louis d'Aquin, évêque de Séez
(1667-1710), Paris, 1902, in-8°, 692 p.

§325 Chan. G. BONNENFANT, Les séminaires normands du XVIIe au
XVIIIe s. Fondation. Organisation. Fonctionnement, Paris,
1915, in-8°, 515 p.

cf. § 64, 70, 97-104, 106, 108, 109, 110, 113-118, 120-127,
130-170, 172, 174-185, 187-193, 198-205, 213-215, 219-220,
230-235, 238, 242, 245-250, 256, 337-339, 342, 453, 455, 456

d HISTOIRE RELIGIEUSE : GEOGRAPHIE HISTORIQUE.
INSTITUTIONS.

§326 Aug. LONGNON, Pauillés de la Province de Rouen, Paris,
1903, in-4°, 602 p.

§327 Aug. LE PREVOST, Pouillés du dioc. de Lisieux, Caen, 1844,
in-4°, 100 p.

§328 Louis DUVAL, Essai sur la topographie anc. du départe-
ment de l'Orne, suivi d'un tableau de l'organisation reli-
gieuse de son territoire avant la Révolution, Alençon,
1882, in-8°, 100 p.

- §329 Ch. VASSEUR, La carte du dioc. de Lisieux par d'Anville,
dans B.S.H.Lx, n° 4, 1874, p.22-36.

- §330 Ch. ROUTIER, Pratiques bénéficiales, suivant l'usage gé-
néral et celui de la province de Normandie, Rouen, 1745,
in-4°.

- §331 J.de PRADELLE, archidiaire et vic. gén. de Bayeux,
Du droit de déport de l'Eglise de Normandie ... , Caen,
1788, in-8°, 340 p.

- §332 Abbé MASSELIN, Personnes, personats et personataires,
dans B.S.A.N., t.33, 1918, p.153-173.

- §333 Jules CAUVET, Du droit de patronage eccl. dans l'anc.
Normandie, Caen, 1854, in-8°, 44 p., Extrait des M.S.A.N.,
t.20.

- §334 Marcel BAUDOT, Observations sur le patronage des églises
de l'Ouest, dans R.H.D., 4e série, t.30, 1952, p.281-282.

- §335 Louis COLLET, Les reg. de catholicité des anc. paroisses
actuellement comprises dans le canton de Troarn, dans
B.S.A.N., t.50, 1946-48, p.247-270, 339-359.

- §336 Id., L'organisation des communautés d'habitants sous
l'Anc. Régime, ibid., t.51, 1949, p.442-472.

- Cf. § 77,

e LISIEUX. VILLE ET DIOCESE.

- §337 Louis DU BOIS, Hist. de Lisieux (ville, dioc. et arrondissement), Lisieux, 1845, 2 vol. in-8°.
- §338 Henri de FORMEVILLE, Hist. de l'anc. évêché-comté de Lisieux, Lisieux, 1873, 2 vol. in-4°.
- §339 Id., Notice historique sur l'anc. évêché-comté de Lisieux, dans M.S.A.N., 3e série, 8e vol. 18e de la coll., 1870, p. 149-186.
- §340 Louis SERBAT, Lisieux, Paris, s.d., in-18, 127 p., coll. des Petites monographies des grands édifices de la France
- §341 René HERVAL, Lisieux, Caen, s.d., in-4°, 221 p.
- §342 Abbé PIEL, Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations eccl. de l'anc. dioc. de Lisieux, Lisieux, 1892-95, 5 vol. in-8°.
- §343 Ch-L. LIVET, Philippe Cospeau, Nantes, 1854, in-12, 122 p.
- §344 (Aug. BORDEAUX de Prêtreville), Notice sur J. Ferron de La Ferronnays, évêque et comte de Lisieux, Caen, 1829, in-8°, 55 p.
- §345 Abbé V. HARDY, La Cathédrale St-Pierre de Lisieux, Paris, 1918, in-fol.
- §346 Abbé PIEL, Les maisons canoniales du chapitre de Lisieux, dans B.S.H.Lx, n° 13, 1901, p. 24-26.

- §347 Les Chanoines - Comtes de Lisieux au XVIIe s., ibid.,
n° 15, 1903, p. 17-68.
- §348 La chapelle St-Aignan à Lisieux, ibid., n° 17, 1909, p. 40-
43.
- §349 Georges HUARD, Etudes de topographie lexovienne. La
Maison canoniale du titre de St-Martin, le Manoir de
l'Image Notre-Dame et la maison de Marin Bourgeois, Paris,
1934, in-4°, 95 p.
- §350 Chan. HUGONIN et Mis de FRONDEVILLE, Notes et documents
relatifs aux anc. imprimeurs de Lisieux, dans B.S.H.Lx,
n° 26, 1924-25, p. 117-126.
- §351 Mémorial de ce qui s'est passé de plus remarquable dans
la ville de Lisieux depuis l'an 1676 (jusqu'en 1717), ms.
anonyme, dans B.S.H.Lx, n° 6, 1875, p. 1-34.
- §352 Relation des réjouissances qui se sont faites en la
Ville de Lisieux pour l'Etablissement de la Taille Pro-
portionnelle en lad. Ville, Lisieux, 1718, in-4°, 4 p. -
B.N. Lf³⁴ 16 - Cf. Almanach de la Ville ... de Lisieux,
1841, p. 106.
- §353 Georges BESNIER, L'établissement de la taille proportion-
nelle à Lisieux (1717), s.l.n.d., in-4°, p. 75-122, Extrait
des Etudes lexoviennes, t. I, 1915.
- §354 Alexandre MOISY, Lisieux sous Louis XVI, dans Etudes
lexoviennes, t. I, 1915, p. 123-180.
- §355 Id., Mémorial lexovien (1782-89), dans B.S.H.Lx, n° 22
1914-15, p. 7-22.

§356 Baron ANGOT des Rotours, L'assemblée provinciale de 1787 à Lisieux, dans A.A.N., 94e année, t.88, 1927, p.45-53

§357 Voeu général du Tiers-Etat de ... Lisieux ..., 19 janv. 1789, Lisieux, s.d., in-4° - B.N. L b ³⁹ 6875.

§358 Almanach de Lisieux, pour les années 1764, 1773, 1774, 1787 - B.M. Lx, Norm. 859 - B.N., année 1764, L c ³¹ 236 (4).

Cf. § 35, 137, 143-144, 164-165, 187-188, 191-192, 281, 287, 327, 329, 423, 431

f MONOGRAPHIES DU CALVADOS.

§359 A. de CAUMONT, Statistique monumentale du Calvados, Caen, 1867, 5 vol. in-8°.

§360 Edm. de LAHEUDRIE, Hist. du Bessin, Caen, 1930, 2 vol. in-4°

§361 Id., Bayeux, capitale du Bessin, Bayeux, 1945, 2 vol. in-4°

§362 Colonel BESNIER, Les terres en labours et les terres en herbe dans la vallée d'Auge, (XIXe s.), dans B.S.A.N., t.49, 1942-45, p.482.

§363 G-A. SIMON et E. MOPEL, Nombreux articles parus dans la Bonne Semence, Bull. religieux mensuel de Beuvron-en-Auge et de la région, A.D. Cos I4 T XXXI 45.

§364 Henry LE COURT, Hist. de Deauville, dans le Petit Trouvillais, 21 juillet 1922, n° 3, à 18 janv. 1924, n°29, A.D. Cos I3 T.

- §365 Id., Hist. de Trouville, ibid., 8 août 1919, n° 6, à 7 juillet 1922, n° 1.
- §366 Victor MIOCQUE, Monographie de Gonneville-sur-Mer, Pont-l'Evêque, 1950, parue partiellement dans Pays d'Auge - Tribune réunis (4 janv. 1952-10 fév. 1953).
- §367 M. THOMAS, Hist. de la ville de Honfleur, Honfleur, 1840, in-8°, 438 p.
- §368 LABUTTE, Essai historique sur Honfleur et l'arrondissement de Pont-l'Evêque, Honfleur, 1840, in-8°.
Cf. § 36, 145, 193, 213, 285, 452.
- §369 COLBERT-LAPLACE, Mailloc, dans B.S.H.A.O., t. 30, 1911, p. 176-237.
- §370 Abbé Jules BOISSIERE, Le Ménil-Germain au XVIIIe s., Lisieux, 1951, in-4°, 79 p.
- §371 E. LACOUR, Notice historique sur la ville et les environs d'Orbec, Lisieux, 1867, in-8°, 198 p.
- §372 Et. DEVILLE, (Note sur OUILLY-DU-HOULLEY), dans A.A.N., 94e année, t. 88, 1927, p. 179-183.
- §373 Mme ROBLOT-DELONDRE, Notes sur (St-André d') Hébertot, dans R. Cath. N., t. 36, 1927, et t. 37, 1928.
- §374 J-E. DELAMARE, Doc. historiques sur la commune de St-Martin de Bienfaite, Lisieux, 1875, in-16, 121 p.
- §375 Henry LE COURT, Villers-sur-Glos. Une crise de trésoriers au XVIIIe s., dans B.S.H. Lx, n° 18, 1910, p. 36-40.
- §376 HUNGER, Hist. de Verson, Caen, 1908, in-4°.
Cf. § 44, 64, 108, 109, 146, 148, 149, 163, 166, 167, 179-182, 238, 254, 300-302, 420, 426, 433, 449, 456.

g MONOGRAPHIES DE L'EURE.

- §377 L. DELISLE et L. PASSY, Mémoires et notes de M. Aug. Le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, Evreux, 1862-69, 3 vol. in-8°.
- §378 E.-V. VEUCLIN a publié, spécialement sur l'hist. de Bernay, une multitude d'articles et de pièces, dont la bibliographie complète est presque impossible à dresser, et qu'aucune bibliothèque publique ou privée ne possède certainement en totalité. Nous avons utilisé la collection de la Bibl. d'hist. locale aux A.D. Eure, - 687, 687 bis, 687 ter. Nous avons trouvé plusieurs collections de l'Antiquaire de Bernay, petite revue normande (1er avril 1892 - 1er sept. 1897), dont Veucelin était l'imprimeur et, semble-t'il, l'unique rédacteur, à la bibl. de Bernay, (trois séries) aux A.D. Eure, 687 ter; à la B.N., 8° Lc²¹ 110.
- §379 Abbé BLAIS, Notice historique et archéologique sur N-D. de la Couture de Bernay, Evreux, 1852, in-8°, 167 p.
- §380 Augustin GOUJON, Hist. de Bernay et de son canton, Evreux, 1875, in-8°, 415 p.
- §381 L. BOIVIN-CHAMPEAUX, Notices bernayennes, Evreux, 1893, in-16, 143 p. l'une consacrée au Matrologe de la Charité de la Couture, une autre à l'église de la Couture, toutes parues auparavant dans A.A.N., année 1889.

- §382 H. MEAULLE, Bernay depuis son origine, Bernay, 1947,
in-8°, 243 p.
Cf. § 147, 231, 233-234, 424
- §383 Eugène FOUQUIER, Recherches historiques sur Beuzeville
et son canton, Evreux, 1878, in-8°, 374 p.
- §384 Colonel MESNIL, Notes pour servir à l'hist. de Drucourt,
dans Bull. de la Soc. d'ét. hist. d'Orbec, t. I, n° 6,
1936 (-38), p. 57-133, et tirage à part.
- §385 Abbé DAUVEL, Paroisse de Fontaine-la-Louvet ..., Bernay,
1890, in-8°, 87 p.
- §386 P.-P. DUCHEMIN et H. SAINT-DENIS, Menneval, Elbeuf, 1886,
in-16, 290 p.
- §387 A. CANEL, Hist. de Pont-Audemer, Pont-Audemer, 1885, 2 vol.
in-4°,
Cf. § 287, 425
- §388 Abbé DUBOIS, Valailles aux XVIIe et XVIIIe s., dans Rec.
trav. Soc. Eure, 5e série, t. VI, 1899, p. 6-15.

Cf. § 175-178, 185, 189-190, 219-220, 242-250, 289, 297, 299
312, 427, 442, 450.

h MONOGRAPHIES DE L'ORNE.

- §389 Xavier ROUSSEAU, Dictionnaire du Pays d'Argentan, mono-
graphies de communes ou de paroisses publiées, par ordre
alphabétique, dans le Pays d'Argentan, de 1929 à nos jours.

- §390 A.DALLET a publié, de 1886 à 1917, diverses monographies dans B.S.H.A.O.
- §391 Charles VEREL, Godisson, dans B.S.H.A.O., t.11, 1892, p.240-261.
- §392 J.ROMBAULT, La collégiale du Merlerault, ibid., t.5, 1886, p.270-282.
- §393 Louis DUVAL, Rôle des impositions de la commune de Monnay (Orne) en 1790, Alençon, 1898, in-8°, 47 p., Extrait du B.S.H.A.O., t.17, 1898.
- §394 Vicomte du MOTÉY, St-Germain-de-Clairefeuille, Alençon, 1894, in-8°, 198 p., Extrait du B.S.H.A.O., t.12, 1893, et t.13, 1894.
- §395 A.CHOLLET, St-Pierre-la-Rivière, dans B.S.H.A.O., t.32, 1913, p. 329-346.
- §396 (COURIOL), Hist. de la commune du Sap, Paris, 1860, in-12, 224 p.
- §397 Abbé Ch.GUERY, Procès triséculaire pour un banc dans l'église du Sap, dans Rec. trav. Soc. Eure, 7e série, t.1, 1913, p. 177-218.
- §398 Abbé A.DUPONT, Hist. illustrée de la Trinité des Lettiers La Chapelle-Montligeon, 1901, in-8°, 80 p.
- §399 Jean BARD (Dr Jean BOULLARD), Vimoutiers, fresque historique, Alençon, 1948, in-4°, 247 p. - Bibl. d'hist. locale aux A.D. Orne.

§400 A. PERNELLE, Ancienne église N-D. à Vimoutiers, dans B.S.H.A.O., t. 19, 1900, p. 26-63.

Cf. § 37, 38, 162, 183, 222-223, 228, 235, 284, 307-309, 311, 313
328, 416, 417, 419

i MONOGRAPHIES DE LA SEINE-INFERIEURE.

§401 P.-P. DUCHEMIN, Hist. de St-Etienne-du-Rouvray, Rouen, 1892, in-8°, 391 p.

§402 Id., Sotteville-lès-Rouen et le faubourg St-Sever, Rouen, 1893, in-8°, 556 p.

Cf. § 184

V GEOGRAPHIE.

§403 A. BIGOT, La Basse-Normandie. Esquisse géologique et morphologique, Caen, 1942, in-8°, 124 p.

§404 R. de FELICE, La Basse-Normandie. Etude de géographie régionale, Paris, 1907, in-8°.

§405 Jean CANU, La Basse-Normandie, Paris, s.d., in-8°, 229 p.

§406 Léon HEDIARD, Monographie agricole du département du Calvados, Caen, 1938, in-8°, 365 p.

§407 Jules SION, Les paysans de la Normandie orientale. Etude géographique sur les populations rurales du Caux et du Bray, du Vexin normand et de la vallée de la Seine, Paris, 1908, in-8°, 544 p.

- §407 bis Jacques-André DUVAL, Géographie physique du Pays d'Auges, Lisieux, (1952), in-16, 94 p.
- §408 Lucien GALLOIS, Régions naturelles et noms de pays, Paris, 1908, in-8°, 356 p.

VI HISTOIRE ECONOMIQUE. FINANCES, AGRICULTURE,
INDUSTRIE, COMMERCE.

- §409 Marcel MARION, Hist. financière de la France depuis 1715, t.I, (1715-89), Paris, 1914, in-8°, 480 p.
- §410 Edmond ESMONIN, La taille en Normandie au temps de Colbert, Paris, 1913, in-8°, 552 p.
- §411 Jean PIEL, Essai sur la réforme de l'impôt direct au XVIIIe s. La taille proportionnelle dans les généralités de Caen et d'Alençon, Caen, 1937, in-8°, 223 p.
Cf. § 352-353
- §412 Henri SEE, Hist. économique de la France, Paris, 2 vol. in-8°, t.I, 1939; t.II, 2e éd., 1951.
- §413 Id., La France économique et sociale au XVIIIe s., Paris, 1939, 3e éd., in-12, 197 p.
- §414 C-E. LABROUSSE, Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIIIe s., Paris, 1933, 2 vol. in-8°, Coll. scient. d'écon. politique, III.
- §415 Em. SAVOY, L'agriculture à travers les âges, Paris, in-4°, t.III, 1951.

- §416 Louis DUVAL, L'agriculture dans la généralité d'Alençon au XVIIIe s., Alençon, 1910, in-8°, 36 p.
- §417 Id., La petite propriété dans le département de l'Orne en 1789, Paris, 1899, in-8°, 38 p., Extrait de la Réforme sociale, 1er et 16 avril 1889.
Cf. § 407, 439-444
- §418 Jean VIDALENC, La petite métallurgie rurale en Haute-Normandie sous l'Anc. Régime, Paris, 1946, in-8°, 250 p., Coll. d'hist. sociale, t. IX.
- §419 Louis DUVAL, La verrerie de Tortisambert, dans B.S.A.N. t. II, 1881-82, p. 133-136.
- §420 G. NOË, L'industrie de la dentelle à la main dans le Calvados, Caen, 1910, in-8°, 180 p.
- §421 P.-M. BONDOIS, Les industries de la terre et du verre en Normandie au XVIIIe s., dans Normannia, t. 8, 1935, p. 367-377.
- §422 Id., La draperie et les industries vestiaires normandes au début du XVIIIe s., ibid., t. II, 1938, p. 1-27.
- §423 H. de FORMEVILLE, Notice historique sur la manufacture d'étoffes de laine de Lisieux (1435-1791), Lisieux, 1837, in-8°, 110 p., Extrait de l'A.A.N., 4e année, (Caen, 1837), 1838, p. 131-238. Les derniers paragraphes en ont été reproduits dans le B.S.H. Lx de 1953, sous la signature du comte Becci, - simple lapsus calami, faut-il le préciser ? Mais pourquoi rééditer une étude que quelques heures de travail aux A.D. Cos et Orne et aux A.M. Lx pourraient entièrement renouveler ?

- §424 Ch. LEROY, Les manufactures de Bernay vers 1700, Rouen, 1930, in-8°, 10 p.
- §425 Amand MONTIER, Recherches sur le commerce et la fabrication dans le Lieuvin aux XVIIe et XVIIIe s. des toiles de lin dites Rouens-fleurets-blancards, Pont-Audemer, 1874, in-8°, 70 p.
- §426 Abbé ALIX, La navigation de la Touque au XVIIIe s., dans B.S.A.N., t. 51, 1952, p. 380-393.

Cf. § 26, 49, 229, 255, 352-353, 362, 452.

VII HISTOIRE SOCIALE.

- §427 Marcel BAUDOT, Tableau de la population du département de l'Eure, Evreux, 1932, in-8°, 6 p., Extrait de l'Annuaire du dép. de l'Eure.
- §428 Henri CARRE, La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe s., Paris, 1920, in-8°, 650 p.
- §429 LA CHENAYE-DESBOIS, Dict. de la noblesse.
- §430 ARTEFEUIL, Hist. de la noblesse de Provence, Avignon, 1776-86, 4 vol. in-4°.
- §431 Abbé LE BEURRIER, Etat des anoblis de Normandie de 1545 à 1661, avec un Supplément de 1398 à 1687, Evreux, 1866, in-8°, 231 p.

- §432 T. d'O... , Extrait des Arrêts du Conseil d'Etat. Maintien de noblesse de la famille Le Bas, Lisieux, dans Nouv. rev. héraldique, août-sept. 1929, p. 70-71.
- §433 Henry LE COURT, Nobles ou vivant noblement à Pont-l'Évesque dans l'espace de 15 à 20 ans depuis 1742, ms. provenant de Mme Bicherel, Caen, 1888, in-8°, 70 p., Extrait de l'A.A.N., 1888.
- §434 G-A. PREVOST, L'ascension des familles en Haute-Normandie aux XVIIe, XVIIIe et XIXe s., dans Précis Acad. Rouen exercice 1928, Rouen, 1929, p. 231-249.
- §435 Jules-Marie RICHARD, La vie privée dans une province de l'Ouest, Laval aux XVIIe et XVIIIe s., Laval, 1922, in-8°, 399 p.
- §436 A. BABEAU, Les bourgeois d'autrefois, Paris, 2e éd., 1886, in-16.
- §437 Id., La province sous l'Anc. Régime, Paris, 1894, 2 vol. in-16.
- §438 Id., La ville sous l'Anc. Régime, Paris, 2e éd., 1884, 2 vol. in-16.
- §439 Id., Le village sous l'Anc. Régime, Paris, 3e éd., 1882, in-16.
- §440 Id., La vie rurale dans l'anc. France, Paris, 2e éd., 1885, in-16.

- §441 I-V. LOUFSCHITSKY, L'état des classes agricoles en France à la veille de la Révolution, Paris, 1911, in-16, 110 p.
- §442 Ch. LEROY, Paysans normands au XVIIIe s., Rouen, 3e éd., 1929, 2 vol. in-8°. (canton d'Amfréville-la-Campagne, Eure).
- §443 Abbé P-D. BERNIER, Essai sur le Tiers-Etat rural ou les paysans de Basse-Normandie au XVIIIe s., Mayenne, 1891, in-8°, 315 p.
- §444 Em. VIVIER, La condition du paysan de l'Avranchin aux XVIIe et XVIIIe s., dans Rev. de l'Avranchin, t. 17, 1912, p. 163-182.
- §445 Camille BLOCH, L'assistance et l'état en France à la veille de la Révolution (Généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens) (1764-1790), Paris, 1908, in-8°, 504 p.
- §446 Arrest de la Cour de Parlement de Normandie ... pour la subsistance des pauvres, 10 janv. 1741, dans B.S.H.Lx, n° 20, 1912, p. 73-81.
- §447 André DUBUC, Enquête sur les pauvres de la Haute-Normandie en 1775, dans Bull. de la Soc. des ét. locales dans l'enseignement public. Groupe de la Seine-Inférieure, 1934-35, 1935-36, 1936-37.
- §448 Félix MOURLOT, La question de la mendicité en Normandie à la fin de l'Anc. Régime, dans Bull. hist. et phil. du comité des travaux hist. et scient., année 1902, p. 372-417.

- §449 H.PRENTOUT, Les tableaux de 1790 en réponse à l'enquête du comité de mendicité (Calvados), dans B.S.A.N., t.26, 1908-09, p.339.
- §450 René JOUANNE, Les tableaux des districts de l'Orne en 1790 en réponse à l'enquête du comité de mendicité, dans Bull. du comité dép. de l'Orne pour la recherche et la public. des doc. écon. de la Rév. franç., t.2, 1929, p.33-34.
Cf. § 407,452.

VIII TRAVAUX DACTYLOGRAPHIES.

- §451 Michel ANTOINE, Le secrétariat d'Etat de Bertin (1763-80), thèse de l'Ecole des chartes, communiquée par l'auteur. Cf. Positions des thèses, Paris, 1948, in-8°, p.II-19.
- §452 Jean-François BROCHARD, Le commerce maritime de la Normandie au XVIIIe s. Le port de Honfleur. Etude d'histoire économique et sociale, Diplôme d'études supérieures d'histoire présenté à la Faculté des Lettres de Caen en novembre 1951, communiqué par M. Michel de Bouard, professeur à la même faculté. Un extrait en a paru dans Annales de Normandie, t.3, n° 1, janv. 1953, p.37-49.
- §453 E.DIEBOLD, C.M., Carte religieuse du diocèse d'Evreux, étude ronéotypée de 25 p., communiquée par l'abbé Canival, à Surtauville par Louviers, Eure.

- §454 Janine GARAUD, La religion catholique à Poitiers au XVIIe s., thèse de l'Ecole des chartes (1952), communiquée par l'auteur.
- §455 Michel JOIN-LAMBERT, Recherches sur la pratique religieuse dans le diocèse de Rouen, de 1660 à 1789, Diplôme d'études supérieures (1944), communiqué par M. Gabriel Le Bras. Un autre exemplaire se trouve aux A.D.Eure, IV F 95. Cf. R.H.E.F., t.31, 1945, p.334-337.
- §456 André LUCAS, Les caractéristiques de la gestion du temporel paroissial en Normandie, Diplôme d'études supérieures (vers 1945), communiqué par M. Gabriel Le Bras. Un chapitre est consacré à la fabrique de Pont-l'Evêque de 1789 à 1792.
- §457 André SCHERER, L'Eglise cath. en Franche-Comté de 1580 à 1640. Etude de sociologie religieuse, thèse de l'Ecole des chartes communiquée par l'auteur. (1950)..

II FONDS D'ARCHIVES ET D'IMPRIMES DETRUIES EN 1944.

Bibliothèques municipale et universitaire de Caen (Imprimés du XVIIIe s.).

Archives municipales de Pont-l'Evêque, de Vimoutiers et de plusieurs communes rurales.

Archives hospitalières de Pont-l'Evêque.

Archives notariales de Lisieux, de Pont-l'Evêque et de Vimoutiers (Dans cette dernière ville, une des deux études seulement a été détruite).

III FONDS D'ARCHIVES ET D'IMPRIMES NON CONSULTES.

Le long dépouillement de la série G aux A.D.Cos ne nous a pas permis d'utiliser complètement les autres fonds ou séries. Plusieurs mêmes ont dû être délibérément sacrifiés, à cause du manque de temps, de la longueur des recherches, de l'absence de classement ou pour toute autre raison. Signalons les Archives vaticanes, les Archives nationales (séries D XIX,

E, F 19, G⁹, O^I, A D XVII), la Bibliothèque nationale (Fonds latin, et Factums dont nous avons seulement dépouillé l'inventaire).

Aux Archives des Affaires étrangères, il serait possible de trouver des pièces intéressantes dans :

- les petits fonds des provinces : Normandie.
- la correspondance de Fleury.
- la correspondance avec Rome vers 1756-1760, lors du transfert de Condorcet du siège d'Auxerre à celui de Lisieux.

En province, il faut citer aux Archives départementales normandes, les séries B (Juridictions, cahiers de doléances), E (Reg. de catholicité, communautés, corporations, etc.), Q et L (Séries révolutionnaires), V (Cultes). Parmi les nombreux fonds d'imprimés et d'archives communales, hospitalières et notariales que nous n'avons pu consulter, nous formulons des regrets particuliers pour la Bibliothèque municipale de Bayeux (Imprimés du XVIIIe s.), la Bibliothèque Canel (Mss.), et les A.M. de Pont-Audemer (ces deux fonds non classés).

Enumérons enfin quelques fonds privés :

- les Archives de la Soc. historique de Lisieux, auxquelles on a préféré ne pas nous laisser accéder, malgré leur relative richesse, en raison de leur non-classement.
- les Archives de la Soc. historique d'Orbec.

- le Grand Séminaire d'Evreux : notes de l'abbé Hauteville.
- le Gd Séminaire de Bayeux (?).
- la Bibliothèque de M. Le Verdier, à Boisguillaume (Seine-Inférieure) : Histoire manuscrite de la famille Le Bas.

Plusieurs monographies imprimées ne figurent pas dans notre trop succincte bibliographie d'histoire locale : nous nous sommes aperçus, trop tard pour y remédier, qu'elles manquaient à la Bibliothèque nationale.

TABLE ALPHABETIQUE DE LA BIBLIOGRAPHIE

AGEORGES 71	BESSIN 315
ALBERT-PETIT 290	BIGOT 403
ALENGRY 269	BISSON 162
ALIX 426	BLAIS 379
ALLAIS 213	BLOCH 445
AMOUEU 59	BLOSSIER 285
ANGOT DES ROTOURS 356	BOISLISLE 251
ANTOINE 451	BOISSIERE 370
APPOLIS 92.93.94.	BOIVIN-CHAMPEAUX 289.381
ARDASCHEFF 211	BONDOIS 421.422
ARDOIN 96	BONNENFANT 322.325
ARTEFEUIL 430	BONNET 298
AULAGNE 60	BORD 278
BABEAU 435 à 440	BORDEAUX 344
BARD 399	BOUARD 34
BARRET 309	BOULAINVILLIERS 304
BASTON 215	BOULLARD 399
BAUDOT 334.427	BREARD 36.108.145.178.
BEAUNIER 172	BREMOND 56
BECLARD 237	BRIDREY 288
BERENGLIER 258	BRISSET 66
BERNARD 107	BROCHARD 452
BERNIER 443	BROGLIE 228
BERNIS 217	BRUNOT 209
BERTHELOOT 279	BRYE 299.300
BERTHIER 224	BUFFENOIR 226.227
BESNIER 353.362	CANEL 40.214.387
BESSE 172	CANU 405

CANS 68	DU BOIS 47.294.337
CARRE 206.428	DUBOIS 245.388
CARRIERE I	DUBOIS-CORNEAU 241
CARREYRE 88	DUBUC 447
CAUMONT 359	DUCHEMIN 386.401.402
CAUVET 333	DUMAINE 324
CHALLE 264	DU MOTTEY 394
CHARMA 268	DU MOULIN 291
CHOLLET 395	DUMOULIN 306
COLBERT-LAPLACE 369	DU PELoux 20
COLLET 146.335.336	DUFONT 180.398
COLLETTE 120	DURAND 65.95
CONSTANT II	DURAND DE MAILLANE 16
CONTADES 37	DUVAL 284.307.308.311.328.393.
COTTINEAU 171	407 bis.416.417.419
COURIOL 396	ENGERAND 301
COUTIL 169	ESMONIN 410
COYNART 253	EXPILLY 24
DALLEY 390	FARCY 184
DAUVEL 385	FELICE 404
DECHENE 199	FERON 97.98.99.140
DEDIEU 85	FLOQUET 293
DELAMARE 121.374	FONT-REAUXX 10
DELISLE 377	FORMEVILLE 143.338.339.423
DENYS-BUIRETTE 197	FOUQUIER 383
DESLANDES 318	FRERE 29
DESLANDRES 186	FRONDEVILLE 252.350
DESNOIRESTERRES 276	GAGNOL 76
DESSAUX 38	GALLOIS 408
DEVILLE 35.149.372	GARAUD 454
DIEBOLD 453	GAUTIER 313

GAZIER 84.104
GEBELIN 240
GEORGES 62
GERARD-GAILLY 302
GIRAUD 170.257
GODARD 91
CODESCARD 167
COSSEAUME 28
GOSSEL 221
GOUDIER 192
GOUJON 380
GOYAU 53.71
GRAMMONT 123
GROETHUYSEN 277
GUERY 231.397
GUESDON 38
GULLHAMON 74
HANOTAUX 236
HARDY 90.345
HAUSSONVILLE 236
HAZARD 270
HEDIARD 406
HERVAL 341
HEZARD 111
HIEFFAU 292
HOMMEY 323
HUARD 349
HUGONIN 113.350
HUNGER 376
HYSLOP 282.283

JARRY 58
JOIN-LAMBERT 455
JOUANNE 450
LABROUSSE 208.414
LABUTTE 368
LACOUR 371
LAFFETAY 317
LA GORGE 194
LA HEUDRIE 360.361
LA MARTINIERE 25
LAMBERT 243
LA ROCHEFOUCAULD 229
LA SICOTIERE 222
LATREILLE 112.195
LAVALLEY 39
LA VARENDE 303
LAVISSE 206
LEBEGUE 254
LEBEUF 264
LE BEURRIER 431
LE BRAS 2 à 7
LE BRUN DES MARETTES 129
LE CACHEUX 45.46
LE CANU 319
LECESTRE 173.251
LECHEVALIER 281
LECLERCQ 207
LECOINTE 61
LE COURT 364.365.375.433
LEDRE 198

LEFLON 196	MERLO 54
LE MALE 127	MESNIL 384
LEPAYSANT 103	MILON 102
LEPECC DE LA CLOTURE 310	MIOCCQUE 366
LEPETIT 166	MOLSY 48.354.355
LEPOINTE 69	MONNIER 212
LEPREUX 50	MONTIER 233.234.425
LE PREVOST 130.193.327.377	MORICET 168
LEROY 70.242.424.442	MORNET 273.274.275
LESORT 8	MOTEL 363
LETAGC 37.38	MOURLOT 448
LE VERDIER 230	MOUSNIER 208
LIVET 343	MURET 22
LONENIE 259	NAVEL 49
LONGNON 51.326	NIVELLE 82
LOTH 215	NOE 420
LOUCELLES 280	ORDIONI 265.266
LOUTSCHITSKY 441	PARGUEZ 82
LUCAS 456	PASSY 377
LUCE 232	PATOUILLET 79
MAILLET 247	PELLERIN 244
MALERANCHE 177.190.219	PERNELLE 400
MANSIRE 295	PERROTTE 125.126
MARION 23.75.409.	PIEL 342.346.411
MARTIN 150.238.312	POREE 147.175.176
MARTINE 61	POURRAT 57
MASSELIN 332	PRADELLE 331
MASSEVILLE 305	PREOLIN 21.105
MASSON 217.218	PRENTOUT 30.449
MATHIEU 89.211 bis	PREVOST 434
MEAULLE 382	QUANTIN 264
MELION DE LUCAY 210	QUERU 286

RANCE 262.263
REBILLON 73
REGNAULT 216
REGUIS 248.249.250
RICHARD 435
ROBINET 267
ROBLOT-DELONDRE 373
ROCQUAIN 271
ROMBAULT 183.235.392
ROUSSEAU 119.223.313.389
ROUTIER 330
RUAULT 185.220
SAGNAC 206
SAINT-DENIS 386
SAINT-SIMON 25T
SAUVAGE 179
SAVARY 26
SAVOY 415
SCHERER 457
SEE 255.272.412.413
SEJOURNE 63
SERBAT 340
SESSEVALLE 189
SEVESTRE 8.9.77.201.202.
203.204.205.314.
SICARD 55
SIEGFRIED 296
SIMON 64.124.163.174.
181.182.191.363.
SION 407
SOANEN 83
SUAUDEAU 67
TABOURIER 110.122
THOMAS 86.367
TRAVERS 47
TRIAL 246
VAISSE 225
VAISSIERE 72
VALLEMONT 128
VANEL 101
VASSEUR 148.187.188.329
VERAQUIN 109
VEREL 391
VERGER 215
VEUCLIN 106.142.160.161.378
VIAN 239
VIDALENC 297.418
VILLERS 100
VIVIER 320.321.444
YOUNG 255

CHAPITRE PRELIMINAIRE

PAYS D'AUGE ET LIEUVIN AU DIX-HUITIEME SIECLE

Diversité géographique incontestable d'une part, de l'autre profonde unité morale; ces deux caractères essentiels de la Normandie ont souvent été soulignés. Le problème méritait d'être posé, en attirant l'attention, par exemple, sur l'existence des multiples frontières géographiques, administratives, historiques qui s'y entrecroisent à plaisir, surtout peut-être dans la région qui s'étend de la Risle à la Dive. Ce dernier cours d'eau séparait sous l'Ancien Régime Haute et Basse Normandies : la frontière de l'Eure et du Calvados tend maintenant à s'y substituer (1). De même l'éclatement de l'ancien diocèse de Lisieux entre trois départements n'a fait que reprendre, par des limites différentes, sa dispersion entre les trois généralités normandes (2). Mais les divisions les plus vivantes

(1) Canu, La Basse-Normandie, §405, p. 32.

(2) Lisieux, Bernay, Orbec, Vimoutiers ressortissaient à la généralité d'Alençon. Celle de Rouen comprenait Pont-Audemer, Honfleur, Pont-l'Evêque, Beaumont-en-Auge. L'exemption de Nonant dépendait de Caen. Cf. la carte sommaire de la Pl. X. Masseville, Etat géographique de la Normandie, §305^x, et le Dict. d'Expilly, §24, indiquent les élections et leurs paroisses. — On trouvera à l'Appendice II la liste des paroisses du diocèse et les éléments

x... Dumoulin, §306...

aujourd'hui comme hier, sont aussi les plus anciennes : Pays d'Auge, Lieuvin, Pays d'Ouche, régions mal définies au point de vue historique et géographique (3), dont il importe pourtant de retracer, au moins rapidement, l'évolution à travers les siècles.

La tribu gauloise des Lexoviens occupait toute la région située entre la Dive, la mer, la Risle, la Charentonne et une ligne idéale passant peut-être à la hauteur de Vimoutiers. Le Lieuvin et le diocèse de Lisieux, — la philologie l'indique suffisamment —, n'avaient pas à l'origine d'autres frontières. A partir du IX^e siècle, la forêt qui s'étendait entre la Dive et la Touque, donna à cette région le nom de Pays d'Auge, limitant le pagus du Lieuvin à la moitié orientale de son territoire.

De même l'appellation de Pays d'Ouche provient de la forêt qui recouvrait, plus au Sud, les deux rives de la Charentonne, la rive droite relevant, semble-t-il, de l'Evrecin, l'autre de l'Hiemois. Au XI^e siècle, cette rive gauche fut placée sous la juridiction de l'évêque de Lisieux et constitua probablement les doyennés de Gacé et de Montreuil. (4)

Au cours des temps, le Pays d'Auge ne cessa de s'accroître insensiblement aux dépens de ses deux voisins, source des contradictions relevées dans les définitions des géographes, historiens et auteurs de dictionnaires aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles (5). Sa délimitation officielle en 1925 et 1942 (6) pour

d'identification. Nous y renvoyons une fois pour toutes, p. 385.

(3) Hédiard, Monogr. agric. du Cos, § 406, p. 25.

(4) Aug. Le Prévost, Mém. et notes, § 377, t. III, p. 484. — Aug. Longnon, Atlas, § 51, p. V et 100.

(5) Masseville, § 305, p. 25, est conscient de cette incertitude pour le Pays d'Auge. De même Expilly, § 24, pour le Pays d'Ouche.

(6) Hédiard, § 406, p. 24. — J. Duval, Géogr. physique du Pays d'Auge, § 407 bis, p. 9.

des raisons économiques très précises n'a fait que consacrer son extension dans les trois directions possibles. Sa frontière occidentale et méridionale dépasse presque partout celle de l'ancien diocèse de Lisieux : le Pays d'Auge atteint maintenant l'embouchure de l'Orne et englobe Troarn, St-Pierre-sur-Dive et Exmes. A l'ouest, il a même acquis dans l'Eure une longue et étroite bande de terrain le long de la limite départementale. Lieuvin et Pays d'Ouche se sont progressivement repliés sur eux-mêmes. Au dire des paysans (7), le Lieuvin ne dépasserait pas l'orbe de Morainville, Lieurey, St-Benoît-des-Ombres, La Calonne, Carsix, Courbépine et Plasnes. Aucune commune de l'ancien diocèse de Lisieux n'est actuellement rattachée au Pays d'Ouche, cantonné par le confluent de la Risle et de la Charentonne et arrêté au sud de la Barre-en-Ouche.

Pour plus de commodité, dans les pages qui suivront, il nous arrivera pourtant d'utiliser le terme de Pays d'Ouche pour désigner la partie méridionale du diocèse, la moins riche, la plus forestière, "terroir plat, pierreux pour la pluspart, trop sec dans les chaleurs et trop humide dans les pluies", selon la description de du Moulin en 1631 (8). Le reste du diocèse connaît depuis toujours une fertilité légendaire que célébrait le même auteur en des termes souvent rappelés : "Le terroir d'Auge est humide et bas et néanmoins un des plus riches de toute la province ... Le Lieuvin est ... une des plus fertiles contrées de Normandie, voire de la France, et la seule qu'on pourroit appeler les délices des Normands". Nous aurons cependant l'occasion d'opposer fréquemment Pays d'Auge et Lieuvin, en prenant ces deux termes dans des acceptions qui ne sont ni celles du IXe, ni celles du XXe siècle, mais se rapprochent davantage des divisions ecclésiastiques en archidiaconés de l'Ancien Régime.

(7) Gallois, Régions naturelles et noms de pays, § 408, p. 246-248

(8) Hist. de la Normandie, § 291, p. 3. Cf. aussi Duval, Mém. de Pomereu, § 307, p. 17.

Sous un climat sensiblement identique, caractérisé par de fortes chutes de pluie, des étés plus chauds et des gelées plus fortes que dans la plaine de Caen (9), la fertilité de son sol se manifeste aujourd'hui - grosso modo - sous deux aspects différents : sur un terrain relativement accidenté, au milieu d'un réseau hydrographique dense, favorable à un habitat très dispersé, herbages et vergers constituent l'unique richesse de ce que nous appellerons le Pays d'Auge. Bordé à l'est par une vallée de caractère augeron, le Lieuvin, plateau sans eau, offre à une population plus groupée une riche terre à blé, progressivement envahie il est vrai par les pâturages, mais pour des raisons où la nature du sol ne tient pas la première place (10). Le Lieuvin ne fait ainsi que suivre l'exemple donné par le Pays d'Auge, quelques dizaines d'années auparavant. On sait en effet que les Annuaires de l'Association normande, de 1835 à 1868, firent une active propagande en faveur du "couchage" ou conversion des terres de labour en pâturages : outre "la difficulté d'exploiter des labours compacts et mouillants" (11), "les raisons mises en avant (furent) les suivantes : produire plus de bétail; produire plus de fumiers; se passer de main d'oeuvre; gagner plus à moindre frais. La perspective de travailler moins soi-même, peut-être aussi, aidant, cet appel fut remarquablement entendu des cultivateurs de la vallée d'Auge" (12). On sait un peu moins que le XVIIe siècle avait déjà été sensible à des considérations de ce genre. Du Moulin remarque que "le bon revenu ... des herbages ... vient sans travailler". Boulainvilliers signale que "les terres labourables sont fortes et pesantes et produisent peu de bons bleds" (13). Cette conversion, commencée au plus tard dans la première moitié du XVIIe

(9) Bigot, cité par Hédiard, § 406, p. 26.

(10) Pour la géologie, cf. Hédiard, § 406, et A. Bigot, § 403.

(11) Hédiard, § 406, p. 28.

(12) Colonel Besnier, § 362.

(13) § 291, p. 4, et § 304, p. 140. Cf. aussi P. Just. IV, 1. 180, 212, p.

siècle (I4), a pris de l'extension aux environs de 1680 et n'a cessé de s'accélérer jusqu'à la Révolution, où cette pratique s'infiltrait peut-être déjà sur le plateau du Lieuvin. En 1777, le mouvement était tellement sensible que les curés de la région pouvaient écrire au roi : "Le pays d'Auge est dans sa plus grande partie un terrain gras et humide plus propre à former des pâturages qu'à produire des grains. Il a donc été avantageux pour les propriétaires de convertir les terres labourées en prés et en herbages. Ces conversions, qui se sont faites successivement, sont telles qu'il y a des paroisses dans lesquelles on ne récolte pas une seule gerbe d'aucune espèce de grains; elles ne forment pas, à la vérité, le plus grand nombre, mais dans presque toutes les autres, la quantité de pâturages, comparé aux fonds en labour est beaucoup plus considérable que dans le reste de la province et même du royaume. On avance comme un fait incontestable que dans tout ce canton il n'y a pas un douzième des terres qui soit labouré"(I5) Le Cotentin donnait lieu à la même époque à une pratique identique (I6). Alors que la France considérait le plus souvent les pâturages comme un mal nécessaire, seule la Normandie faisait exception (I7).

On devine aisément que les marchés locaux, pourtant nombreux et importants (I8), ne pouvaient absorber toute la production de boeufs, de cidre, d'eau-de-vie, de fromages qui en

(I4) Signalée à Pont-l'Evêque avant 1653, A.D.Cos, G II9.

(I5) A.N., G⁸ 622.

(I6) H. Marion, La dime, §75, p.47-48 et Bridrey, Cahiers de dol. du Cotentin, § 288, t.I, p.362.

(I7) Young, §255, note de Sée, p.II24 et Sée, Hist. écon. de la France, §412, t.I, p.199. L'opinion de Sée doit être nuancée : on trouve aux A.N., série G⁸⁺ et G⁸, plusieurs mentions de conversion en d'autres provinces, par exemple, G⁸⁺ 2524, l'intéressant mémoire des curés du dioc. de Laon.

(I8) A.D.Cos F 1921, passim; F 1943 Hunger; F 1952, p.627-648. - Duval, Pomereu, § 307, p.138.

résultait. Loin de vivre en économie fermée, le diocèse de Lisieux, surtout le Pays d'Auge, pratiquait déjà une active politique d'exportation agricole. Un grand nombre de paroisses engraisait des boeufs, venus parfois de Poitou et de Bretagne (19), et même des moutons, à destination des provinces voisines, et surtout de la capitale par l'intermédiaire des marchés de Poissy et de Sceaux. L'élevage des chevaux et des volailles (20) la production de beurre et d'oeufs, l'exploitation des salines de Touques et des nombreuses forêts concouraient encore à un commerce d'autant plus remarquable que les obstacles ne lui faisaient pas défaut.

L'état des chemins, mauvais dans toute la France, était exécrable en Pays d'Auge, "pays perdu" d'où, par ses fonds gras, "il est presque impossible de se tirer en tout tems, à plus forte raison en hyver" (21). On utilisa au mieux les rivières, pourtant peu profondes, Dive, Touque, Risle qui portent des bateaux plats appelés "gabares", chargés de bois de construction pour Le Havre, de bestiaux, de cidre, d'eau-de-vie pour Caen, Rouen, Dieppe (22). Le Parlement de Normandie pratiqua à l'égard du couchage une politique incohérente, alternant

(19) Boulainvilliers, §304, p.139. - A.D.Cos, C 7430-7531, B.M. Alençon, La Sicotière 3.004; etc. Les herbages situés le long des grandes routes sont utilisés comme relais (Voyages de F. de La Rochefoucauld, §229, t.I, p.63).

(20) Des marchands spécialisés, les "poulaillers", les transportent à Paris. Cf. Savary, Dict. du commerce, §26, et A.D.Cos, F 1952, p.644.

(21) Les témoignages abondent à ce sujet. Cf. P.Just.II, l. 242, p. 319 ; IV, l. 24, p. 331, l. 225, p. 334. - Duval, Pomereu §307, p.143, Lévignen, §308, p.69; Dallet, Neuville-sur-Touque, §390, t.15, 1896, p.323; J.Bard, Vimoutiers, §399, p.82-83; La Sicotière, Les Gorday, §222, p.341. Etc.

(22) Abbé Alix, La navigation de la Touque, §426. - Arsenal 6456; A.D.Eure, C 294. Pendant plusieurs années, vers 1717, la digue du sieur Bence au Breuil gêna le trafic par la Touque. Duval, Lévignen, §308, p.65.

faveurs et obstacles; l'hostilité l'emporta le plus souvent dans la seconde moitié du siècle (23). Des événements de politique étrangère influèrent sur le commerce : favorisé, lors des guerres de la fin du XVII^e siècle, par la proximité du théâtre des opérations, il souffrit beaucoup, pendant la Guerre de Sept Ans, du blocus de l'embouchure des rivières par les Anglais (24). Cette prospérité était également sujette à des crises périodiques provoquées par des épizooties (25), des récoltes de pommes trop fortes ou trop faibles. Le défaut de blé, déjà signalé par du Moulin en 1631 (26) n'avait fait qu'augmenter. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les rôles du vingtième de l'élection de Pont-l'Evêque précisent le pourcentage que ses paroisses produisent par rapport à leur consommation : un quart, un sixième, un douzième ! (27). Les mauvaises récoltes de grains des pays voisins étaient donc doublement ressenties. Des troubles éclatèrent parfois dans les villes à ce sujet lors des disettes de 1709, 1725, 1739, 1746, 1776-77 et surtout 1788-89 (28). Cette prospérité de l'agriculture, contestable en Pays d'Ouche (29), était donc peu stable dans le Pays d'Auge et le Lieuvin.

Aussi les populations des campagnes connaissaient-elles d'autres occupations. L'industrie rurale, "l'un des traits essentiels de l'ancienne économie sociale" (30) s'y manifestait

(23) Bridrey, §288, t. I, p. 362. Nous aurons l'occasion d'en reparler en étudiant les modifications apportées par la conversion des terres dans le niveau de vie du clergé rural.

(24) Boulainvilliers, §304, p. 42. - A.D.Cos, G 122 et 123.

(25) Rapports de l'archiviste, §42, 1888-89, p. 281.

(26) § 291, p. 4.

(27) A.D.Cos G 7444-7574. - Blossier, Cah. de dol. du bailliage de Honfleur, § 285, p. VIII - IX et passim

(28) A.D.S.I., Belbeuf, passim; B.M.Lx, ms. II8, t. VIII; B.S.H.A.O., t. 20, 1901, p. 171.

(29) A.D. Orne, G 666

(30) Sée, Hist. écon. ..., § 412, t. I, p. 353.

sous des formes très diverses. La poterie occupait la plupart des habitants de Courtonne-la-Ville, une verrerie existait à Tortisambert et la Roche-Monant; des moulins à papier étaient dispersés dans tout le diocèse (31). Les forêts permettaient de produire cercles de tonneaux, tuiles, briques, pavés, charbon, chaux (32). La petite métallurgie rurale était florissante, particulièrement en Pays d'Ouche. On trouve des clouteries à Chaumont, aux environs de Livarot et de Fervaques; Echaumesnil possédait des grosses forges, des fourneaux, fours à chaux et tuileries; à St-Evroult-de-Montfort, les forges à fer "produisent" toutes sortes de munition de guerre et autres ustensiles, jusqu'à des cloux"; les paroissiens de Champ-Haut "fouillent journellement leurs terres pour en tirer des mines de fert"(33).

Le développement de cette petite métallurgie n'est pas sans obstacle; des causes fiscales provoquèrent à partir de 1770 une grave crise dans le Pays d'Ouche (34). Mais l'industrie la plus importante fut, comme dans le reste de la Normandie (35), l'industrie textile. La densité des métiers en ville et à la campagne, à domicile et en manufacture, le choix des matières premières (laine, chanvre, lin), la qualité des tissus, les spécialisations, les concurrences, les alternatives de prospérité et de décadence, autant de problèmes qui ne permettent pas d'exposer fidèlement en quelques lignes une situation assez complexe. Contentons-nous ici de quelques traits.

(31) A.D. Cos, F 1952, p. 638. - Duval, Tortisambert, §419, et Pomereu, §307, p. 128. - A.D. Orne, C 29.

(32) A.D. Cos, G 123 St-Grégoire et St-Benoit-des-Ombres.

(33) A.D. Cos, G 119 et 122. - X. Rousseau, Dict. d'... Argentan, §389, t. II, 1939, p. 141; Dumoulin, Description de la France, §306, t. 4 p. 140.

(34) J. Vidalenc, La petite métallurgie rurale ..., §418, p. 53, 66. L'auteur ne s'occupe pas des paroisses de la rive gauche de la Charentonne.

(35) J. Sion, Les Paysans de la Normandie orientale, §407, a presque exclusivement étudié la rive droite de la Seine. Il a montré l'importance de l'industrie rurale au XVIIIe s., particulière-

Le Lieuvin est spécialisé dans le travail du lin. Les importations de Flandre, de Dantzic, de Hambourg suppléent à la production locale insuffisante (36). Certaines paroisses rurales semblent tournées davantage vers l'industrie que vers l'agriculture, spécialement autour de St-Georges-du-Vieuvre (37). Née dans le dernier quart du XVIIe siècle, l'industrie des "blancards" y fut prospère de 1700 à 1773 : il s'agissait de toiles, "ni grosses, ni fines", envoyées dans les colonies espagnoles, "où elles servaient à confectionner des chemises pour les nombreux esclaves employés dans les mines" (38). En 1752, un marché fut créé à St-Georges-du-Vieuvre, malgré l'opposition des marchands de Pont-Audemer, auxquels il faisait une forte concurrence. Cette dernière ville semble s'être heurtée à diverses sortes de difficultés au cours du XVIIIe siècle : désordre des affaires municipales, germes de troubles sociaux, décadence du commerce des tissus, attribuée à la lourdeur des impôts. La tannerie et la mégisserie prenaient alors la première place, tandis qu'échouaient plusieurs tentatives d'industries diverses (39). Le dernier quart du siècle n'était pas non plus favorable à l'industrie des blancards, malgré la lutte des inspecteurs contre une qualité devenue médiocre (40).

A Bernay, "il y a deux grandes manufactures : celle de toiles dites de Cretonne, que l'on porte à Paris et que l'on estime; et outre cela on y fait beaucoup de grosses toiles de lin et de chanvre pour l'usage du lieu et du pays. L'autre manufacture est de gros draps que l'on appelle frocs, que l'on y prépare et que l'on y teint et que l'on transporte ensuite à St-Denis-en-France et à Chartres" (41). L'évolution de l'indus-

ment de l'industrie textile.

(36) A.D.Cos, G 123, St-Grégoire-du-Vieuvre.

(37) A.D.Cos, G 116.

(38) Montier, Les toiles du Lieuvin, §425, p. III.

(39) A.D.Eure G 294, G 1009. - Canel, Pont-Audemer, §387, p. 335, 450-427, 105-107. - A.D.S.I, G 267.

(40) Montier, §425, p. 53.

(41) Veulin, §378, 687 bis, n° 101.

trie de Bernay est difficile à préciser. D'après certains documents issus des fabricants et négociants, on pourrait croire qu'elle n'a connu au XVIIIe siècle qu'une longue série de crises successives pour les frocs et surtout pour les toiles (42). Par contre, les inspecteurs et les commis voudraient prouver aux intendants que leur présence amène d'année en année des améliorations continues (43). De ces déclarations trop intéressées de part et d'autre, on peut conclure, provisoirement, à un équilibre assez instable.

Vimoutiers connut une évolution différente. Un habitant de Pont-de-Vie inventa, sous le règne de Louis XIII, la cretonne, d'abord faite de lin et de chanvre, puis de lin pur. Le manque de matières premières, l'opposition des négociants de Lisieux ne purent empêcher un développement considérable de l'industrie textile au XVIIIe siècle, distançant de beaucoup tanneries, mégisseries et tuileries. Une centaine de paroisses voisines confectionnait les toiles, centralisées à Vimoutiers, puis vendues à Paris. L'apogée se produisit vers 1775-1780. Elle ne dura pas longtemps, faute d'une qualité suffisante, et, à la veille de la Révolution, la décadence se manifestait plus ou moins profondément selon les industries. (44).

Cas assez original, Orbec, fort marché agricole, mais ville sans industrie, vit au milieu de paroisses très industrialisées : Fervaques, Tordouet, Bienfaite, Le Ronceray, La Chapelle-Yvon, les quatre Maillocs, Le Mesnil-Guillaume, Prétreville (45). A Orbec "est étably le bureau destiné à la visite et marque des frocs qui sont fabriqués dans les paroisses ... des environs dont l'objet peut estre de cinq à six mille pièces par an ... La qualité en est présentement admirable

(42) Veulin, §378, 687, n° II, 23, 26, 153 p.87 et 372; Saint-Denis, Menneval, §386, p.107. Cf. aussi A.D.Orne, C 666.

(43) A.D.Orne, C 28 et 35.

(44) A.D.Orne, C 29 et 35. - J.Bard, Vimoutiers, §399, p.51, 58-63, 72-76.

(45) A.D.Cos, G 123, C 7247, F 1952 p.607.

et fort recherchée. Le commerce s'en fait par des marchands de Bernay qui les exportent en plus grande partie aux foires de Bretagne et de Guibray et en envoye en moindre quantité dans les villes et provinces voisines", spécialement en Anjou, Maine et Poitou (46). Une qualité parfois défectueuse, l'inapplication des règlements nuisaient périodiquement à sa prospérité qui décroissait à la veille de la Révolution (47). Jobey, avocat et maire d'Orbec, profondément vexé de voir que ses tanneries tombaient par défaut des cuirs de l'étranger (48), que le principal commerce en était d' "encre et de papier timbré" et que l'oisiveté de ses habitants profitait aux marchands des villes voisines, essaya en vain d'y établir des manufactures (49).

"Le commerce de Lisieux mérite par son importance les attentions les plus particulières. La fabrique des frocs qui peut fournir environ quatorze à quinze mille pièces par an et celle des toiles sept à huit mille, les quatre blanchisseries amplement couvertes de toiles, les teinturiers et les apresteurs continuellement occupés, un nombre assés considérable de marchands tant en gros qu'en détail, tous opulents ou à leur aise, les excellents et gras paturages qui environnent cette ville, la fertilité du pays tant en bons lins, grains et fruits qu'en cidres et eaux de vie font regarder Lisieux comme une des moyennes villes du Royaume des plus riches et des plus commerçantes" (50). Le développement de toutes ces industries au XVIIIe siècle se heurta à plusieurs obstacles. L'établissement en 1717 de la taille proportionnelle sauva la ville de la désolation où "elle alloit tomber ... par la ruine", ou la fuite,

(46) A.D.Orne, C 35. - Boulainvilliers, §304, p.165.

(47) Du Bois, Lisieux, §337, t.II, p.433.

(48) A.D.Orne, C 32.

(49) A.D.Cos, F 1952, p.606-608.

(50) A.D.Orne, C 35. Il faut y ajouter les tanneries fort importantes.

"de ses meilleurs habitans accablez par les injustices de l'Impartition arbitraire" (51). Pourtant en 1758, puis en 1783, des plaintes furent portées contre cette même taille sujette à une perception "arbitraille" (52). Le manque de consommation, le défaut des matières premières, l'application plus ou moins stricte des règlements, la jalousie et la zizanie entre les différentes corporations, le rôle des agents de l'évêque-comte et l'opposition qu'ils rencontraient dans l'administration des affaires municipales provoquèrent des troubles assez graves à plusieurs reprises (53).

Honfleur est le seul grand port du diocèse. En plus du cabotage, il pratique le commerce avec les Iles, avec son riche arrière-pays et même avec le Perche et le Maine, la pêche côtière et celle de Terre-Neuve. Si le début du siècle et la période de 1763 à 1778 sont les plus prospères, les guerres fréquentes, le système de Law, la lourdeur des impôts (le rétablissement plus théorique que réel de l'exemption de taille n'eut lieu qu'en 1757), l'envasement progressif du port et plusieurs autres causes produisirent sinon plusieurs crises graves, au moins un marasme presque permanent des affaires (54).

(51) Relation des réjouissances ..., §352; Besnier, L'établissement de la taille proportionnelle ..., §353; Piel, La taille proportionnelle, §411, p. 104, 173. — A. D. Cos, G. 116, St-Désir.

(52) A. D. Orne, G 685.

(53) A. D. Orne, G 28, 32, 35, 59, 685, 686.

(54) J.-F. Brochard, Honfleur, §452, p. 46, 47, 115, 149, 151, 171, 184, 193, 214.

Cette rapide esquisse n'a malheureusement pas la prétention de donner un reflet très fidèle de l'histoire économique du diocèse de Lisieux au XVIII^e siècle. Le pessimisme qui s'en dégage provient pour beaucoup de la nature des documents consultés, issus de négociants et de marchands et souvent adressés aux intendants. Ils ont tout intérêt à assombrir l'exposé de leur situation, tirant des conclusions exagérées d'une catastrophe passagère ou d'une gêne prolongée. Il en ressort pourtant l'impression très nette d'un pays riche en brusque crise de croissance dont les différents organes, comprimés par des institutions étriquées, marchent difficilement au même rythme.

Importateur de lin, de cuirs, de bestiaux des provinces voisines ou de l'étranger, exportateur d'étoffes, de toiles, de produits agricoles, le diocèse de Lisieux voit sa prospérité anarchique entravée par l'état des voies de communication, la fréquence des disettes, les aléas de la politique étrangère, l'arbitraire des impositions, la minutie des règlements administratifs (54 bis), l'incohérence des Arrêts du Parlement, l'absence de coordination entre les divers centres industriels, entre les corporations et dans leur sein. Toute la France connaît d'ailleurs cette crise économique que la montée accélérée des prix à partir de 1760 rend plus sensible. Les mauvaises récoltes des dernières années de l'Ancien Régime, les conséquences du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre, véritable bouc émissaire des contemporains, concrétisent une situation critique dont les causes lointaines et multiples avaient depuis longtemps aggravé l'antagonisme des différentes classes sociales (55).

Avant de consacrer quelques lignes à ce problème, il conviendrait de connaître l'importance de la population du

(54 bis) et même des Arrêts du Conseil. Cf. Le Prévost, §377, t. I, p. 324.

(55) Labrousse, Mouvement des prix, §414, t. II, p. 617; Sée, Hist. écon., §412, t. I, p. 151; Young, §255, t. III, p. 978; Prentout, La Normandie, §30, 1910, p. 209.

diocèse de Lisieux. A la suite de J. Sion, qui a critiqué l'oeuvre des spécialistes de la question au XVIIIe siècle et n'a donné aucun chiffre pour la rive droite de la Seine (56), nous nous abstiendrons de toute évaluation. L'augmentation par rapport aux siècles précédents est cependant indéniable. "Le dépouillement des registres de catholicité entraîne cette conclusion que, pour l'ensemble de notre région, la population s'est régulièrement accrue, durant toute la première moitié du XVIIIe siècle, et est restée à peu près stationnaire durant l'autre moitié; c'est ainsi que par exemple les paroisses du canton actuel de Cormeilles sont passées de 7.800 habitants en 1700, à 10.260 en 1750 et à 10.557 en 1799" (57). Le pouillé du diocèse de 1784 donne le nombre de "communiant" de chaque paroisse (sauf pour Lisieux et quelques paroisses rurales). Le nombre de 141.320 qu'il totalise est peu utilisable, certaines évaluations étant manifestement erronées ou fantaisistes. Les chiffres cités accessoirement dans certaines déclarations de revenus des curés seraient plus dignes d'attention (58).

Le caractère le plus frappant de l'histoire sociale du XVIIIe siècle est la rapidité avec laquelle une famille peut passer d'une classe à l'autre grâce aux franges entremêlées qui entourent chacune d'elles. Deux ou trois générations suffisent pour que l'argent, parfois la fonction, effacent les différences que la naissance aurait pu produire (59). D'autre part, le cumul des charges et des occupations pratiqué du haut au bas de l'échelle sociale, entraîne une complexité qu'augmentent les

(56) Sion, § 407, p.283.

(57) M.Baudot, §427, p.1. On verra plus loin une des conséquences de cette augmentation.

(58) B.M.Lx, ms.4; A.D.Cos G II6-I23.

(59) Prévost, L'ascension des familles en Haute-Normandie, §434.

caractères particuliers de chaque ville et de chaque région (60)

Nous nous occuperons peu des habitants "intermittents" qui abandonnent Paris ou Rouen pour passer sur leurs terres quelques mois ou quelques semaines par an : haute noblesse et membres des Parlements. Dans ses châteaux, la petite noblesse meuble son oisiveté comme elle peut, heureuse de frayer l'été avec les grands qu'elle n'aime pas (61). Quand elle est pauvre, cas fréquent, ses occupations la rapprochent beaucoup de la classe paysanne (62).

"La" classe paysanne est à elle seule un monde très nuancé. On peut appliquer au diocèse de Lisieux les conclusions de Bernier pour la Basse-Normandie, reprises par La Heudrie pour le Bessin (63) : excepté les fonctionnaires et les professions libérales : tabellions, avocats, sergents, huissiers, commis aux aides, chirurgiens (64), très peu de ruraux pratiquent une seule occupation ou peuvent se ranger dans une seule catégorie. A la culture des terres, ils ajoutent l'artisanat, l'industrie textile, la petite métallurgie, toute la variété des commerces. Propriétaires d'un ou plusieurs lopins de terre, ils sont également journaliers, fermiers d'un citadin, intendants d'un noble (65). Leurs situations de fortune offrent une gamme infinie. L. Duval cite même le cas d'un mendiant proprié-

(60) C'est évidemment sur ces derniers que nous insisterons ici. Pour le reste, cf. Sée, La France écon. et sociale, §413, et les ouvrages de Babeau, §436-440.

(61) Carré, La noblesse en France, §428, p.115; E. de Broglie, Mme de La Pallu, §228. - A.D. Cos, G 50.

(62) La Sicotière, Corday, §222; X. Rousseau, Corday, §223; Chollet St-Pierre-la-Rivière, §395, p.335; Frondeville, Mme de Staal, §252.

(63) § 443 et 360.

(64) Et encore !

(65) Loutschisky, L'état des classes agric. en France, §441.

taire à Monnai; en 1751, à Garnetot, les paroissiens "ne peuvent faire valoir ce qu'ils ont de terre, étants tous réduits à la mendicité" (66). Une même famille rurale pouvait comprendre des marchands, des laboureurs, des tisserands, un chirurgien sans compter un aubergiste à Lisieux. C'est le cas des Caboulet, à St-Aubin-sur-Auquainville.

A-priori, il est très difficile de connaître la répartition des terres. La propriété est-elle l'apanage de tous ? Certainement de beaucoup, mais un grand nombre n'en ont pas assez pour en tirer un gagne-pain suffisant (67). Il est permis de se demander si le couchage n'a pas favorisé un certain regroupement des terres en un petit nombre de mains. Les riches, sans conteste, avaient seuls les moyens de pratiquer en grand la conversion, rentable au bout de plusieurs années (68). A Rézenlieu, à Lisores, les fonds en herbe sont leur propriété; le cahier de doléances de Coulmer précise : la propriété du commerçant, de l'homme de robe, du capitaliste (69). La paroisse de Bocquencé, explique le curé, "est une des plus pauvres de l'évesché, les terres labourables étant fort mauvaises quantte à la plus grande partie qui ne consistent qu'en bruyère et mauvais paturages et terre stérile et infructueuse qui font le patrimoine de la plupart des habitans; ce qu'il y a de bon étant possédé par les seigneurs et habitans de St-Nicolas-des-Lestiers et de St-Pierre-de-Villers-en-Ouche, leurs voisins, qui ont profité de la misère desd. habitans, et les ont déterrées, et en jouissent comme terre d'extension sans en payer ni taille.

(66) Duval, Monnay, §393, p.12. - A.D.Cos, G II9.

(67) Duval, §416-417.

(68) Cf. P.just. IV, l. 197, p.336.

(69) Hippeau, Le gouvernement de Normandie, §292, t.7, p.463, t.8, p.223, 282. Bridrey, §288, t.I, p.39, 47, a montré combien son édition des cah. de dol. était déplorable. Nous la citons donc sous toutes réserves. - Cf. Young, §255, t.II, p.558.

ni vingtième, s'en étant fait charger dans les paroisse de leurs dit domicile" (70).

La répartition de la propriété varie en effet, non seulement suivant les classes sociales, mais aussi suivant les lieux dans des proportions assez fortes. La majorité des paroisiens de Barneville-la-Bertrand et de Montmarcé sont journaliers Bonneville-la-Louvet compte plus de gardiens que de propriétaires; les seigneurs d'Herbigny et de Fontaine-la-Soret possèdent tous les fonds; à St-Pierre-de-Mailloc, à Villers-sur-Glos, la plupart des habitants sont propriétaires (71). Certaines paroisses du Lieuvin, nous l'avons vu, semblent moins vivre de l'agriculture que de l'industrie. Le cas se rencontre aussi dans le Pays d'Auge : à St-Julien-de-Mailloc, à Prétreville, la plupart des habitants sont fabricants de frocs; en plus de ces derniers, St-Denis-de-Mailloc compte un moulin à blé, deux à foulon, un à huile, un à papier (72). Par-contre, plusieurs paroisses de l'élection d'Argentan n'ont aucune industrie; de même dans celle de Pont-l'Evêque (73).

En tenant compte de ces indications, il faut placer, au sommet de l'échelle sociale, à la campagne, ceux qui portent le nom de "marchands", marchands de bestiaux, de cidre, d'eau de vie, souvent des trois à la fois, parfois de toiles et de frocs, - pas tous, car les situations de fortune y sont fort diverses, mais les positions aisées n'y manquent pas : l'inventaire après décès du sieur Mariolle, au Breuil-en-Auge, montre que ses créances s'élevaient à plusieurs milliers de livres et que les Eudistes de Rouen comptaient parmi ses clients. En telle paroisse, on reculera la date de la réunion du général, les marchands du pays n'étant pas encore revenus de la foire de Guibray (74).

(70) A.D.Cos, G 122.

(71) A.D.Cos, C 7282, 7287; G II7, 122.

(72) A.D.Cos, C 7272, 7268; G 123.

(73) BM. Alençon, La Sicotière, 3004. - Mourlot, La mendicité en Normandie, §448, p.405.

(74) A.D.Cos, 8 E, 8 juin 1775.

Les "laboureurs", propriétaires d'un bien qu'ils font valoir eux-mêmes, rentrent aussi dans la catégorie des notables. Loutschisky a montré leur richesse, Bernier, pour la Basse-Normandie, leur importance sociale (75). Elles ne sont pas moindres sur la rive droite de la Dive. C'est parmi eux et les marchands que le titre de "sieur" se répand de plus en plus au XVIIIe siècle. "Toutes les familles aisées s'en passent la fantaisie". Au dessous d'eux, artisans, "occupés d'industrie" (76), journaliers, suivant les cas, concourent, avec les laboureurs, à occuper des places de fermiers, ou bien vivent constamment dans une médiocrité proche de la gêne.

Dans ce dernier cas, un événement fâcheux, général ou personnel, suffit à les mettre dans la misère : la maladie, la vieillesse, les mauvaises récoltes (77), les épidémies, les disettes. Avant même de tomber en cette extrémité, les contemporains leur appliquent la qualité de "pauvres" : aux yeux du curé de St-Melaine, "les habitants sont presque tous ou petits fermiers, ou gens de journée ou tout à fait pauvres". Pour celui de St-Léger-du-Boscel, "presque tous les habitants de ma paroisse sont tous gens de journée et par conséquent pauvres". De Chaumont, "on peut dire qu'il n'y a point de paroisse où il y en aient tant (de pauvres). Ce sont tous gens de journée, tréfiliers, buscheurs, clouttiers, et à la moindre maladie ils sont à la charge du curé". Le témoignage du curé de St-Georges-en-Auge est le plus explicite : "Tous les habitants, qui n'ont du revenu que dans la paroisse, sont tous pauvres et vivent de leur travail, et, s'il tombe malade, ils ont besoin d'être

(75) §441, p. 71; §443; Cf. aussi Duval, La petite propriété dans l'Orne, §417.

(76) Nombre de tisserands vivent dans la sujétion financière des marchands de la ville. Cf. Montier, §425, p. 37; A.D. Orne, C 59.

(77) Les habitants de la généralité sont incapables de payer leur taille en cas de mauvaises récoltes. Duval, Lévignen, §308, p. 100.

assistées" (78). Ainsi les pauvres seraient des non-propriétaires qui - en temps normal - peuvent vivre sans secours. C'est probablement à ces nécessiteux périodiques que s'applique le terme fréquent de "pauvres honteux". Il semble bien que certaines paroisses, à tel moment donné, n'en aient pas connu d'autres (79). Parmi les déclarations de revenus des curés qui énumèrent avec complaisance les charges matérielles de leur ministère, une assez forte minorité n'en parle pas. Plusieurs donnent l'impression d'avoir indiqué cette source de dépenses pour se conformer à un rite ou allonger une liste trop brève à leurs yeux (80). Mais la plupart accordent au chapitre des indigents une place de choix. On n'en sera pas étonné. L'accroissement continu du paupérisme est en effet un des phénomènes sociaux les plus spectaculaires du siècle. La Normandie y fut très sensible (81). Comme partout ailleurs, les manifestations de la charité privée et l'organisation de dépôts de mendicité par les intendants (82) furent impuissantes à enrayer le mal. En 1741, renouvelant une mesure prise en 1693, 1709 et 1710, le Parlement de Normandie arrête une cotisation dans toutes les paroisses pour la subsistance des pauvres que la cherté des grains et la diminution des travaux et manufactures ont multipliés (83). A ces causes générales matérielles, augmentées de causes morales comme la paresse, "le sentiment de

(78) A.D.Cos, G 123, 117.

(79) "Nous avons beaucoup de pauvres ..., mais ... il n'y a pas de mendiants". La Sicotière, Corday, §222, p. 341.

(80) A.D.Cos, G 117, Croisilles, Coulmer, Ch. Montgenou, Castillon; G 118 Bazoques, Abenon; G 119, Bouttemont, etc.

(81) A. Dubuc, Les pauvres de la Haute-Normandie, §447. Cf. aussi P. just. IV, l. 58, 126, 148, 155, p. 333 - L'affirmation de Branca (P. just. II, l. 174, p. 317) en est d'autant plus paradoxale. Nous verrons que le caractère de cet évêque peut l'expliquer en partie.

(82) A.D., séries G et H suppl., passim.

(83) A.D.Eure, G 1010, et §446.

leur impuissance, le dégoût d'une vie insuffisante" (84), il faut - peut-être - ajouter une cause particulière au Pays d'Auge : le couchage, source de richesse pour les propriétaires, a libéré une main d'oeuvre qui n'a pas toujours dû trouver des occupations dans l'industrie rurale, inexistante par exemple dans la région de Pont-l'Evêque (85). Le texte le plus explicite à cet égard ne concerne pas le diocèse de Lisieux : le cahier de doléances d'Aunai-les-Bois (86) demande d'interdire la conversion des terres, "ce qui met les pauvres en état de ne pas travailler, parce que cinq cens acres de terre se fera bien valoir par un bon ouvrier, ce qui ôte l'ouvrage du pauvre et fait la cherter du bled". Partie de ces mendiants résident dans leurs paroisses d'origine. Les autres, "soldats, estropiés, matelots par troupes", circulent sans cesse sur les grandes routes, où ils font payer aux habitants de chaque village le plaisir de les voir disparaître, car ils n'hésitent pas à se livrer au brigandage, surtout sous le règne de Louis XVI (87).

Si les paroisses rurales manifestent des caractères sociaux divers, à plus forte raison les villes présentent-elles chacune des traits particuliers sur un canevas général. Pont-l'Evêque "était une petite ville, sans murs et sans histoire, ou plutôt une longue rue, coupée de ponts, qui barrait de la double rangée de ses maisons basses les molles prairies de la Touques". A peu près dépourvue d'industrie, elle était le principal marché du Pays d'Auge après Lisieux. Capitale administrative et judiciaire du domaine d'Auge, apanage de la maison

(84) C. Bloch, L'assistance et l'état, §445, p. 22.

(85) Où "la mendicité est considérable" en 1774. A. D. S. I, C 995. Cf. Murlot, §448, p. 405; Hippeau, §292, t. 8, p. 269, 293, 300.

(86) Cant. du Mêle-sur-Sarthe, Orne. Duval, Cah. de dol., §284, p. 20. Cf. aussi A. D. Cos, G II9, Glos.

(87) A. D. Cos G I18, Thiberville, et G I16-I23, passim; A. D. Eure G IOIO; A. D. S. I, Belbeuf, 72, 77.

d'Orléans, elle comprenait "tout ce cortège d'officiers dont la présence donnait du lustre aux plus modestes cités", un lieutenant général, civil, criminel et de police, un vicomte, des receveurs des tailles et des aides, un maître des eaux et forêts, deux notaires royaux, ... trente-deux avocats ! L'industrie inépuisable de cette corporation, la présence d'un assez grand nombre de familles nobles ou vivant noblement, et des artisans qu'elles faisaient vivre, donnaient à la ville une remarquable stabilité sociale et morale que les infiltrations du siècle des lumières ne pouvaient troubler (88).

Orbec offre plusieurs traits communs avec Pont-l'Evêque. Marché agricole sans industrie, "toute la ville, à cause du baillage et de la juridiction (n'est) guères composée que de gens de robe et de pratique ... Avec (eux) ce sont presque tous nobles qui viennent demeurer des environs", en compagnie de nombreux artisans, coiffeuses, perruquiers, vendeuses de colifichets, poudre, rubans, mouches, dentelles, fard. On peut cependant leur reprocher d' "affamer l'endroit sans y produire rien", en écartant par des impôts exagérés les marchands et fabricants de frocs qui voudraient s'y installer, et en laissant ainsi la jeunesse dans l'oisiveté et "plus de 50 familles dans la nécessité" (89).

Honfleur connaît aussi quelques germes de troubles sociaux entre les différentes classes. Armateurs, constructeurs de navires, marins ne sont pas toujours frappés uniformément par une même crise, et les degrés de fortune n'en prennent que plus de relief (90).

(88) Lebègue, Thouret, §254, p. 1, 2, 10; Le Court, Nobles à Pont-l'Evêque, §433.

(89) A. D. Cos F 1952, p. 606-609; G 123.

(90) Brechard, §452, p. 46 et passim.

Les trois villes du diocèse qui vivent de l'industrie textile, Lisieux, Bernay, Pont-Audemer (91) ont chacune des caractères particuliers. Pont-Audemer est aussi une ville administrative et judiciaire qui possède sa meute de gens de robe : avocats (au nombre de 24), procureurs, greffiers, notaires, huissiers et sergents. Les difficultés de la ville au XVIIIe siècle sont multiples, nous l'avons déjà vu. En 1760, on y compte des "pauvres en grand nombre et presque sans secours de la part des habitans qui vivent dans la médiocrité" (92).

"S'il y a des gens aisés à Bernay, il y en a beaucoup aussi d'une petite fortune et beaucoup de pauvres qui souffrent à la première cherté, si la charité des pasteurs et des honnêtes gens ne les soutenoient". La majorité des habitans "sont des ouvriers, occupés pour la plupart aux manufactures de froc ou au métier de toilier, ... les femmes et les enfants pour le filage ... Ce sont là les deux branches de commerce les plus accréditées. Les premiers surtout sont constamment renfermés dans des laboratoires bas et humides ... Ils se nourrissent d'alimens de mauvaise qualité, et indigestes pour tout autre, qui n'eût pas été accoutumé dès l'enfance à pareille nourriture ... L'hydropisie n'y est pas rare, tant par rapport à l'humidité de leurs habitations que par l'abus journalier que ces ouvriers font de l'eau de vie. Les citoyens du second ordre, les marchands et bourgeois aisés, mènent une vie laborieuse,

(91) Vimoutiers n'est qu' "un gros bourg, resseré dans une boucle de la Vie, au milieu d'un pays sans route" où les tisseurs ruraux travaillent pour une douzaine de marchands urbains. Il n'en possède pas moins un grand nombre de pauvres. J. Bard, §399, p.63; Duval, Levignen, §308, p.86. - A.D.Cos, G 123.

(92) A.D.Eure, G 294; A.D.Cos, G 123. - Canel, §387, p.209 et passim; Lepeocq, Les maladies et constitutions épidémiques, §310, p.292.

se nourrissent d'alimens sains et simples et jouissent généralement d'une bonne santé". La classe des officiers est peu représentée à Bernay, et la ville réclame à grands cris la création d'un bailliage, qui lui donnerait un lustre dont se parent Montreuil, Orbec et Beaumont-le-Roger, villes moins grandes, moins fortunées, moins imposées aussi. Par contre, la noblesse y est assez nombreuse : "les personnes de qualité vivent splendidement. On n'épargne point chez eux la bonne chère. Ils mènent une vie oisive et sédentaire, excepté quelques courses qu'ils font à la chasse. Les jeux de société les occupent tous les jours, depuis le dîner jusqu'au soir; et leurs maladies paroissent être celles des gens du monde" (93).

Lisieux est la ville la plus importante du diocèse. Elle compte peu de nobles. Les officiers des multiples administrations (94) et les marchands en gros constituent une aristocratie de fonction et d'argent, souvent alliée par des mariages, où les nobles et les anoblis ne manquent pas (95). Il n'est pas toujours facile de savoir à quoi correspondent, dans la hiérarchie sociale, les différentes appellations que l'on rencontre dans les textes : "marchands fabriquant pour leur compte, marchands en détail, chefs des cuves, maîtres fabricants" (96).

On ne peut nier en tout cas qu'au cours du XVIIIe siècle les rapports ne soient souvent tendus entre les classes riche, moyenne et pauvre. L'importante communauté des marchands de frocs en gros mène campagne pour acquérir quelque influence dans l'administration des affaires municipales, mais elle veut

(93) A.D.Orne C 666. - Veucelin, §378, 687 bis, n° 101, p. 7, 9; Goujon, §380, p. 218; Méaulle, §382, p. 16; et surtout Lepecq, §310, p. 315.

(94) Grenier à sel, élection, subdélégation, plusieurs recettes, bailliage vicomtal de l'évêque, haute-justice du chapitre, etc.

(95) Formeville, La manufacture de Lisieux, §423.

(96) A.D.Cos, F 1920 Le Court; A.D.Orne, C 59. "Fabricant" est - le plus souvent - synonyme d'ouvrier.

rester un milieu très fermé. Elle est en effet "composée de seize ou dix-sept membres dont deux familles en font les deux tiers : le sieur Thillaie père, son fils, Thillaie de Boiserval son frère, Loir son beau-frère, Neuville son gendre et les sieurs Desperrois ses cousins germains; les sieurs Neuville, trois frères" (97). Les marchands de frocs au détail, industriels et entrepreneurs, parviennent à des fortunes plus ou moins rapides. Les ouvriers ou fabricants de frocs, même en temps de prospérité, vivent rarement dans l'aisance. D'après les inspecteurs, ils manifestent un esprit de paix et de soumission. Pourtant en 1751 le règlement de leur salaire est près de soulever murmures et contestations (98).

Les troubles sont plus manifestes dans la manufacture des toiles. En 1754, "cette communauté est fort nombreuse et peut être distinguée en trois classes. La première comprend les marchands qui occupent plusieurs compagnons et ouvriers à façon et qui achètent en outre des toiles en écriu qu'ils font blanchir pour les vendre ensuite sous la halle de Paris, ceux-ci font les plus belles affaires, mais plus ou moins fructueuses à proportion du crédit et des facultés. Dans la seconde classe, ce sont des fabricants peu favorisés de la fortune ou incapables d'émulation qui se contentent de vendre en écriu les toiles qu'ils fabriquent eux-mêmes à ceux de la première classe. La troisième classe rassemble tous ceux dont l'inconduite, la négligence ou les malheurs les ont réduit ou à rentrer au nombre des ouvriers à façon, ou à fabriquer très peu pour leur compte, ou à ne plus fabriquer du tout.

"On s'est aperçu d'une jalousie et d'une désunion parmi ces marchands et fabricants qui tend à la brigue et à la caballe. Les plus riches sont les plus obstinés, les moins réguliers sèment les propos les plus tumultueux. Leurs assemblées se font dans la confusion, sans ordre, sans égards et

(97) A.D.Orne, C 686.

(98) A.D.Orne, C 28, 35; A.M.Lx, B B, 5 fév. 1751.

avec la dernière indécence. Le plus jeune élève la voix et en impose souvent au plus ancien. Un langage injurieux et grossier y étouffe les sages et respectueuses représentations qui devraient animer ces assemblées que l'on ne doit convoquer en bonne forme que pour remédier à des abus, recevoir avec soumission les ordres du Roy ... et traiter utilement sur les affaires importantes d'une communauté".

Cette anarchie, que laissait prévoir le rapport de 1740, n'avait pas diminué en 1762 (99) : "Ce commerce est bien tombé et, en l'état où il est, comme il étoit encore avant, il est composé de toutes sortes de gens dont l'état, ainsy que la fortune, est bien inférieur aux marchands des autres corps de la ville. C'est dans cette communauté que se jettent ordinairement un domestique qui sort de condition ou un autre artisan, lorsqu'ils ont amassé une centaine de pistoles. Il n'y a chef d'oeuvre, ni apprentissage. Tel qui veut se dire marchand de toille y est reçu aussitost". La classe moyenne, jalouse du monde fermé des gros marchands, voyait donc avec scandale les gens de peu rompre les barrières qui les avaient séparés jusqu'ici.

Malgré l'importance du marché agricole, les manufactures faisaient subsister la plus grande partie de la ville, les neuf dixièmes au dire de Lepecq de la Cloture (100). Celle des frocs occupait plus de la moitié des habitants (101). François de La Rochefoucauld, probablement avec quelque exagération, déclare : "Chaque habitant a un métier chez lui et travaille à une de ces étoffes" (102). Pourtant "la pluspart des ouvriers sont étrangers" et n'ont pas d'attache avec la ville (103). Les pauvres

(99) A.D.Orne, C 35, 59, 686.

(100) §310, p. 139.

(101) A.D.Orne, C 686; A.D.Cos, G 52; A.M.Lx, BB, 2 nov. 1767.

(102) §229, t.I, p.62.

(103) A.M.Lx, BB, 29 déc. 1754.

honteux y sont d'ailleurs très nombreux, et, à la fin de l'Ancien Régime, l'établissement d'un Bureau de charité est nécessaire (104).

Ces germes de troubles que l'on rencontre un peu partout dans les villes et les campagnes au XVIII^e siècle sont d'autant plus intéressants à noter que l'esprit des habitants, comme on sait, les incline à respecter l'ordre établi et à éviter les manifestations spectaculaires de leurs sentiments. Le caractère normand se complète d'autres traits, aussi connus que les précédents. Son esprit de modération se révèle souvent sous une forme sceptique, ignore le fanatisme et l'engage à donner plus facilement son argent que son dévouement. La gestion de ses intérêts matériels occupe la plus grande partie de ses pensées, les plaisirs de la table la plupart de ses loisirs. La passion de l'égalité le pousse en particulier à rechercher à tout prix la reconnaissance de son droit (105). Son individualisme se développe à plaisir dans l'isolement des fermes du Pays d'Auge. Le paysan augeron est peut-être en effet le Normand qui symbolise le mieux les qualités et les défauts de sa race. C'est en tout cas à son sujet que Lepeccq de la Cloture est le plus prolix. Il précise d'abord qu'entre Beaumont et la Dive, les "habitans sont de foibles travailleurs, peu industriels, nonchalans : ils aiment à tenir table, sans faire très grande chère, mais ils boivent beaucoup et longtemps. L'usage de l'eau de vie y fut toujours un vice d'habitude général". Puis il étend ses

(104) A.D. Cos G 123, H suppl. 465; A.M.Lx, G G.

(105) A. Siegfried, Tableau politique ..., §296, p.228, 303-316; Diebold, Carte religieuse du dioc. d'Evreux, §453, p.10. - Canu, §405, p.26 : "Une action purement désintéressée risque de demeurer inexplicable ou suspecte à la plupart d'entre eux". - A.D. Cos, G 7140 : "Extrêmement rusés et attachés à leurs intérêts". - Bréard, Un sermonnaire du XVIII^e siècle, §108, p.287 : "Après au gain, attentifs à conserver ..., dévorés par le désir ardent du bien d'autrui".

observations à tout le pays : "on remarque que les Augérons sont moins bien dessinés, moins droits que les habitans des plaines du Lieuvain; ils sont charnus et grossiers, pesans, garnis de poils et d'épais sourcils, ayant les genoux gros et les jambes communément mal faites. Ils sont en général mauvais travailleurs, paresseux, indolens, peu industriels, même pour la culture des terres (106), petits mangeurs et grands buveurs; ils aimeroient même une vie oisive et sédentaire. On peut leur reprocher une sorte de fierté qui n'est peut-être point une qualité de l'âme, mais plutôt une suite de leur indifférence naturelle et de leur aisance. En ce pays, les repas sont excessivement multipliés. L'abus de l'eau de vie y est porté à l'excès : on a vu des vieillards en faire leur unique boisson. Les femmes participent plus ou moins de ces vices généraux, en exceptant les différences que les goûts du sexe peuvent y apporter" (107). La ville de Lisieux se distingue peu, par le caractère de ses habitans, de la région qui l'entoure. Leur richesse et leur avarice sont en proverbe dans le pays (108). Le petit peuple y est gai, bavard, moqueur (109) et fréquente le cabaret. "Le cidre, qui fait la boisson ordinaire, joint à beaucoup de force, une saveur légèrement mielleuse qui invite à le boire : c'est un appas dont le peuple n'a pas besoin. Cependant, plus occupé que dans beaucoup d'autres villes, il ne s'enivre que les jours de fête, mais il lui faut toujours le cidre pur; dans le cas d'une disette, il consent à peine à y mettre un peu d'eau. Ce peuple boit encore journellement de l'eau de vie, mais sans excès" (110). Cet "optimisme" est

 (106) Pourtant, ils sont considérés comme "fort laborieux" dans A.D.Cos, C 7057, 7124, 7127. Boulainvilliers, §304, p.12, nuance, il est vrai : "paresseux d'inclination, laborieux par nécessité".

(107) Lepecq, § 310, p.356, 369.

(108) A.D.Cos F 1952, p.638.

(109) A.D.Cos F 1943 Hunger.

(110) Lepecq, § 310, p.329.

également le caractère qui frappe le plus nos contemporains :
« Lisieux, ville plantureuse et vite satisfaite. Lisieux, ville du bien manger et du bien boire ... Les générations de chanoines et de rentiers, de marchands et d'artisans qui se sont succédé dans cette cité épiscopale ne dédaignaient pas le bien vivre, témoin le fameux dicton :

Il est de Lisieux,

Il a le ventre ouvert avec les yeux." (III)

Cette "prosaïque petite ville" et la région environnante ont, aussi, un aspect religieux. C'est celui qui nous intéresse ici. Il nous a pourtant semblé utile d'esquisser auparavant les conditions géographiques, économiques et sociales qui situent l'histoire du diocèse au XVIII^e siècle. Mieux armé par la connaissance de ce milieu humain, nous pouvons plus facilement aborder quelques uns des problèmes qui nous ont frappé : la valeur du clergé, sa condition matérielle et sociale, son opinion sur "les affaires du temps", l'esprit religieux que manifestèrent clercs et laïcs entre la renaissance catholique du XVII^e siècle et la crise révolutionnaire.

(III) Canu, § 405, p. 132

PREMIERE PARTIE

LA SOCIETE RELIGIEUSE

CHAPITRE PREMIER

LE PERSONNEL ECCLESIASTIQUE

Le tableau de la société ecclésiastique du XVIIIe siècle qu'offrent les histoires générales est bien connu. Ses traits précis se gravent facilement dans l'esprit : un haut-clergé composé d'évêques, d'abbés et de chanoines, recruté dans la noblesse, menant une vie fastueuse, plus occupé des affaires du siècle que du soin des âmes; un bas-clergé de petite naissance, proche de ses ouailles, vivant parfois à l'aise dans les villes, plus souvent misérablement réduit à la portion congrue. Cette peinture correspond-elle à la réalité ? En publiant en 1787 l'Essai sur les moeurs champêtres (I), J-J. Gautier, curé de la Lande-de-Goult dans le diocèse de Sées, donnait, sous une forme plaisante, une idée beaucoup plus complexe du milieu rural. Au début de ce siècle, l'étude de l'abbé Sicard ajoutait des nuances importantes à la description habituelle de l'épisco-

(I) §313.

pat d'Ancien Régime. Un caractère restait pourtant aussi tranché : le recrutement exclusif des prélats dans la noblesse. Le siège de Lisieux confié à un Brancas de 1715 à 1760, puis à un Condercet de 1761 à 1783, n'a pas dérogé à cette règle.

Henri-Ignace de Brancas (2) appartenait à la branche aînée de cette famille, plus riche d'ancêtres que d'écus. Sans obtenir la gloire et la fortune que le génie militaire avait acquise aux Brancas-Villars, les Brancas-Forcalquier tenaient un bon rang dans la faveur royale, d'autant plus nécessaire qu'ils étaient assez nombreux. Des treize enfants d'Henri de Brancas et de Dorothee de Cheylus, deux entrèrent dans les ordres, quatre dans l'armée et trois filles au couvent. La carrière d'Henri-Ignace commença sous de bons auspices. Abbé de St-Gildas-des-Bois au diocèse de Nantes avant même d'être prêtre, il y ajouta les revenus de l'abbaye de Chambre-Fontaine dans le diocèse de Meaux, quand, docteur en théologie de la Faculté de Paris, il devint vicaire général du cardinal de Bissy, successeur de Bossuet. La charge d'aumônier du roi précédait souvent une rapide promotion à l'épiscopat. Il l'occupait deux ans, avant d'être nommé, le 15 août 1714, au siège de Lisieux, peut-être sur la recommandation de Mme de Maintenon (3).

Cette dernière n'était pas la seule à louer l'agrément de sa figure (4). Son portrait révèle aussi la finesse et l'intelligence de ses traits (5). Il officiait avec beaucoup de majesté. Sa santé, excellente pendant son adolescence, ne tarda pas à devenir médiocre. La gravelle dont il fut atteint assez jeune

(2) Né à Pernes (Comtat Venaissin) le 6 novembre 1684, mort à Lisieux le 31 mars 1760.

(3) Formeville, Hist. de Lisieux, § 338, t. II, p. 284; Piel, Institutions ecclésiastiques, § 342, XI, 209; Saint-Simon, § 251, t. I, p. 87, note; P. just. II, passim, p. 311.

(4) P. just. I, l. 6, p. 308.

(5) Pl. I.

rendit très douloureuses ses dernières années (6)). Il y trouva le prétexte d'une inaction dont il n'était peut-être pas l'enemi naturellement. Alors que son frère, l'archevêque d'Aix, manifestait une activité débordante, lui-même se contentait du soin des affaires courantes quand il ne s'en déchargeait pas sur son entourage. Son esprit lui permettait de présenter son caractère lymphatique sous les dehors les plus favorables : à son arrivée dans le diocèse, le spectacle des vertus de son clergé l'avait dispensé, disait-il, de renouveler les Statuts Synodaux de son prédécesseur. "Plus flatté de n'avoir rien à faire en pareil cas que nous n'aurions pu l'être du travail le plus recherché, nous mettions notre gloire et la vôtre dans cette espèce d'inaction". Le même Mandement promettait de nouveaux Statuts qu'il ne donna jamais. Plusieurs de ses ordonnances appliquèrent au diocèse de Lisieux des mesures prises par l'archevêque de Rouen ou réclamées par son clergé (7). Cette nonchalance explique peut-être l'horreur qu'il avait à changer d'opinion, horreur d'autant moins contestable que, peu prisée chez lui par un anonyme impartial, elle devenait un objet de louange dans la bouche de ses chanoines (8). Jugé en 1730 comme un fauteur de guerre civile, le janséniste abbé de Roquette dut attendre la mort de son évêque pour rentrer d'exil au bout de trente ans (9). L'amour de la paix, plus peut-être que celui de l'orthodoxie, était en effet le grand mobile de ses actes, et il réprimait impitoyablement les excès de ses subordonnés capables de susciter des troubles dans son diocèse (10). La charité chrétienne y avait moins de part que son propre tempérament, opposé en tous points au caractère tranchant de son frère. Il avait de l'esprit et résistait mal à la démangeaison d'égratigner son prochain. Le brillant de son style donnait à ses

(6) P. just. II, l. 278, p. 320 ; I, l. 36, p. 309 ; A. D. Cos, G à réintégrer.

(7) A. D. Cos, G 63.

(8) P. just. I, l. 34, p. 309 ; A. D. Cos, G à réintégrer.

(9) Cf. p. 242.

(10) P. just. I, l. 10, p. 308 ; III, v. 30, p. 334 ; A. D. Cos, G à réintégrer, 49 ; cf. aussi le chap. sur le jansénisme.

lettres une réputation à laquelle il n'était probablement pas insensible, surtout quand les compliments venaient d'un Montequieu (II). Si sa causticité n'était pas toujours appréciée de ses victimes, elle ne scandalisait pas dans un pays volontiers frondeur. Son enjouement, son abord simple et facile, son souci de la résidence que seuls les soins de sa santé pouvaient atténuer, lui avaient valu une réelle popularité auprès de ses diocésains (I2). Un point important, surtout pour un évêque, soulève un problème. Fut-il charitable ? Certes le Mandement du chapitre à l'occasion de sa mort affirme que l'abondance de ses dons n'avait d'égale que la discrétion avec laquelle il les répandait. Pourtant les faveurs que son testament prodigue aux hôpitaux, ne peuvent faire oublier que les plans de la chapelle qu'il voulait offrir au Petit Séminaire reçurent de nombreuses modifications, mais aucun commencement d'exécution, et que la maison de retraite pour les prêtres de son diocèse était encore à l'état de projet au bout de plusieurs dizaines d'année (I3). Bien mieux son avarice lui interdit d'entretenir le palais épiscopal qui se trouvait en piteux état à sa mort; en 1745 le chapitre, pour éviter la prescription, lui réclama respectueusement l'ornement que, suivant la tradition, il s'était engagé d'offrir à la cathédrale lors de son intronisation, trente ans auparavant; l'année même de sa mort, le curé d'Ellon, après plusieurs lettres infructueuses; le suppliait de secourir les pauvres de sa paroisse dont il touchait les grosses dîmes pour les deux tiers (I4). Cette grave réserve n'empêcha pas ses

(II) P. just. III, v. 176, p. 318 ; II, p. 311, passim et 1. 239, p. 319. Probablement tenait-il cet esprit de son père, quelque peu original, mais moins que deux Brancas de la branche cadette, le Ménéalque de La Bruyère, et le comte de Lauragnais au XVIIIe siècle.

(I2) A. D. Cos, G à réintégrer.

(I3) P. just. I, l. 15, p. 308 ; II, l. 337, p. 331.

(I4) A. D. Cos, G 2, 122; Reg. cap., 5-10 fév. 1745; P. just. I, l. 57, p. 309; III, v. 138, p. 327. Il est impossible de savoir dans quelle mesure son avarice et son refus de réformer un jugement porté par lui se conjuguèrent pour lui faire affirmer qu'il n'y avait pas de pauvres dans le diocèse de Lisieux. P. just., II, l. 174, p. 317.

diocésains de le regretter. La satire en faux patois normand qui courut sous le manteau à l'occasion de sa mort, est plutôt un éloge qu'un pamphlet. Tous appréciaient la paix qu'il avait su conserver au diocèse, au moment où la discorde religieuse recouvrait plus ou moins toute la France.

On lui donna pour successeur un prélat célèbre par son intransigeance et sa dureté. Au contraire de Brancas, Jacques-Marie de Caritat de Condorcet est connu des spécialistes de l'histoire religieuse du XVIII^e siècle. A leurs yeux, comme à ceux de ses contemporains, il jouit d'une réputation fâcheuse. La tempête qu'il récolta à Auxerre, la discorde qu'il sema à Lisieux ont donné l'apparence de défauts insupportables à des vertus qu'on aurait exigées d'un évêque à n'importe quel autre siècle. La formation qu'il reçut pendant son adolescence explique fort bien sa psychologie.

Il appartenait à une famille de très antique noblesse, "alliée à tout ce qu'il y avait de plus considérable dans la province de Dauphiné" (15), mais dont une partie au moins était passée au protestantisme au cours du XVII^e siècle. Un de ses frères aînés servait dans la cavalerie. Lui-même entra dans les Cheval-légers de la garde du roi, mais bifurqua, dès 1728, vers le séminaire. Tonsuré en décembre de la même année dans la chapelle de la maison professe des Jésuites au faubourg St-Antoine, il fit de rapides études chez les Eudistes. Dans la seule année 1730, il reçut les trois ordres majeurs, avant d'être nommé vicaire général d'Agen par son oncle maternel Jean d'Yse de Saléon (16). Il faut peut-être voir dans cette parenté l'occa-

(15) B.N, français 29699. Né au château de Condorcet, diocèse de Die le 11 novembre 1703, mort à Lisieux le 21 septembre 1783. C'était l'oncle du philosophe.

(16) Rance, Condorcet, év. de Gap, §262; Nouv. Ecclésiastiques, §78, 20 avril 1737, 21 nov. 1739. M. J. -Cl. Devos, archiviste au Ministère de la Défense nationale, a bien voulu faire, aux archives de Vincennes, des recherches qui n'ont donné aucun résultat intéressant.

sion de sa vocation, et surtout l'orientation politico-religieuse de sa vie. Yse de Saléon était en effet le vicaire général que le "Brigandage d'Embrun" avait nommé pour administrer le diocèse de Senez après la déposition de Soanen en 1727. Il avait gouverné à coups de lettres de cachet, et réussi, en quelques mois, à décimer le parti janséniste. Pourtant hostile aux fracas de la guerre, Fleury le tenait en grande estime et le considérait comme "l'un des meilleurs sujets de l'Eglise de France et un des plus capables" (17). Le siège de Digne, puis celui d'Agen récompensèrent son zèle. Il passa en 1734 à Rodez y recueillir la succession difficile de Tourouvre. Rangé par M. Appolis parmi les membres du Tiers-Parti, Tourouvre était un des douze prélats qui avaient protesté contre la condamnation de Soanen (18). Là comme ailleurs, Saléon employa les méthodes autoritaires, la signature du Formulaire et de la Constitution, l'établissement des Conférences Ecclésiastiques, l'édition d'un nouveau catéchisme (19).

La possibilité d'un choix était donc refusée à Condorcet. Neveu d'un constitutionnaire, il était placé automatiquement au rang des antijansénistes. Sa science ecclésiastique n'était peut-être pas assez profonde pour lui donner l'idée de choisir. Bayle, son secrétaire, aura beau clamer partout que son évêque "sçavoit dans la dernière des perfections les Mathématiques, la Philosophie et la Théologie, qu'il étoit versé dans les Pères de l'Eglise, qu'il possédoit l'Ecriture Sainte, et que pour la piété il fondoit en dévotion" (20), les jansénistes se refusaient à croire que trois ans d'étude fussent suffisants pour pouvoir trancher la question de la grâce efficace. Le stage de Condorcet dans la cavalerie prêtait aussi à rire, l'armée ayant déjà à cette époque la réputation d'une école où l'action, dit-on, remplace avantageusement la pensée, et ses adversaires

(17) Carreyre, Concile d'Embrun, §88, p. 88, 91, 92.

(18) E. Appolis, §92; Carreyre, §88, p. 72.

(19) Nouv. Eccl., §78, 20 avril et 28 sept. 1737, 22 juillet 1738.

(20) Relation de la visite d'Auxerre, §260, p. 51.

se plaisaient à le lui faire sentir. Quand il entreprit de convertir le curé de la cathédrale de Rodez, ce dernier "qui avoit le talent de se mettre à la portée de ceux à qui il parloit, n'eut garde de lui prouver théologiquement que la Bulle n'est pas recevable : il n'auroit pas été entendu (...). Il fit valoir (...) d'autres arguments, proportionnés aux lumières d'un Militaire, devenu prêtre et vicaire général en si peu de tems. Les réponses de cet Abbé firent bien voir qu'il étoit véritablement digne d'être grand vicaire d'un ancien grand vicaire du Brigandage d'Embrun. On peut en juger par cet échantillon : "Les Evêques pacifiques sont des lâches; et les Parlemens ont mis la main à l'encensoir". C'est par cette ingénieuse saillie que finit l'entretien". (21).

Cette répartie est-elle véridique ? La caution des Nouvelles Ecclésiastiques est insuffisante pour le démontrer. Elle n'en correspond pas moins à la pensée intime du prélat. Par goût, naturel ou acquis, Condorcet aimait la lutte, la lutte ouverte bien entendu. Son intelligence, beaucoup moins déliée que celle d'un Brancas (22) lui faisait préférer aux détours

(21) Nouv. Eccl., §78, 21 nov. 1739.

(22) La comparaison de leurs portraits le confirme. Cf. Pl. I et II. L'origine du portrait du Musée d'Auxerre étoit inconnue de son conservateur. Un élément de solution de ce petit problème se trouve dans la copie d'une lettre du chapitre d'Auxerre à celui de Lisieux, datée du 8 janvier 1784, B.N., français 14389, fol. 1081 : "... Voulant continuer la collection des tableaux de nos Evêques ..., nous avons prié M. le Marquis de Condorcet de nous envoyer celui de M. son oncle. Ce sçavant académicien nous a fait réponse le 30 novembre (1783) en ces termes : "Messieurs, j'ay été touché comme je le devois de la marque d'honneur que vous voulez bien donner à la Mémoire de mon oncle, et j'ay vu avec une véritable satisfaction que le souvenir de ses vertus personnelles subsistoit encore à Auxerre et avoit fait oublier le reste. Aussitôt que j'aurai pu comparer les différents portraits qui existent de lui et choisir le meilleur, j'aurai l'honneur de vous envoyer la copie que vous désirez".

de la diplomatie et de la politique, une marche directe sur l'obstacle, sans s'occuper des contingences qui pouvaient modifier du tout au tout le résultat recherché. Ce défaut était la contrepartie d'une vertu de fidélité inébranlable. Il s'était donné une fois pour toutes à la Bulle et aux Jésuites et aurait été incapable de modifier son attitude à leur égard. Sa susceptibilité lui interdisait de voir dans une requête présentée par son clergé autre chose qu'une cabale attentatoire à son autorité épiscopale. Son orthodoxie en matière de foi s'alliait à une intransigeance inflexible pour lui-même et pour les autres dans le domaine de la discipline. Il fut un des rares évêques du XVIII^e siècle qui ne pratiquèrent pas à leur profit la pluralité des bénéfices. Il observait l'obligation de la résidence le plus scrupuleusement possible, et s'acquittait fréquemment du devoir de la prédication, avec quelque talent de l'avis même de ses adversaires (23). Par trois fois, il refusa à l'abbé Baston, qui lui avait rendu un service inappréciable, d'apporter, un peu de bonne volonté dans l'interprétation des exigences du droit canon, en faveur de ses protégés (24). Il semble pourtant qu'il ait aimé le faste et l'apparat (25). Le château des Loges qu'il reconstruisit aux portes de Lisieux était des plus somptueux (26). Sa charité qui était très réelle, ne paraît pas en avoir souffert : au moment de sa mort, il travaillait à créer un bureau de charité. Quand son autorité n'était pas en jeu, il provoquait la sympathie de ses visiteurs par un commerce fort agréable et une exquise politesse. Mais il ne tolérait pas qu'on portât atteinte à ses droits. Sa réputation de procédurier fut donc bien établie à Gap et à Auxerre, beaucoup

(23) B.N., français I4389, fol. 1007. Sicard, §55, p. 305, cite un document des A.N., O¹ 617, donnant la liste des prélats présents à Paris en 1764. On y trouve le nom de Condorcet : "Pour un procès. N'en abuse pas" (du séjour à Paris); Relation, §260, p. 35, 46.

(24) Baston, Mémoires, §215, t. I, p. ; cf. aussi A. D. S. I., G I436.

(25) Lebeuf, Hist. d'Auxerre, §264, t. II, p. 340.

(26) A. D. Cos, G 58; B. M. Lx 7, I22.

moins à Lisieux où l'on est plus exigeant en ce domaine (27).

Bien des traits de son caractère l'opposaient à son prédécesseur. Le principal est l'activité débordante qu'il manifesta dans tous les domaines. Favorisé par une santé et une jeunesse qui faisaient l'admiration de son entourage dans les dernières années de sa vie (28), il appliqua dans les trois diocèses dont il fut le chef les idées chères aux Jésuites. A Lisieux, comme à Gap et Auxerre, il donna ses soins à des missions prêchées par des Jésuites ou des Capucins, édita de nouveaux catéchismes, répandit le culte du Sacré-Coeur, fonda des écoles, établit des Conférences Ecclésiastiques et des Retraites, favorisa le recrutement des couvents de femmes. Dans son diocèse normand, toutes ces réalisations ne furent pas accueillies sans réserve, moins pour elles-mêmes que pour le sens qu'on pouvait y donner. On se méfiait d'un évêque à qui six ans avaient suffi pour mettre à feu et à sang le diocèse d'Auxerre, le refuge des jansénistes il est vrai, d'un évêque que trois exils en si peu d'années n'avaient pu assagir et qui s'était refusé pendant de longs mois avec obstination à abandonner une lutte jugée infructueuse par ses amis eux-mêmes. En l'envoyant à Lisieux, le roi savait qu'il rencontrerait plus de compréhension de la part de son chapitre et de son clergé paroissial (29).

En dehors de l'évêque, deux groupes sociaux se partagent en effet l'influence dans le diocèse : le haut-clergé composé de la famille épiscopale et du chapitre (30), le bas-clergé

(27) Nouv. Eccl., §78, 30 avril 1756; B.N., français I4389, fol. 68 v°.

(28) A.D. Cos, G à réintégrer.

(29) En dehors des imprimés §260-269, nous avons surtout consulté B.N., français I4389-I4390 et A.D. Cos, H Suppl. 465.

(30) La famille épiscopale comprend une dizaine de vicaires-généraux, l'aumônier et le secrétaire de l'évêque, le secrétaire de l'évêché; le grand-choeur du chapitre groupe un doyen, huit autres dignitaires et trente chanoines distributifs. Pour le détail, cf. Formeville, §338, t. I, et Piel, §342, t. I.

comprenant les curés, les vicaires et les prêtres habitués.

A l'exception du décanat qui est électif, l'évêque nomme à toutes les charges ou dignités du premier groupe. Il peut multiplier ainsi les faveurs sur sa famille et ses amis, et il ne s'en fait pas faute. Les deux derniers évêques du XVII^e siècle, Léonor Ier et Léonor II de Matignon étaient normands et favorisaient leurs compatriotes. Brancas et Condorcet appelèrent des "horsains" (31), dans une proportion qui doit approcher de la moitié, aux postes dont ils disposaient. Ils choisissaient ainsi des hommes de confiance qu'ils avaient eu l'occasion de distinguer ailleurs : un Le Chappelain dont on verra le rôle dans l'affaire janséniste, un Etienne de Lisle, du diocèse de Rodez, vicaire général de Condorcet à Gap, Auxerre et Lisieux dont le clergé auxerrois faisait l'âme damnée de l'évêque : "né avec un esprit entreprenant et propre à l'intrigue, hardi dans ses projets, peu délicat dans leur exécution, sur le choix des moyens, habile à feindre et à dissimuler, sachant user selon les caractères tantôt de finesse pour surprendre les uns, tantôt de hauteur pour abattre les autres, ingénieux à colorer ses injustices d'une apparence d'équité et de règle, toujours prêt à se retourner au moment d'être pris en flagrant délit ..., il eût été un parfait Jésuite" (32).

Les compatriotes de l'évêque sont particulièrement à l'honneur. Brancas étant provençal et Condorcet dauphinois, une troupe de méridionaux plus ou moins faméliques s'abat, un par un, tout au long du siècle, sur le diocèse de Lisieux. Bernardi, du diocèse de Carpentras, est nommé chanoine en 1720; mais, après un incident avec le doyen, il horrifie le chapitre par ses "injures atroces" et ses "emportements furieux", en trai-

(31) Terme normand pour désigner les étrangers au pays.

(32) Relation, §260, p.31. La plupart des renseignements qui suivront sont tirés des Registres capitulaires ou des Insinuations ecclésiastiques, §342. La valeur que nous leur donnons provient de leur accumulation, ce qui nous empêche de donner à chaque fois le détail des références.

tant le vénérable chanoine Le Bas de St-Germain de "barbouilleur" et de "race du diable". Malgré la réconciliation qui suit, désespérant de faire agréer par le chapitre l'exubérance de ses manifestations d'amitié, il préfère retourner dans son pays (33). Simon-Thomas Rambaud a eu la chance de naître à Pernes dans le Comtat-Venaissin, comme Brancas. Ce dernier l'appelle le 14 juillet 1749 à la prébende de Deauville, première portion. Il se plaît à Lisieux et y reste jusqu'à sa mort quelques mois avant la Révolution. Auparavant, Condorcet l'aura nommé vicaire général et archidiaque de Pont-Audemer. Qui croirait que cette figure poupine, légèrement endormie, et sans caractère, est celle d'un amateur enragé de physique et d'un pourfendeur de jansénistes, comme nous le verrons bientôt ? (34). Etienne Bayle, que Condorcet a découvert à Gap est au contraire le modèle des secrétaires, discret et effacé.

L'usage le plus frappant dans la nomination des ecclésiastiques reste la pratique du népotisme. Si Condorcet s'est contenté de prendre pour chanoine Copin de Miribel, un sien parent âgé de 19 ans, Brancas n'a gardé aucune retenue et a fait passer par Lisieux tous les "épiscopables" de la famille. Son cadet, Jean-Baptiste-Antoine, le futur archevêque d'Aix, est à peine docteur en théologie et pas encore diacre qu'il est nommé, dès 1715, chanoine et vicaire général. Le chapitre, partagé entre le désir de montrer son indépendance à l'égard de son évêque et l'espoir de tirer avantage d'un Agent général du Clergé, l'élit doyen le 26 septembre 1721 contre Louis de Romé de Vernouillet, après une lutte serrée de plusieurs semaines. Son agence générale le retient à Paris. Quand elle se termine, il est nommé au siège de la Rochelle, et le 10 septembre 1725 il résigne la dignité de doyen en faveur de son neveu Louis-Henri de Fogasse de La Bastie, du diocèse d'Avignon, docteur en théologie depuis le 2 juin de la même année. Vicaire général en 1730, abbé de Cormeilles et agent général en 1744, il est promu

(33) Reg. cap., 21 mai, 5 et 12 sept. 1721.

(34) Cf. son portrait Pl. III. A.D. Cos, H suppl. 132

en 1748 à l'évêché de Lavaur, mais il meurt à Lisieux avant d'avoir pris possession. Son successeur à la tête du chapitre est Joseph-Dominique de Cheylus, élu par 23 voix sur 30 votants. C'est un lointain cousin de Brancas et il est né à Pernes : double raison de le choyer. Il n'est pas sous-diacre qu'il est déjà chanoine en 1741, pas prêtre qu'il est archidiacre d'Auge et vicaire général en 1743, avant de devenir évêque de Tréguier en 1761, puis de Bayeux en 1776.

"Le haut-clergé" d'origine normande comprend quelques représentants du diocèse de Rouen : un Romé de Vernouillet, un Ango de Lezeau, conseillers au Parlement de Normandie, ou du diocèse de Bayeux : un Duchemin, professeur de troisième au collège des Arts à Caen. La campagne et la ville sont également représentées au moins pour le Pays d'Auge, car le Lieuvin fournit peu de membres au chapitre de Lisieux : plusieurs Le Bourg, originaires de Pont-Audemer, un Le Prévost, de Bernay. Par contre Lisieux elle-même remplit une grande partie des stalles.

L'origine sociale de la famille épiscopale et du chapitre présente autant de complexité que leur origine géographique. Contrairement à ce que l'on pourrait croire (35), la haute noblesse ne comprend que quelques unités autour de la tribu Brancas. Les moyenne et petite noblesses sont mieux représentées : un Mailloc, dont la famille s'éteint, un Bernart d'Avernes, plusieurs Bonnechose, un Gyemare, deux du Houlley, un du Lys, peut-être apparenté à Jeanne d'Arc, un de Lyée de Tonnen-court. Les anoblis sont encore plus nombreux. Si l'anoblissement des Grosourdy date de 1514 (36), celui de bien d'autres familles n'a eu lieu qu'au XVIII^e siècle. Quand le doyen Le Bas de Fresne timbre ses ex-libris d'une couronne de marquis abusive, il ne doit pas ignorer que sa noblesse, de robe, remonte tout au plus à 1618 de l'aveu de sa famille, et qu'un de ses ascendants Le

(35) Sicard, §55, p. 317.

(36) Chap. de Bx, 21.

Bas de la Pommeraye a connu l'humiliation d'être condamné pour usurpation en 1666, puis réintégré en 1668 (37). Qu'elles soient anoblies ou "vivant noblement", les familles qui ont donné la majorité des chanoines du XVIIIe siècle appartiennent aux classes moyennes en pleine ascension : fonctionnaires, négociants, professions libérales. Si Rambaud est le frère d'un médecin qui exerce à Sedan, Etienne de Lisle est fils d'un secrétaire du roi près le Parlement de Toulouse et petit-fils d'un commerçant (38). Dans la petite ville de Lisieux, ces familles tiennent le haut du pavé : les Mignot sont à la tête de l'élection, les Costard qui fournissent un chanoine presque à chaque génération depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, président aux destinées du grenier à sel (39). Les receveurs des décimes de la Chambre ecclésiastique, Ricquier de la Cauvinière, puis Le Rat du Taillis, sont assurés d'avoir une ou deux places pour leur parenté. Toutes ces familles comprennent encore des membres dans le commerce ou la fabrication des draps et des toiles. Quelques chanoines enfin appartiennent aux classes rurales. Jacques Monsaint est le fils d'un "laboureur et marchand" de Villerville, propriétaire de plusieurs terres dispersées et fermier du seigneur de la paroisse. Chanoine à 31 ans, il devient promoteur de l'officialité diocésaine, archidiaque de Pont-Audemer et vicaire général (40). Caboulet est originaire de St-Aubin-sur-Auquainville; il est apparenté à des "marchands", des "laboureurs", des tisserands, un chirurgien, un aubergiste de Lisieux. C'est une famille qui monte dans la hiérarchie sociale. L'un de ses neveux apprendra à l'Oratoire comment on devient bon janséniste; un autre, marchand mercier, sera échevin de Lisieux, franc-maçon et marguillier de la paroisse St-Germain (41).

(37) Le Verdier, §230, p. 9; §342; B.N., français 5354, fol. 249 v°; A.D. Cos, 2 E Le Bas.

(38) Nouv. Eccl., §78, 18 sept. 1755.

(39) A.D. Cos, G 74.

(40) Martin, Monsaint, §238, p. 8, II.

(41) A.D. Cos, C 7266, 7207, II806, I2I2; 4 E Arr. de Lisieux, 376; G, St-Germain-de-Lx, n°3, G. Lechevallier, La Franc-Maçonnerie à Lisieux, §281.

Le "haut-clergé" de Lisieux reste donc fort près des classes moyennes dont il est issu en grande partie. Le nombre d'évêques qui en sortent au cours du XVIII^e siècle est infime : un archevêque d'Aix, un évêque de Bayeux, un évêque nommé de Laval (42). Très peu obtiennent même une abbaye : Etienne de Lisle est abbé de St-Maur-sur-Loire et de Clausonne; Gyemare, de Tonnay-Charente. Le Rat du Taillis, Despaux, le doyen Le Bas de Fresne lui-même doivent se contenter d'un modeste prieuré. Par contre les membres du chapitre pratiquent le népotisme avec aussi peu de pudeur que Brancas. Souvent alliés entre eux par les mariages de leurs parents, ils s'arrangent pour garder telle prébende, tel archidiaconé dans leur famille par la pratique de la résignation. Les Le Bourg, les Costard, les Le Rebours, les Ricquier constituent ainsi de véritables "familles canoniales". Dans ce genre d'exercice les Le Bas battent une sorte de record.^x

Au XVII^e siècle, cette famille compte déjà des conseillers du roi, un contrôleur du grenier à sel, un référendaire en la chancellerie de Rouen. La branche des Le Bas de Préaux comprend un curé de St-Germain de Lisieux, un chanoine et un chapelain de la cathédrale, mais dans la seconde moitié du siècle elle ne donne aucun clerc, trop occupée pendant trois générations par la recette des tailles de l'élection. Par contre la branche Le Bas du Coudray suit avec persévérance la voie ouverte par Gabriel du Coudray, archidiacre de Gacé, mort en 1694. Archidiaconé, prébende, charge de conseiller-clerc au Parlement de Rouen sont partagés entre ses deux neveux Etienne Le Bas du Coudray et Charles Le Bas de Caudemone, puis réunis entre les mains de leur neveu Rémi Le Bas de Fresne. Celui-ci devient même doyen par la résignation de Cheylus en sa faveur, et résigne à son tour en faveur de son ~~neveu~~ Chastan de La

(42) A ces trois Brancas, il faut ajouter deux chanoines du temps de Léonor II de Matignon : Hanriau, évêque de Boulogne, et Jacques de Matignon, évêque de Condom. Après la Révolution, le chanoine de Sausin deviendra évêque de Blois.

^x cf. W. XV et XVI.

Fayette (43). Le dernier échelon de tous ces chanoines normands agents d'une persévérante solidarité familiale, est d'ailleurs d'origine provençale (44).

Avant de s'attacher à l'étude du clergé paroissial, il convient de dire un mot du petit-choeur et du bas-choeur du chapitre. Le petit-choeur est composé de 4 vicaires^x qui résidaient et de 31 chapelains dont la majeure partie possédait ailleurs des bénéfices simples ou à charge d'âmes. En dehors des bedeaux et des appariteurs, le bas-choeur comprend 8 officiers douze-livres et 6 enfants de choeur dirigés par un maître de musique. Ils assurent le chant des offices dans la cathédrale, sans peut-être beaucoup de talent (45). La voix est pourtant le seul critère qui préside à leur choix. Des familles pauvres peuvent ainsi assurer l'éducation de leurs enfants, dans l'espoir, souvent réalisé, qu'ils parviendront aux ordres sans frais de leur part. Le chapitre les prend généralement à l'âge de sept ans et les garde une dizaine d'années jusqu'au moment de leur tonsure. La plupart d'entre eux deviennent officiers douze-livres, au moins provisoirement. Le bas-choeur se recrute ainsi sur place dans des familles de simples artisans. La résignation y est impossible, mais la recommandation auprès des chanoines a souvent de l'effet et un vicaire ou un douze-livres arrive ainsi à y faire entrer un frère ou un neveu. La charge de bedeau-sonneur de cloches est d'ailleurs héréditaire dans la famille Vivien, au point que la Veuve Vivien remplit, probablement par personne interposée, en attendant la majorité de son fils, la charge de sonneur de cloches et de garde à la porte du chapitre, de 1775 à 1783. En novembre 1791, Pierre Vivien, 32 ans, chargé de famille, adresse une demande de secours aux administrateurs du département, en rappelant qu'il a

(43) A. D. Cos, 2E Le Bas; B. M. Lx, mss. 64-76, 82-II3. cf. pl. XVI

(44) En 1717, Brancas avait nommé curé de Bellouet J-B. Chastan, du diocèse d'Apt. André Chastan, avocat au Parlement de Provence, a été anobli en 1755. La Chenaye-Desbois, V, 237.

(45) P. just. II, l. 313, p. 321.

^x Les vicaires font partie du bas-choeur dont ils constituent l'aristocratie.

"occupé les charges de sonneur et de bedeau de la ci-devant cathédrale de Lizieux depuis plus de 200 ans de père en fils sans interruption" (46). Des clercs plus ou moins gyrovagues des diocèses voisins, démunis de relations, mais pourvus d'une belle voix, complètent parfois les éléments locaux, avant de chercher aventure ailleurs.

Le clergé paroissial est réparti d'une façon très inégale. Sur 489 paroisses que compte le diocèse, dirigées par 522 curés une quinzaine seulement sont des paroisses urbaines, comportant toutes une extension rurale, très importante à la Couture de Bernay, à St-Jacques ou à St-Désir de Lisieux. Aucune paroisse n'est desservie par plus de deux vicaires, et St-Germain de Lisieux se contente d'un seul. Par contre, de nombreux curés ruraux en possèdent un; c'est le cas presque général sur le plateau du Lieuvin où les paroisses sont très étendues. Pour la même raison, les Charités de cette région ont un chapelain, toujours distinct du curé et souvent du vicaire. A la campagne, un prêtre habitué est un cas exceptionnel. En ville au contraire un groupe de ces prêtres "régénérés", c'est-à-dire nés sur le lieu même, aide le curé et le vicaire de la paroisse. A St-Germain de Lisieux leur nombre s'élève à 16, à St-Ouen de Pont-Audemer à une douzaine. L'origine géographique de ces prêtres habitués ne pose évidemment pas de problème. Au point de vue social, toutes les classes y sont représentées, mais surtout celles des artisans et des petits marchands.

Pour les curés et les vicaires, la situation est différente. Deux caractères un peu contradictoires la précisent. Beaucoup d'entre eux sont étrangers au diocèse, et beaucoup d'entre eux aspirent à se rapprocher de leur paroisse natale. Les privilèges des gradués des Universités de Paris, de Caen ou d'ailleurs, les nominations par des patrons laïcs en résidence à Rouen ou dans la capitale, par des abbés commendataires qui n'ont le plus souvent rien de normand, par des religieux dont les monastères sont à la limite ou en dehors du diocèse favori-

(46) A.D. Cos, Q, Chap. de Lx.

sent l'arrivée de nombreux curés qui ne sont pas d'origine lexovienne. Bien que l'évêque ait peu de cures à sa nomination, il favorise aussi ses compatriotes. Alors que Brancas leur donnait souvent des prébendes, Condorcet leur distribue de préférence des cures, ce qui lui permet d'avoir au moins quelques pasteurs d'une orthodoxie incontestable. L'influence de ces prêtres se prolonge par les résignations qu'ils font en faveur de leur parenté.

D'autre part, curés ou vicaires font tout leur possible pour être nommés non loin ou au lieu même où ils sont nés et où réside le plus souvent leur famille. L'abbé Réguis, du diocèse de Gap, attiré dans celui d'Auxerre par Condorcet, retourne à son pays natal quand son évêque est nommé à Lisieux. Au bout de quelques années, il accepte la cure de N.-D.-du-Hamel, mais la mort de Condorcet lui permet de terminer ses jours dans ses Alpes natales. Cette "nostalgie" joue également à l'intérieur du diocèse, et l'on peut remarquer que le Lieuvin et le Pays d'Auge vivent l'un à côté de l'autre sans guère se pénétrer par des exils, au moins provisoires, de curés ou de vicaires.

Les villes fournissent au clergé trop de sujets pour pouvoir les employer tous sur place. Ils prennent un poste en campagne très facilement. Les nobles, les fonctionnaires, les négociants vivent une partie de l'année sur leurs terres, et, s'ils sont fils d'artisans ou de petits marchands, le caractère encore rural de la vie citadine et leur origine paysanne plus ou moins lointaine leur permettent de s'y adapter très rapidement.

Un nombre assez élevé de curés de campagne est issu de la petite noblesse locale, surtout dans le Lieuvin (47). Mais on en rencontre aussi en Pays d'Auge, et un Charles de Brossard

(47) A rapprocher de la remarque, signalée plus haut, que le Lieuvin fournit peu de chanoines. La richesse des cures doit expliquer, au moins en partie, cette particularité.

peut ajouter valablement à son titre de curé de Touques sa qualité d'écuyer. Les cures en patronage laïc sont ainsi parfois occupées par le fils ou le frère du seigneur de la paroisse. L'écriture bien malhabile de plusieurs d'entre eux laisserait soupçonner que la fréquentation des livres n'occupait guère leurs journées (48). L'amour maternel fermait même les yeux sur certains sujets d'allure peu ecclésiastique. Par exemple, ce Bertrand de Gyemare, nommé en 1725 par sa mère à la cure d'Orville, que M. Mignot, directeur du Séminaire, peut-être trop caustique pour être juste, peignait en ces termes peu flatteurs : "Grand de corps, mais petit d'esprit, et surtout du bon, mondain, porté au plaisir, sans recueillement ny régularité, ne paroissant rien d'un ecclésiastique que l'habit et le désir de l'être pour ensuite posséder quelque bon bénéfice" (49).

La majeure partie des ecclésiastiques issus de la campagne provient de la classe aisée des "marchands" et "laboureurs", dont nous avons vu plus haut l'importance sociale. Les Insinuations ecclésiastiques sont remplies de constitutions de titres cléricaux en faveur des acolythes par leurs parents. On s'aperçoit que "marchand" et "laboureur" sont presque les deux seules professions indiquées pour les paroisses rurales. La présence à plusieurs reprises de deux constitutions de titres, valant chacun 150 l. de revenu, par un même homme pour deux de ses enfants confirme que les classes inférieures, fermiers, tisserands, journaliers, n'ont pas donné, sauf quelques exceptions, de vocations ecclésiastiques (50). Des sondages pour plusieurs

(48) Par exemple, A.D.Cos, G II9; St-Georges-du-Mesnil.

(49) A.D.Cos, G I34, p. 30. Du même, p. I2 : "Il n'a rien de ce qu'il faut pour faire un prêtre que le chant qu'il sait assés bien; n'ayant ny piété, ny capacité, ny amour à l'étude, chasseur, mondain, aimant le sexe, ce qui l'a fait mettre hors du séminaire pour avoir hanté avec scandale une fille qui passe pour être de mauvaise vie".

(50) Les deux frères Monsaint, de Villerville, l'un chanoine, l'autre premier vicaire de St-Roch à Paris sont fils d'un "marchand et laboureur". Les trois frères Petel descendent d'un cultivateur de Tostes. Leroy, Petel, §242.

paroisses permettent de contrôler cette assertion sur le plan géographique.

Fontaine-la-Soret et Herbigny dont les deux seigneurs possèdent tous ou presque tous les fonds ne donnent aucun clerc au diocèse au cours du XVIII^e siècle. Barneville-la-Bertrand dont les deux tiers des habitants sont journaliers n'en donne qu'un; encore est-ce le curé Charles de Thieuville, écuyer, qui lui constitue son titre clérical. Pour la même raison, même résultat à St-Aubin-sur-Algot : un seul clerc, le fils du tabellion. A Garnetot, les habitants en 1751 sont tous réduits à la mendicité : aussi la paroisse ne compte-t'elle que deux ecclésiastiques, l'un tonsuré en 1673, l'autre, fils de François Questier, sieur des Fosses, marchand, nommé curé de Lessard en 1714 (51).

Par contre, les 14 clercs qui sortent de la riche paroisse de Giverville de 1670 à 1759 comprennent 5 nobles, les autres, semble-t'il, appartenant à des familles de laboureurs; et en 1706, Noël Delamare, fils de laboureur, refuse la cure de St-Benoit-des-Ombres pour pouvoir rester dans sa paroisse natale (52). A Villers-sur-Glos, où la plupart des habitants sont propriétaires, c'est chez des marchands que naissent sept vocations ecclésiastiques. Le cas de St-Pierre-de-Mailloc est encore plus précis. C'est une paroisse où les habitants sont en grande majorité propriétaires : beaucoup de possessions à titre de fiefes, très peu de fermiers, quelques journaliers; le plus grand nombre fabriquent des frocs; quelques herbagers font valoir des fonds d'herbes en dehors de la paroisse. Au cours du siècle, huit familles donnent quinze clercs (tous n'ont pas atteint la prêtrise).⁽⁵³⁾ Voici le tableau de leurs noms et de leurs professions :

(51) A. D. Cos, G 122, 117, 122; C 7542; G 119.

(52) A. D. Eure, IV F 43, fol. 18.

(53) A. D. Cos, C 7287, 7282.

4 marchands - 4 Lamidey
 6 laboureurs - 3 Rozey
 2 Durand
 1 Drouet
 3 tisserands - 2 Montoure
 1 Poplu
 1 maréchal - 1 Marais
 1 profession non indiquée - 1 Bihorel

Si, au cours de cet exposé, nous nous sommes permis de traiter en même temps l'origine sociale des curés et celle des ecclésiastiques ruraux, c'est que la différence est minime. On retrouve en effet les mêmes sources à propos des vicaires, dans des proportions assez voisines. La noblesse même ne dédaigne pas toujours ces postes : un Pierre de Maquaire, écuyer, a été vicaire à Fervaques avant de devenir chapelain de St-Hymer, et ce n'était pas par pénitence, car il n'était pas encore janséniste (54); un Jacques-Charles de Brossard, écuyer, a été vicaire à Tordouet. A plus forte raison, les fils de marchands ou d'artisans occupaient-ils ces postes. Assez souvent les curés prenaient leurs neveux pour vicaires et résignaient en leur faveur. L'identité éventuelle de leurs prénoms permet de se demander si dès la naissance du second on n'envisageait pas de le pousser dans la carrière du premier pour recueillir la succession. En tout cas, la résignation, fréquente chez les chanoines, fait rage chez les curés. En 1781, Vautier de Vauxbourg, probablement subdélégué de Honfleur, écrit au procureur général du Parlement de Rouen, certainement avec quelque exagération : "Dans l'étendue de notre bailliage, (il arrive) souvent que presque pendant 150 ans les cures sont possédées par des résignataires" (55). On trouve ~~peurtant~~ le cas de patrons alternatifs qui, faute d'avoir pu exercer leurs droits à plusieurs changements de curés, sont obligés de faire des recherches pour savoir lequel des deux a nommé pour la dernière fois. Ainsi se

(54) Nouv. Eccl., §78, 12 mars 1784.

(55) A. D. S. I., Belbeuf 53.

forment des "familles curiales" parfois confondues avec les "familles canoniales" : les Gaboulet, à St-Aubin-sur Auquainville, les Lebourg, les Pecqueult. Parmi ces innombrables résignations de curés, celles qui furent faites en faveur des neveux l'emportent-elles sur celles dont bénéficièrent des vicaires sans lien de parenté avec leur pasteur ? Il est actuellement impossible de le préciser. Le problème ne constitue qu'un aspect de la complexe question du "cursus honorum", dont il faut pourtant dire un mot.

Un jeune homme se destine à la carrière ecclésiastique. Suivant sa situation de fortune, il peut faire ses études secondaires et théologiques chez un curé de campagne connu comme bon pédagogue, au collège de Lisieux, puis à l'un des deux séminaires, ou bien à Caen et à Paris (56). S'il est suffisamment intelligent, il part pour Caen ou Paris où il obtiendra des grades et le privilège d'acquérir plus facilement un bénéfice (57). Ordonné prêtre ou même avant, il a le choix entre plusieurs voies, selon son rang social et ses relations : un vicariat, une cure, une prébende. A défaut de ces charges, il se rabat sur celles du bas-choeur de la cathédrale : officier douze-livres, appariteur. L'important est de se faire connaître et de pouvoir vivre d'espérances. Le cumul des petits bénéfices permet souvent une vie décente : officier douze-livres et chapelain de la cathédrale; habitué de paroisse et chapelain d'une communauté de religieuses; vicaire, confesseur de la cathédrale et organiste. Si la place de vicaire est mauvaise, on en change aussi souvent qu'on en trouve l'occasion. Quand la cure est bonne, on attend cinq, dix, vingt ans la résignation du curé, quelquefois en vain; et François Millet meurt, à 80 ans, après plus de 50 ans de vicariat dans la

(56) Les reg. d'ordinations, A. D. Cos, G 60, 61, 132, 134, révèlent l'extrême diversité des lieux d'études. Pour cette question nous permettons de renvoyer à l'ouvrage classique du chanoine Bonnenfant sur les Séminaires normands, §325.

(57) Cf. Piel, §342, t. I, p. XVII.

paroisse de Godisson (58). Le cas est beaucoup moins fréquent qu'on ne l'a dit. En 1784, le diocèse compte au moins 80 prêtres sans bénéfices : vicaires, habitués, interdits etc. Seuls, 21 prêtres ont plus de dix ans de vicariats (59). Suivant le revenu des cures, le tempérament des pasteurs, les changements sont rares ou fréquents. Un Chastan, arrivé de Provence à Bellouet en 1717, y meurt en 1771. Mais tel curé fera quatre ou cinq paroisses dans son existence. Devenu curé, un ecclésiastique a souvent obtenu son bâton de maréchal. Peut-être y joindra-t'il une maigre chapellenie, un petit prieuré, une prébende volante (sans distributions). Pourtant plusieurs mourront chanoines ou archidiaques, suivant les hasards de la naissance ou le mérite. Tous les chanoines n'ont pas obtenu leur prébende au sortir du séminaire ou après avoir vécu dans un bénéfice à charge d'âmes. Plusieurs, Godefroy, Monsaint, Huet, ont fait partie du petit-choeur de la cathédrale en tant que hauts-vicaires avant d'être remarqués par l'évêque. Mais, attention, un haut-vicaire peut devenir chanoine, et un officier douze-livres haut-vicaire, mais il n'y a pas d'exemple qu'on puisse gravir les trois échelons et passer, même par l'intermédiaire du petit-choeur, du bas-choeur au grand-choeur.^x Il y a bien le cas de Vatteville, dont nous rappellerons bientôt la vie, officier douze-livres devenu demi-chanoine, mais il avait une si belle voix ! Des nuances encore moins perceptibles distinguent les familles. Les Le Bas sont chanoines ou curés, mais l'idée de les voir vicaires de paroisse ou de la cathédrale ne viendrait à personne. Si les du Houlley, les de Bonnechose ne dédaignent pas les chapellenies de St-Pierre de Lisieux en attendant les résignations de leurs parents prébendés, les Le Bas de Préaux partagent cette opinion rejetée résolument par les Le Bas du

(58) Vérel, Godisson, §391, p.250.

(59) B.M.Lx, ms.4. Sur les relations entre vicaires et curés et en général sur le tableau de la société ecclésiastique, J-J. Gautier, curé de la Lande-de-Goult, dans le diocèse de Sées, a écrit en 1787 des pages mordantes, imitées visiblement de La Bruyère, §313.

x cf. la rectification de la p. 133.

Coudray. Le curriculum vitae de certains ecclésiastiques est assez déroutant : quand l'abbé Matussière de Montdallier, du diocèse de Clermont, reçoit en 1778 des mains de Condorcet la cure du Bosc-Renoult, il est à ce moment-là vicaire général du diocèse de Condom. André-Joseph de Bernart de Courménil, prieur commendataire des Atelles et de St-Germain d'Argentan, abandonne un archidiaconé en la cathédrale de Sées pour devenir curé de St-Cyr-d'Estrancourt de 1748 à sa mort en 1771 (60).

Nous aurons l'occasion d'évoquer dans les chapitres suivants la carrière de plusieurs ecclésiastiques. Citons ici le cas de trois prêtres, qui montre la liberté avec laquelle les institutions d'Ancien Régime pouvaient parfois s'interpréter.

Etienne Le Bas du Coudray, fils d'un conseiller du roi en la Cour des Aides de Normandie, neveu d'un archidiacre de Gacé, est né en avril 1677 sur la paroisse St-Lô à Rouen. Tonsuré à onze ans, il est déjà chanoine à la cathédrale de Lisieux quand il reçoit en 1698 les ordres mineurs. En 1700, il est ordonné diacre, est nommé à la cure de Prêstreville, et résigne son canonicat en faveur de son frère Charles Le Bas, clerc tonsuré. L'année suivante il est ordonné prêtre, avec dispense d'âge, pour prendre possession de son bénéfice-cure qu'il garde jusqu'en 1709. Bachelier en théologie, licencié ès-droits, il permute à cette date avec François Cousin, prébendé de St-Jacques, théologal et archidiacre de Gacé. A ces charges, il ajoute celle de conseiller-clerc au Parlement de Rouen en 1718, et celles d'official de l'évêché et grand-vicaire en 1743. Deux ans plus tard, il résigne son archidiaconé en faveur de son neveu Rémi Le Bas de Fresne, et meurt en 1748 (61).

A cette carrière zigzagante d'un membre d'une famille canoniale, transmettant à son neveu les charges reçues par héritage, nous préférons celle de François Huet, élevé par son seul mérite. Baptisé à St-Germain de Lisieux le 23 août 1693,

(60) Dallet, Avernes, §390, p.223.

(61) A.D.Cos, 2 E; Le Verdier, §230.

il est fils de Robert Huet et de Françoise Maillot (62). Que faisait son père ? Nous l'ignorons. Son grand-père est qualifié de maître (63). Sa pauvreté semble prouvée par son titre clérical qui est constitué par Robert Mignot, président au grenier à sel, en 1715, alors qu'il est acolyte depuis 1711. Il est ordonné prêtre en 1717 et reçoit du sévère M. Mignot cet éloge : "A de l'esprit, de la piété, aime l'étude, est très capable, et il y a lieu d'espérer qu'il fera du bien de son état". Le directeur du séminaire prodigue rarement autant de compliments. Depuis 1711, François Huet est clerc de la Confrérie du St-Sacrement et porte le dais à la paroisse St-Germain de Lisieux. En 1719, on lui confie un catéchisme (64). Mais en 1722, il obtient par résignation la chapelle St-Vivien dans la cathédrale, puis en 1728 une charge de vicaire. L'évêque le remarque et le nomme en 1732 à la lère portion de la Chapelle Notre-Dame, dont les trois titulaires portaient la crosse, la mitre et le bougeoir lors des offices pontificaux. Pourvu d'une licence ès-droits, il reçoit une charge d'avocat en l'officialité du diocèse. L'année 1742 voit le couronnement de sa carrière : une prébende et le titre de promoteur de l'évêché.

Ce n'est pas son goût pour l'étude qui tire Jacques Vatteville de l'obscurité, c'est sa voix. Il naît, à St-Désir de Lisieux le 4 août 1677. Il fait ses humanités et sa rhétorique au collège de Lisieux, puis après un moment d'oisiveté accompagne le Marquis de Fontaines, en qualité de valet de chambre, au collège de la Flèche. Il s'y remet à travailler. De retour au pays, il pense à entrer dans l'état ecclésiastique et obtient une place d'officier douze-livres en 1716, à l'âge de 39 ans. Il se constitue lui-même un titre clérical sur l'Hôtellerie du Dauphin, au faubourg St-Désir, et gravit les divers ordres, malgré des examens médiocres, et divers emportements que l'évêque veut bien pardonner. Probablement ces

(62) Et non de Françoise de Mailloc, comme l'indique Piel, XIV, 69. A.D.Cos, 4 E Lisieux 2.

(63) A.M.Lx, G G 12, 2 avril 1683.

(64) A.D.Cos, G I34, p.10; St-Germain de Lx, n° 2.

derniers sont-ils le résultat d'un tempérament plus ou moins apoplectique, comme l'indique la note de M. Mignot à son égard : "Gros corps et bien gras, capable de porter une chappe et de soutenir un choeur, pourvu que la graisse ne l'étouffe pas, ou que la goutte ou la paresse ne le retiennent pas au lit qu'il aime plus que l'oraison". L'utilisation des compétences lui permet d'obtenir en 1720 la semi-prébende de sous-chantre. Il occupe cette charge pendant dix-sept ans non sans se faire prier à plusieurs reprises de cesser ses grossièretés, d'être plus circonspect dans ses paroles, de porter respect à Messieurs du Chapitre et de vivre en paix et union avec tous ceux de l'Eglise. Sa dernière maladie l'oblige à emprunter de l'argent dont il n'a probablement jamais été trop pourvu, et il meurt en février 1737 (65).

Si incomplet que soit ce tableau du personnel ecclésiastique du diocèse de Lisieux au XVIII^e siècle, la souplesse de ses cadres sociaux n'en paraît pas moins évidente. La fusion de ce monde clérical issu de différentes classes provient de la complication de ses institutions, mais elle est renforcée par la pratique généralisée du haut en bas de l'échelle de certains abus comme le cumul et la résignation. Des mouvements souterrains sont pourtant perceptibles : une petite et moyenne noblesse, bien déchue matériellement, défend âprement et à son profit le patronage laïc, un de ses derniers privilèges lucratifs; fermiers et artisans ont peu d'entrain pour donner à l'Eglise, à grands frais, des prêtres qui ne devront compter que sur leur seul mérite pour percer. L'unité mouvante, mais réelle, de cette société repose en effet sur le grand nombre des fils de fonctionnaires, de professions libérales, de négociants et même de laboureurs, qui acquièrent dans l'Eglise l'importance que leurs pères prennent dans le siècle par leur puissance, leur argent, leurs relations et leur talent.

(65) A.D.Cos, G 61, p.67; G 134, p.26; Reg. cap., 1^{er} déc. 34, 8 août 36, 9 janv. et 14 fév. 37.

Ce chapitre devrait se compléter par une évaluation, au moins grossière, du nombre des ecclésiastiques au XVIII^e siècle. Contrairement à ce que nous pensions primitivement, elle offre, dans l'immédiat, de grosses difficultés. Les sources, incomplètes, se recourent mal. Les Insinuations ecclésiastiques donnent pour la fin de l'épiscopat de Léonor II de Matignon des listes d'ordinands nombreuses; la négligence d'un Brancas dans ce domaine comme dans bien d'autres interdit d'utiles comparaisons. Les registres d'ordinands du séminaire qui subsistent donnent en réalité le nom des clercs qui se sont présentés aux examens; il faudrait en retirer les renvoyés ou différés pour motif de piété, pour insuffisance, par respect des interstices. Les registres de l'évêché qui rentrent dans le cadre cherché font défaut pour une quarantaine d'années (66). Des indications précises ne pourront être données que le jour où l'on aura établi, à l'aide des sources précitées et de bien d'autres, le curriculum vitae de tous les ecclésiastiques de cette période. On saura alors, au moins approximativement, le nombre des clercs, de ceux qui abandonnèrent en cours d'études, qui restèrent dans les ordres inférieurs jusqu'à leur mort, qui changèrent de diocèse à un moment donné de leur existence, qui furent ordonnés par lettres démissaires. On apportera par-là même des précisions indispensables sur l'origine sociale, la valeur intellectuelle de ce clergé, et l'évolution de son nombre au cours du siècle.

Un point est dès maintenant acquis : la fin du siècle a connu une crise croissante des vocations séculières comme des vocations régulières. C'est le prétexte qu'invoque Condercet pour refuser des chapelains au prieur janséniste de St-Hymer (67). Mais le motif est plausible. L'évolution de l'histoire du bas-choeur au cours du XVIII^e siècle est caractéristique. Certes les douze-livres, les appariteurs ont toujours compté parmi eux des clercs minorés, des sous-diacres, des diacres, de pauvre naissance, qui terminaient ainsi leur séminaire, en

(66) A. D. Cos, G 60, 61, 132, 133, 134.

(67) Presbyt. St-Hymer, p. 781.

trouvant dans une de ces charges de quoi subsister pendant ce temps. Mais le défaut croissant de candidats prêtres permet de transformer le bas-choeur en une sorte de petit séminaire annexe. En 1745, sur huit officiers douze-livres, quatre seulement sont prêtres et arrivent difficilement à assurer les messes de leur charge (68). Dans la seconde moitié du siècle, les candidats clercs se raréfient à leur tour, et l'on fait appel à des laïcs pour assurer le chant des offices canoniaux, par exemple ce sieur Le Rat attaché pendant quatorze ans à St-Pierre de Lisieux. Les enfants de choeur à la même époque deviennent également introuvables : alors que pendant longtemps on s'est contenté, pour remplir une vacance, de faire afficher un avis dans les églises paroissiales de la ville et de choisir la plus belle voix parmi les enfants présentés par leurs parents, en 1784 il faut aller les chercher à Beaumont-en-Auge, à Damville dans le diocèse d'Evreux et à St-Maclou de Rouen (69). Dans toutes les paroisses urbaines, des habitudes restent vacantes. A Honfleur, la situation devient presque tragique : les prêtres décédés ne peuvent être remplacés à Ste-Catherine et à St-Etienne, et les survivants doivent se partager leurs charges; la fabrique de Notre-Dame, faute de prêtres, fait appel à un choriste laïc pour assurer les fondations (70).

Cette crise des vocations est générale en France. L'archevêque de Toulouse le reconnaît explicitement à l'Assemblée générale de 1775. Il en donne les raisons : "l'affoiblissement de la Religion qui, en altérant parmi les Peuples le respect pour l'Etat ecclésiastique, a éteint, dans la pluspart des pères de familles, le désir d'y consacrer leurs enfants" (71). Des causes financières s'y ajoutent. Nous aurons l'occasion de les éclairer en étudiant la condition matérielle du clergé lexovien.

(68) Reg. cap., 2 avril 1745.

(69) Reg. cap., 3-4 juillet 1783, 2 avril 1784.

(70) A. D. Cos, G, Ste-Catherine, délibérations, 21 mai 75, 13 avril et 28 déc. 77, 27 fév. 80; St-Etienne, 16 janv. 80, 20 mai 81; N.-D., 6 août 75, 11 fév. 76. Même situation à Pt-1'Evêque, A. D. Cos, G 62, p. 54.

(71) §17, Ld⁵ 578, p. 471.

CHAPITRE II

LA CONDITION MATERIELLE

La distinction d'un haut et d'un bas-clergé au point de vue hiérarchique se double d'une inégalité de valeur considérable entre les bénéfiques sur le plan économique. Mais les deux tableaux sont loin d'épouser une courbe identique : un prélat peut toucher plus de revenus d'une abbaye que de son évêché; un prébendé peut être beaucoup moins à l'aise qu'un curé de ville ou de campagne. Cette situation, parfois paradoxale, a été signalée depuis longtemps. Il suffit de rappeler, entre autres, l'ouvrage d'Armand Rebillon sur le clergé des districts de Rennes, Fougères et Vitré (I). Le diocèse de Lisieux en offre aussi quelques exemples. Mais auparavant il convient de s'attacher à l'étude de quelques unes des conditions qui ont modifié au cours du XVIIIe siècle la valeur d'un même bénéfique. Chacun des éléments qui composent le revenu des

(I) §73, p. CXXI.

ecclésiastiques, casuel (baptêmes, mariages, inhumations), fondations, dîmes, propriétés ecclésiastiques, a pu en subir le contrecoup.

Un Arrêt du Parlement de Normandie, rendu en 1708 entre les curés de Montreuil-l'Argillé et de la Goulafrière, interdit aux curés décimateurs de percevoir aucun casuel (2). Dans les paroisses peuplées, la perte est importante, soit pour le curé, soit plus souvent pour le vicaire auquel il était abandonné pour sa subsistance et qui dorénavant se trouve à la charge de son pasteur. En 1751, le curé de St-Grégoire-du-Vièvre manifeste encore des regrets pour l'état antérieur à 1708 (3). Certes plusieurs curés n'en tiennent pas compte : en 1749 le 'général' d'Orbec décide d'intenter action contre son curé qui percevoit des honoraires pour l'administration des sacrements, et même de la part des nouveaux communicants (4). Plus souvent les paroissiens se défendent avec âpreté et cherchent même à étendre leurs droits, profitant du zèle de leurs pasteurs qui répugnent à monnayer leurs services. Le curé du Theil-Nollent estime le casuel à rien en 1751, "n'ayant pas l'âme assés dure pour tirer quelque choses des pauvres et les riches étant assés de mauvaise humeur pour reprendre les luminaires, l'inhumation faite" (5).

Les fondations sont souvent une source importante de revenus. Les rentes sont touchées, parfois théoriquement, par les fabriques et les confréries, mais les deux tiers en reviennent aux prêtres, curé, vicaire, habitués, bas et petit-choeur

(2) A.D. Cos, G II8, Le Sap.

(3) A.D. Cos, G II9. De même que dans le chapitre précédent, où les renseignements étaient surtout tirés des registres capitulaires et des insinuations ecclésiastiques, nous nous abstiendrons de multiplier les références aux déclarations de revenus, A.D. Cos, G II5-125.

(4) A.D. Cos, F I952, copie dactyl., p.8,63.

(5) A.D. Cos, G II9.

de la cathédrale, qui disent les messes et chantent les offices. L'ordonnance de 1749 impose pour toute dotation d'église l'obligation d'obtenir des lettres patentes, sous la réserve que les fondations d'obits sont dispensés de cette règle. D'après P. de Vaissière (6), "cette réserve reste peu connue de beaucoup de gens qui, s'en tenant aux termes généraux de l'ordonnance, sont détournés de leurs intentions pieuses par les difficultés sans nombre qu'ils s'imaginent qu'on opposera à cette bonne oeuvre". Effectivement, les fondations deviennent exceptionnelles dans la seconde moitié du siècle, à la campagne comme en ville, même dans la pieuse paroisse St-Michel de Pont-l'Evêque. Mais un autre élément concourt à tarir cette source de revenus : l'affaiblissement de la foi. Si les vingt premières années du siècle connaissent un nombre important de fondations, elles diminuent d'une façon sensible entre 1730 et 1740, et encore plus entre 1740 et 1750. La situation, d'un point de vue strictement matériel, est d'autant plus grave qu'au moment où la montée croissante des prix va se faire sentir, le défaut de nouvelles fondations coïncide avec la réduction des anciennes à la suite de la banqueroute de Law.

Les historiens ont souligné les conséquences financières de cette aventure pour de nombreux particuliers de Paris, pour les hôpitaux, pour les couvents de femmes (7). Le public provincial s'engoue immédiatement, non peut-être sans quelque arrière-pensée, de ce nouveau moyen d'échange, dont les fabriques et les confréries feront aussi les frais. En quelques mois la quasi-totalité des débiteurs veulent franchir les rentes qui assurent le paiement des fondations; 68.270 l. en billets de banque sont versées à la fabrique de St-Germain de Lisièux. Si les chiffres sont moins importants ailleurs, le phénomène est visible dans toutes les paroisses urbaines, à la cathédrale et

(6) P. de Vaissière, Curés de l'anc. France, §72, p.188.

(7) Pour les Bénédictines de Vimoutiers, cf. Inventaire des A.D. Orne, H, t.IV, p.XI; pour l'Hôpital d'Honfleur, A.D. Cos, H Suppl. 1612.

dans de nombreuses paroisses rurales (8). Sur le plan local comme sur le plan national, les trésoriers sont de plus en plus inquiets de cette situation : le 20 octobre 1720, ceux de St-Germain de Lisieux décident d'envoyer à Paris, sur la suggestion de J.-B. de Brancas, 61.220 l. pour essayer de les placer sur l'Hôtel de Ville (9), mais ils ne peuvent empêcher les franchissements de continuer, et le 17 novembre a lieu un second envoi de 13.830 l. Ailleurs, pour éviter cette extrémité on consent à réduire les rentes (10). Lorsque la débâcle a lieu, l'Etat dédommage les créanciers du système, par une rente au denier 50 (2 %) sur la recette des tailles ou l'Hôtel de Ville de Paris (11). Cette nouvelle banqueroute cachée ne remet guère d'aplomb les comptes des fabriques; d'ailleurs, surtout à la campagne, les dispositions du Visa ont été connues trop tard, et les billets de banque gardés dans les coffres n'ont plus qu'une valeur de souvenir, un souvenir encore amer trente ans plus tard. Mais les conséquences sont sensibles dans l'immédiat : le revenu du trésor de St-Germain de Lisieux tombe de 6.000 l. à 2.000, et "de 1720 à 1724, il ne s'est fait aucune service pour cause de fondation" (12). A St-Désir, l'extinction de toutes les rentes ruine tellement la fabrique qu'il ne reste rien, ni pour les charges, ni pour les répara-

(8) A.D.Cos, G St-Germain de Lx, reg. de comptes du trésor; St-Désir de Lx : 6.227 l.; Pt-1'Evêque, n°2, 8 nov. 22, 4 mai 49 : 8.010 l.; Honfleur, Ste Catherine, II nov. 22 : 5.250 l.; St-Etienne; Fervaques; Ste-Marg.-des-Loges; G 96, 98, II7-II9 passim; A.M. Bernay, P 2, 9; A.D.Eure, G 1718, 1728, 1737, 1022; A.D.Orne G 748, etc.

(9) L'importance que le trésor donne à cette décision est révélée par son inscription sur un reg. de catholicité. A.D.Cos, 4E Arr. de Lx 6, 20 oct. 1720.

(10) A.M.Honfleur, G G 349, 26 mai 1720; A.D.Cos, Pt-1'Evêque, n° 18, 21 oct. 1720.

(11) Marion, Hist. financière, t.I, p.108 et suiv., §409.

(12) A.D.Cos, G, St-Germain, Reg., ord. de réduction.

tions, "ce qui a donné lieu aux prêtres de lad. paroisse de se pourvoir ailleurs, n'y ayant plus que le seul vicaire avec led. curez pour deservir lad. église". Les curé et choristes de Ste-Catherine de Honfleur, en 1721, ne reçoivent aucune rétribution pour un nombre considérable de messes; en 1725 les deux prêtres qui remplissent les offices de diacre et de sous-diacre, ne touchant que 12 l. de rétribution par an, menacent de partir : on ajoute à chacun 12 l., retranchées aux gages de l'organiste (13). Les honoraires du curé de Ste-Croix de Bernay sont "considérablement diminués" et réduits à 100 l. Les paroisses rurales ne sont pas moins touchées. Parmi de multiples exemples, les quatre curés de St-Germain-la-Campagne perdent chacun au moins 100 l. de revenu. A Bienfaite, les gages du vicaire "étoient cy-devant payées par la Confrérie de la Charité dont il est le chapelain"; comme elle est ruinée, le curé doit fournir au vicaire 60 l. par an. A Courtonnelle, "il y avoit 12 messes fondées, la fondation a été franchie par billets de banque qui sont encore dans un coffre à l'église, n'ayant pu en rien avoir" (14). Le désordre juridique et financier se prolonge ~~sur~~ de nombreuses années : si des prêtres continuent à assurer des fondations non payées, plus souvent les fabriques se permettent d'opérer elles-mêmes des réductions; à partir de 1730 pourtant, elles sont régularisées par l'évêque, à un rythme très lent, en 1749 pour St-Etienne d'Honfleur, en 1749 et 1770 pour Pont-l'Evêque. Des fondations dont les capitaux n'ont pas été franchis en billets de banque, restent sans exécution plusieurs dizaines d'années (15). Quand le trésor de St-Germain de Lisieux reconstitue une partie de ses fonds, il refuse d'en verser les deux tiers aux prêtres, comme la loi l'exige. Les conditions qui modifièrent la perception du casuel et le paiement des fondations valaient pour la ville et la campagne, mais étaient plus sensibles dans les paroisses urbaines. Par contre, seuls les curés des paroisses rurales souffrirent de la conversion des terres de labour en herbages.

(13) A.D.Cos, G, paroisses, passim.

(14) A.D.Cos, G II6, II8; B.M.Bx, 401.

(15) A.D.Cos, G, Pt-l'Evêque, n°3, 20 juillet 1766.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'importance du couchage dans la vie économique du Pays d'Auge au XVIIIe siècle (16). Les difficultés qui en résultèrent pour les curés dans la perception des dîmes ne cessèrent de provoquer leurs plaintes pendant un siècle et demi et les poussèrent à présenter, à de multiples reprises, leurs doléances au pouvoir central, à l'Assemblée et à l'Agence du clergé. L'origine de la contestation provient de la question de savoir si la dîme porte sur la terre ou sur les fruits de la terre (17). La réponse constante du droit canon se résume dans un axiome : Mutatur superficies, non mutatur jus decimandi. Celle de la doctrine civile et de la jurisprudence, en théorie plus favorable à la dîme perçue sur les fruits, et par conséquent aux propriétaires, ne voulait pas spolier entièrement les décimateurs. La Normandie ne cessa donc de pratiquer une politique incohérente, contradictoire dans le temps et selon les tribunaux, d'après la jurisprudence et d'après la doctrine, où le souci d'un juste milieu et de la justice cachait assez souvent des intentions moins désintéressées. Dès 1647, le Parlement de Rouen stipule que les herbages échappent à la dîme tant que les labours occupent plus du tiers des terres. En 1657, il refuse d'enregistrer un Règlement royal qui établit au contraire la dîme de substitution (en espèces) comme règle commune. Mais l'extension du couchage risque de réduire à néant les dîmes. A la suite du Règlement du Parlement du 6 avril 1666, des Arrêts du Conseil du 10 août 1681 et du 19 octobre 1690, la jurisprudence se montre plus favorable aux décimateurs. L'Arrêt du 16 juillet 1749 consacre ce nouvel état d'esprit et trouve moyen de concilier la thèse canonique et royale d'une part, la thèse du parlement et des propriétaires de l'autre. L'obligation de garder le tiers des terres en labour est abandonnée; mais la

(16) Cf. p. 93.

(17) Pour le problème juridique, nous nous sommes servis de Bridrey, Cah. de dol. du Cotentin, §288, t. I, p. 62; Vaissière, §72, p. 85, 87, 89; Marion, La dîme, §409, p. 46; A.N., G⁸ 622, 636, G⁸⁺ 2801; B.M.Bx, 401; Routier, Pratiques bénéficiales, §330, p. 98.

dime de substitution est établie sur les terres converties depuis moins de quarante ans qui servent à l'engraissement des bestiaux. Tandis que certaines juridictions inférieures refusent d'appliquer ce Règlement du Parlement, la double réserve portant sur la prescription quarantenaire et la distinction entre bestiaux de labour ou à l'engrais engendre une foule de contestations. La Cour de Rouen, succombant sous le poids des appels, revient en 1784 à son Arrêt de 1647 qui réservait le tiers des terres au labour. La province est mise "en combustion". Le clergé agit à Paris : un Arrêt du Conseil du 8 juin 1785 suspend la décision du Parlement qui réplique en refusant d'enregistrer la Déclaration royale du 29 mai 1786, favorable aux décimateurs. Quand s'achève l'Ancien Régime, la confusion et l'incohérence sont à leur comble; les cahiers de doléances du clergé et du tiers-état se font l'écho de l'opposition qui règne entre les deux ordres.

L'incertitude du droit de chacun empoisonne en effet depuis un siècle les relations entre les curés et leurs paroissiens : "les esprits s'aigrissent, les animosités, les haines rendent impossible le bien que (les curés) auroient à faire" (18). Animées de cette considération et de l'intérêt de leur ordre, les Assemblées du clergé, à la suggestion des ecclésiastiques normands, ont beau supplier le roi, de 1725 à 1780, de clarifier la situation, elles doivent se contenter de promesses. Pendant ce temps, les décimables, tout en s'enrichissant, utilisent toutes les interprétations de la loi en leur faveur. Ainsi la conversion des terres produit ^{de} "un revenu considérable aux propriétaires et presque rien au curé" (19).

Les curés gardent du ressentiment contre leurs prédécesseurs du XVIIe siècle qui, par négligence, n'ont pas tiré des reconnaissances de conversion de leurs paroissiens, soit que ces derniers l'aient présentée comme provisoire, soit que les pasteurs, originaires du lieu, n'aient pas "voulu faire de peine

(18) A. N., G⁸ 622.

(19) A. D. Cos, G II9, Pontfol; cf. aussi A. N., G⁸ 622.

à leurs parents", soit, beaucoup plus probablement, que la dîme de substitution n'ait pas été acceptée à un moment où les terres de labour donnaient des dîmes abondantes (20). Aussi, au moment où la prescription quarantenaire est appliquée, de nombreux curés ne peuvent l'utiliser en leur faveur sur des terres qui ne dîment plus depuis longtemps; quand le problème peut se poser, est-ce au décimateur de prouver que depuis quarante ans la dîme a été payée, est-ce au propriétaire de montrer qu'il en est exempt depuis autant de temps? Les curés sont favorables à la seconde solution: autrement ils devraient faire appel au témoignage de paroissiens intéressés eux aussi "à diminuer des droits qui ne sont que trop généralement regardés comme odieux" (21).

Les contestations sont encore plus nombreuses quand il s'agit de distinguer les bêtes de culture des bêtes à l'engrais, de mesurer la proportion des terres qu'on peut convertir, ou d'apprécier si une mesure (22) doit la dîme. Les fermiers prétendent "que le fonds en nature d'herbe leur est nécessaire pour nourrir et entretenir les bestiaux nécessaires à la culture des terres de leur ferme, et souvent sur ces fonds sont nourris des bestiaux maigres et de nulle utilité pour le ménage, ou des vaches en assés grand nombre du lait desquelles on fait du beure et du fromage qu'on vend aux marchés voisins. Si le décimateur cherche à en faire la preuve, on luy répond que c'est un très foible excédent de la consommation du ménage. Dans le partage des successions, comme les cohéritiers ne peuvent pas tous avoir une habitation, on convertit de labour en herbe une portion de terrain où l'on construit une maison qu'on habite ou qu'on fait habiter par un fermier, et alors exemption de dîme pour cet objet" (23).

(20) A.N., G⁸ 622; A.D. Cos, G II9, Livarot, Montpinçon etc.

(21) A.N., G⁸ 622. Cf. aussi P. just. IV, l. 193, p. 336.

(22) Une cour est un herbage planté; une mesure est une cour où se trouve un bâtiment de ferme.

(23) A.N., G⁸ 636. Cf. aussi A.D. Cos, G II8, St-Gatien, Le Renouard, II7 Equainville; A.N., G⁸ 622.

Les procès tournent souvent au désavantage des curés, les juges étant propriétaires dans le Pays (24). Ils sont rui-
neux et durent parfois plusieurs lustres. Ils valent aux ecclé-
siastiques une réputation de chicaneurs. "Le moyen de faire un
procez pour 10 sols, 15 sols, 20 sols; et si vous laissez pas-
ser l'année, les parties usent de prescription; si (vous) fai-
tes un procez, vous passez pour chicaneux, "puisque la chose
ne le vaut pas", disent-ils" (25). Ces "10 sols, 15 sols, 20
sols" correspondent à des dîmes de substitution. En effet, au
XVIIe s., malgré la jurisprudence d'alors, des propriétaires
reconnurent de bonne foi la diminution de revenus qu'entraînait
la conversion. De nombreux accords amiables évitèrent des pro-
cès. Mais le taux de ces novalles (26) une fois fixé subsista
jusqu'à la Révolution malgré la montée des prix; et en 1751,
le curé des Authieux-du-Puits touchait 50 l. pour les terres
converties comme en 1663 (27).

D'autres conséquences de ce changement dans l'agriculture,
portant sur des questions précises, n'en compliquaient pas
moins la condition matérielle du clergé. Faute de dîmer, le
curé de Clarbec est obligé d'acheter volailles, beurre, oeufs,
"comme à la ville" (28). Le revenu de la dîme des pommes est
très aléatoire : trop abondante ou trop faible, la récolte ne
correspond jamais au désir du curé, comme à celui des paroissiens
mais surtout les chemins impraticables, le blocus de la Dive
et de la Touque par les Anglais pendant la guerre de Sept ans,

(24) A.D. Cos, G II8, Blangy; P. just. IV, l. 49, p. 331.

(25) A.D. Cos, G II6, Goustranville.

(26) Novalles désigne généralement les terres défrichées et mi-
ses en labour; dans le Pays d'Auge, le terme s'applique aux
terres converties en herbe. Certains curés distinguent les no-
valles (sens général) et les nonvalles (terres couchées), ce der-
nier mot étant, peut-être, rattaché dans leur esprit à celui de
non-valeur.

(27) A.D. Cos, G II9.

(28) A.D. Cos, G II6.

la qualité médiocre des pommes versées par les propriétaires ne permettent pas de vendre le cidre à bon prix et le curé est obligé de se rabattre sur les bouilleurs d'eau-de vie (29). Enfin la Chambre ecclésiastique met la plus grande répugnance à ajuster les décimes au revenu des bénéfices, malgré l'importance des diminutions qu'ils subissent.

En effet la quasi-totalité des curés du Pays d'Auge se plaignent amèrement en 1728, en 1751, en 1760 des grosses pertes qu'ils éprouvent par le couchage des terres. A les entendre leur situation empirerait d'année en année. Malgré d'évidentes exagérations - il s'agit de déclarations de revenus - il reste certain que les bénéfices-cures de cette région ont subi de grosses pertes dans le premier quart du XVIII^e siècle (30). L'aisance plus qu'honnête qu'ils procuraient à leurs détenteurs sous Louis XIII est devenue exceptionnelle cent ans plus tard. La montée des prix ne permet pas toujours de déceler la décroissance des revenus dans la comparaison des déclarations au cours du siècle. Certains chiffres sont pourtant éloquentes : ceux de St-Gilles-de-Livet (183 l. en 1728, 150 l. en 1751), ceux de Pont-de-Vie (118 l. en 1728, 90 l. en 1760), ceux de St-Georges de Pontchardon (150 l. en 1728 et 1760), ceux de St-Bazile (182 l. en 1728, 160 l. en 1760). (31).

Le diocèse de Lisieux, peut-être le plus touché des évêchés normands par la conversion des terres, a donc un caractère singulier dans le tableau de la condition matérielle des curés de campagne en France. Le critère qui permet de distinguer les bénéfices riches des pauvres n'est pas la séparation entre les curés congruistes et les curés gros décimateurs (en partie ou

(29) A. D. Cos, G II7, St-Michel-de-Livet, Grandchamp, Mesnil-Simon; P; just. IV, l. 24-46, 217-231, p. 331, 336.

(30) P. just. IV, l. I, p. 330, l. 83, p. 333; Fervaques diminué de 500 l.; St-Léger d'Ouilly diminué du tiers; Victot : 575 l. de revenus, dont 160 de novalées. A. D. Cos, G II9. cf. P. just. V, p. 338.

(31) On trouvera à l'appendice V un tableau provisoire des revenus des curés au XVIII^e siècle, p. 338.

en totalité), c'est la répartition des herbages et des terres à blé. Le curé de la première portion de Plasnes ne perçoit que le tiers des grosses dîmes, il touche 1520 l. de revenu en 1728; celui de Morainville est riche de 1812 l. avec la moitié de la dîme. Mais les curés de St-Georges-de-Pontchardon et de St-Bazile dont nous avons vu la triste situation sont seuls décimateurs. Un grand nombre de gros décimateurs préfèrent abandonner toutes les dîmes au curé en guise de portion congrue : c'est le cas à Pont-de-Vie (32). En 1770, la Chambre ecclésiastique évalue à 89 sur 522 le nombre des cures dont le revenu est au-dessous de 500 l., quoique les titulaires soient seuls décimateurs (33). La plupart de ces cures se trouvent dans le Pays d'Auge, région où l'on convertit, et où les paroisses sont de petite étendue; le Lieuvin, au contraire, terre aux agglomérations peu nombreuses, fournit des dîmes importantes de céréales à ses pasteurs.

Quelle que soit la situation réelle des curés du Pays d'Auge et du Lieuvin, ils sont unanimes à la peindre sous les plus noires couleurs dans leurs déclarations de revenus. Chaque détail est motif de plaintes. Placé sur le côteau, le presbytère risque de s'abattre sous l'effet du vent; niché dans la vallée, il est inondé régulièrement. La proximité de la ville provoque la cherté des vivres; la situation de la paroisse sur la grande route attire les mendiants; mais le presbytère de Ticheville est coincé "entre deux montagnes inaccessibles où on ne peut charrier". A les entendre le diocèse évoquerait la Savoie non seulement par son relief, mais aussi par sa fertilité : à St-Grégoire-du-Vivère le terroir "en partie est cailloux et aride ... et en autre partie est aquatique et froid".

En tenant compte de ces exagérations, on peut pourtant obtenir des renseignements valables sur la vie matérielle de

(32) Ce phénomène rend difficile à calculer le nombre des portions congrues.

(33) A.N., C⁸ 77.

ces ecclésiastiques. On ne sera pas étonné d'apprendre qu'un grand nombre ne peuvent subsister de leur bénéfice : les uns y ajoutent un patrimoine personnel, d'autres le secours de leur famille; d'autres sont obligés de faire des dettes; quelques uns prennent des pensionnaires (34). En 1728, le curé de la seconde portion d'Avernes abandonne son bénéfice; Authieux-sous-Renouard trouve difficilement preneur. Le curé de St-Germain-de-Montgommery est obligé de renvoyer son vicaire, faute de moyens. Plusieurs prêtres, probablement dépourvus de patrimoine personnel, se refusent à abandonner leurs paroisses. Aveugles, sourds, infirmes, paralysés, ils se font aider par un vicaire. Certains, en plus des aumônes versées aux pauvres, doivent subvenir eux-mêmes aux besoins de leurs fabriques. Cas peut-être unique, le curé de l'Hôtellerie, sur la route de Paris, n'ayant que 120 l. de revenu, "ne subsiste que par les aumones des passans" (35). Le curé de St-Léger de Glatigny doit se passer de valet et de cheval.

D'autres bénéfiques, il est vrai, possèdent des revenus respectables, et plusieurs curés du Lieuvin manquent d'imagination pour trouver les prétextes plausibles d'une situation qu'ils voudraient présenter comme critique. Les prieurs-curés en particulier, Augustins ou Prémontrés, joignent à la dîme une propriété parfois importante. Le soin du temporel occupe beaucoup quelques curés; ils y sont parfois obligés, par la nature du terrain, ou par la dispersion des traits de dîmes; le moment de la récolte est toujours une grande affaire et l'on doit faire appel à la main d'oeuvre des "dîmerons" chargés de recueillir les produits sur place. A Bonnebosq, 24 hommes et 12 chevaux sont nécessaires; à St-Philbert-des-Champs on se contente de la moitié. Si la plupart des curés utilisent les services d'un valet et d'une servante, le prieur-curé de Bonneville-la-Louvet gage huit domestiques à l'année. Certains curés sont très hostiles au "faire-valoir" direct des dîmes, pour des raisons

(34) P. just. IV, l. 61, p. 332 ; l. 78, p. 332 ; l. 155, p. 335 .

(35) A.D. Cos, F 1943 Hunger.

matérielles et morales (36), et préfèrent de beaucoup les affermer. Mais un Lorieul, curé de la Genévraye, pourvu d'une culture certaine, ne partage pas les scrupules de l'abbé Réguis, curé de N.-D. du Hamel, et il est très satisfait des conseils de régisseur modèle qu'il rédige à l'intention de ses confrères (37). Sans se préoccuper de savoir si "bien gouverner sa maison et bien régir son temporel conduit à la facilité de bien s'acquitter de son ministère et de secourir son prochain", un certain nombre de curés ne se privent pas de connaître les détails les plus infimes de l'exploitation de leurs biens. Le cas de François de Corday, curé de Norolles, est typique. Sa déclaration de revenus de 1728 montre qu'un presbytère pouvait ressembler étrangement à une ferme (38) et qu'un curé gentilhomme ne s'y sentait pas déplacé, bien au contraire. Voici en quels termes il s'adressait à la Chambre ecclésiastique présidée par le caustique Brancas : (Le presbytère de Norolles comprend) "la maison demeurante, consistante en salle, sallon et cuisine avec un escalier au milieu, office à costé de la cuisine où il y a une laiterie, avec 3 chambres de plein pied dessus lad. salle, sallon et cuisine et 2 greniers sur le tout...; un autre corps qui sert de fagotier, sous laquelle est une cave dans terres où sont repostés (39) 3 tonnes appartenantes aud. bénéficié...; un autre corps à usage de four et boullengerie avec une chambre à costé...; un autre corps à usage de grange pour loger les grosses et menues dixmes; un autre corps en un selier où sont plusieurs vaisseaux (40), en une écurie, chambre à costé pour coucher un domestique et un homme de journée, en un étable à vaches et une étable à cochons, et au bout dud. selier

(36) P. just. IX, l. 198-220, p. 368.

(37) Rombault, Lorieul, §235.

(38) C'était le cas général. Pourtant ceux de Rocques, St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés, Drucourt ressemblent respectivement à une maison bourgeoise classique, à un bâtiment de ferme, à un manoir Pl. IX, et Mesnil, Drucourt, §384.

(39) Reposter : placer, déposer. Moisy, Dict. patois normand.

(40) Vaisseaux : futailles.

est une charterie; un autre corps de maison où est un pressoir, tablier, cuves à marc, tonneau pour repasser les petits cidres, et au bout un selier où on met les petits cidres et dessus le tout 2 greniers à pommes; un autre corps de maison consistant en une trye (41) à pigeons, sous laquelle est un poulalier, couverte de tuilles ...; un jardin de la longueur de 150 pieds et de 50 de largeur, fermé de murs et de 2 serres pour ramasser les outils dud. jardin, mettre les cloches à melon avec leurs ruches et fruicts d'hyver qui proviennent dud. jardin, comme aussy les grains pour resemmer, et un autre jardin, fermé de hayes, lesquelles 2 cours avec lesd. 2 jardins valent de revenu, à cause des arbres dont une partye rapporte des pommes et l'autre vient d'être plantée : 60 l.

(En plus d'un domestique, il faut un homme de journée à l'année) "pour aider à ramasser les grains, les chanvres, les fruicts, aider à les pressurer, battre les grains de la grange, amasser les laines, fouir (42) et echalader (43) les arbres desd. 2 cours, fouir et cultiver lesd. 2 jardins, vauloter (44) les arbres en espalier et les tailler, et apporter les cidres au quay" (45).

La situation matérielle des vicaires offre un peu moins de diversité que celles des curés. Leur nombre est important, surtout dans le Lieuvin. Peut-être la moitié des paroisses en possèdent-elles. Les sources de revenus varient beaucoup d'un lieu à l'autre. Il est exceptionnel qu'il y en ait une seule. Ils sont payés par les gros décimateurs quand la cure est à portion congrue, par la Charité quand ils en sont chapelain, par le trésor, ou par le curé qui, au moins, leur abandonne souvent le casuel, ou même les fondations. Certaines fondations

(41) Trie : petite volière.

(42) Fouir : creuser.

(43) Echalader : garnir d'échalas.

(44) Vauloter : gauler à petits coups.

(45) A.D. Cos, G IIS.

de petites écoles rétribuent spécialement le vicaire qui les tient. A St-Georges-du-Vivère, il dispose d'un trait de dime. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les différences de situation ne sont pas tellement sensibles, et la plupart vivent décentement. En 1728 le plus grand nombre touchent 150 l. ou 200 l. en espèces, et sont nourris et logés au presbytère pour une somme évaluée de 100 à 150 l.. "Il est public, dit le curé d'Hermival, que les prestres (= vicaires) ne veuillent et ne peuvent pas même s'en tenir à la taxe de 150 l.; celui d'Hermival les a toujours coutez en argent, et de plus il est nourri, logé, chauffé et blanchi". En 1751 le vicaire de Lieurey touche sa portion congrue de 150 l., mais il est nourri par les deux curés congruistes. La même année, au Faulq, il n'y a aucun supplément à la portion légale, "ce qui fait qu'on ne trouve pas facilement de vicaire et que depuis le 1er octobre dernier il n'y en a point". L'abbé Gautier, dans son Essai sur les moeurs champêtres, donne à sa galerie de portraits des cadres qui s'acc^momodent parfois mal avec ceux qu'on attribue à la société du XVIIIe siècle. Ainsi se moque-t'il de tel curé congruiste qui "a laissé, en mourant, une succession bien liquide, de l'argent comme un vieux Vicaire" (46). En 1760, à Moyaux, le vicaire de la paroisse et son frère, laboureur, sont fermiers de la dime depuis dix ans, preuve d'une aisance certaine. Il n'est pas niable que certains vicaires ont vécu très misérablement; mais il n'est peut-être pas tellement paradoxal de croire qu'en 1751 le curé de St-Aubin de Canapville a pu subsister grâce à ses économies de vicaire (47).

Chez les habitués des paroisses urbaines, l'aisance devient au cours du XVIIIe siècle de plus en plus exceptionnelle. Certains ont la chance d'être pourvus de biens personnels. C'est peut-être le cas général à Pont-l'Evêque pendant la première moitié du siècle. A Ste-Catherine d'Honfleur, les trois prêtres choristes renoncent en octobre 1734 aux 60 l. dont le trésor

(46) §313, p. 51.

(47) P. just. IV, l. 72, p. 332.

gratifiait un de leurs prédécesseurs et proposent d'en augmenter les gages de l'organiste. Beaucoup plus souvent les habitués pratiquent le cumul : ceux de Lisieux comptent plusieurs chapelains de la cathédrale; deux de St-Germain servent de vicaires, dimanches et fêtes, aux Vaux et à Oully (48); en avril 1777, deux prêtres de Ste-Catherine d'Honfleur se partagent le vicariat, la sacristie et la place de sous-diacre : le sacristain devient sous-diacre, mais touche les honoraires de sa charge primitive; le vicaire prend le titre de sacristain et le traitement de sous-diacre avec une gratification de 30 l.; à Pont-l'Evêque une pareille somme est versée, en août 1742, à un prêtre pour "gouverner l'horloge", et en décembre 1746 les trésoriers répartissent entre les habitués la somme de 80 l. primitivement destinée à la Station de l'Avent, "étant fâchés que la rétribution ne soit pas plus considérable et ne puisse répondre au zèle, l'ardeur et l'affection desd. sieurs prêtres". Le cumul de différentes charges devenant insuffisant, d'autres expédients sont en effet utilisés. Si, à St-Germain de Lisieux, plusieurs des 16 habitués louent le logement qu'une fondation de 1552 leur a réservé dans la triste Allée de l'Image (49), toutes les fabriques urbaines doivent consentir des gratifications pour suppléer à l'honoraire insuffisant des fondations, en stipulant qu'il s'agit d'une charge provisoire. Ce provisoire a beau être renouvelé tous les ans, la fin de l'Ancien Régime voit diminuer à Honfleur et à Pont-l'Evêque le nombre des habitués. Dans cette dernière ville, il n'y en a plus assez pour assurer les fondations (50).

En 1780, dans une requête à l'évêque, le clergé de St-Germain de Lisieux doit avouer : "Les suppliants ... n'ont point assés du revenu de leurs habitudes pour fournir à leur subsistance. La modicité de ce revenu est telle qu'ils n'ont que

(48) A.D. Cos, St-Germain, n° 8.

(49) Pl. VIII.

(50) A.D. Cos, & Pont-l'Evêque, 3, 21 mai 1781. A la campagne, le nombre des chapelains de Charité diminue : à Broglie, ils passent de 5 en 1715 à 2 en 1774. A.D. Eure, II F 110.

108 l. de fixe par an, que le trésor leur paye pour honoraires d'un grand nombre d'offices fondés. Quant à ceux de dévotion, ils deviennent de jours en jours plus rares ... Récapitulation faite du fixe et des casualités de l'habitude, il n'est pas possible d'en porter le revenu à plus de 150 l., somme bien inférieure à la dépense annuelle et alimentaire de l'homme le plus économe. Mais lorsque l'âge, les infirmités et l'état valétudinaire d'un habitué qui n'a plus la ressource de ses messes viennent à diminuer son revenu, déjà insuffisant dans l'état de santé ..., n'est-il pas réduit à l'humiliation de faire le pénible aveu de son indigence; elle provoque pour lui les secours que la charité répand sur les pauvres honteux; si une nécessité impérieuse lui fait la loi de les accepter, combien sa délicatesse n'a-t-elle point à souffrir de se voir confondu dans la classe des gens nécessiteux qu'on assiste" (51).

Les officiers du bas-choeur de la cathédrale partagent les mêmes soucis. Leurs revenus, en 1770, s'étagent entre 150 et 200 l. Le cumul et les gratifications du chapitre ne donnent pas de résultat suffisant pour empêcher des vacances de plus en plus nombreuses (52).

Les membres du chapitre tiennent le haut du pavé dans la ville. Le plan de Lisieux montre la place qu'occupent les communautés religieuses et les maisons canoniales. Pourtant Lisieux n'a rien de commun avec Bayeux et Senlis où les autres habitants ne vivent qu'en fonction des ecclésiastiques, et où les hôtels de la noblesse et du clergé se distinguent nettement, par leurs façades de pierre au dernier goût du siècle, des maisons du commun. Si Le Bas de Fresne reconstruit en pierre et brique un hôtel du doyenné devenu inhabitable, les autres chanoines ne dédaignent pas les antiques maisons à colombage (53). Bien mieux ils les partagent presque toujours avec des locataires. Leurs revenus sont, en effet, pour plusieurs, infé-

(51) A.D. Cos, G St-Germain, n° 8.

(52) A.D. Cos, G 70.

(53) Pl. V, VI, VII, XIII

rieurs à ceux des bonnes cures du Lieuvin et ils ne négligent aucune source supplémentaire. Si les "distributions" sont versées suivant l'assiduité de chacun aux offices, les "gros", revenus des biens affectés à chaque prébende varient entre 36 l. et 1700 l. (54). Rambaud, chanoine, archidiaque et vicaire général, est un grand personnage lexovien : il doit vivre pourtant avec 2.700 l. de rentes en 1770 et 4.800 l. quinze ans plus tard (55).

Alors que l'origine sociale des ecclésiastiques donne une certaine unité au clergé, issu en grande partie des classes moyennes, leur situation matérielle révèle, à l'intérieur même de chaque groupe, une extrême diversité que n'atténue pas toujours l'apport des biens personnels. Si le curé d'Hotot craint d'être réduit au sort des Capucins et si celui de Tourville-la-Forêt est peu satisfait "d'avoir le mérite de jeuner une partie de l'année", celui du Douet-Arthus anathématise dans son testament ses confrères qui enrichissent leur famille des revenus ecclésiastiques : "la plupart de Messieurs les Curés élèvent aux dépens du bien de l'Eglise leurs parens, et les tirent d'une basse condition pour les élever à une plus haute fortune qu'ils n'auraient jamais pu espérer" (56).

On est également frappé d'un second caractère commun à toute la société cléricale du XVIIIe siècle. C'est la multiplicité des sources de revenus pour chaque ecclésiastique. Le casuel, les fondations, les dîmes, les propriétés concourent dans des proportions très variables à composer le budget des chanoines, des curés, des vicaires et des habitués. Les congruistes eux-mêmes se contentent rarement de la pension que leur versent les gros décimateurs. La pratique généralisée du cumul

(54) A.D.Cos, G 71. Les distributions sont évaluées à 1.500 l. en 1790. A.D.Cos, G 107.

(55) A.D.Cos, H suppl. 137.

(56) P. just. IV, l. 52, p. 331 ; l. 159, p. 335 ; IX, l. 268, p. 369 ; A.D.Cos, G 118 ; A.D.Orne, G 730.

complique encore une situation embrouillée. L'une de ces sources vient-elle à tarir tout à coup ou insensiblement ? Les revenus des autres permettent d'attendre, en maugréant, une amélioration qui ne peut manquer d'être rapide. Mais de profondes transformations se produisent au cours du siècle : alors que les propriétés ecclésiastiques et les dîmes en nature profitent de la montée des prix, le casuel, les fondations, les dîmes en espèces n'augmentent pas ou diminuent. La dislocation d'institutions inadaptées est de plus en plus sensible, même aux yeux des contemporains. Avant même que la Révolution ne fasse table rase du passé, des réformes sont à l'ordre du jour dans le clergé lexovien.

CHAPITRE III

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

Les Normands ont la réputation d'aimer les procès. L'Ancien Régime, connaisseur en la matière, y trouvait déjà un motif de plaisanterie classique et Boileau a sacrifié dans le Lutrin à la tradition. Plus que partout ailleurs, les membres du clergé pouvaient, sans trop scandaliser les populations, se montrer d'autant plus pointilleux sur leurs droits qu'ils en étaient seulement usufruitiers et travaillaient ainsi pour leurs successeurs. Les occasions d'aller devant les tribunaux ne manquaient pas au XVIIIe siècle puisque à la complexité naturelle des institutions ecclésiastiques s'ajoutait la volonté plus ou moins consciente du Tiers-Etat d'affermir dans le domaine juridique et politique sa puissance en pleine expansion au point de vue économique et social. Cependant, à côté d'innombrables procès qui remplissent les liasses des dépôts, il faut signaler plusieurs tentatives et même quelques réussites de réformes opérées à l'amiable entre divers pouvoirs. Nous voudrions ici illustrer de quelques exemples les conditions dans lesquelles se déroulèrent les uns et les autres.

Le domaine qui est certainement l'objet des plus fréquentes contestations est celui des droits et privilèges que le clergé a acquis au point de vue civil, ou de ceux qu'une communauté ecclésiastique a obtenus d'un autre pouvoir sur le plan spirituel. L'évêque de Lisieux est en même temps comte de la ville. Il possède à ce titre des halles, la poissonnerie, des

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

des moulins. Il exerce sa haute-justice par l'intermédiaire d'un bailli vicomtal qui publie aussi des règlements de police. Quand en 1768 ce dernier se prétend "seul juge de police", la chambre de police, composée du maire, de deux échevins et de deux chanoines, proteste violemment(1). Lorsque les officiers de l'Election disputent en 1759 et 1765 la préséance à ceux de la Haute-justice épiscopale, ils mettent en avant un argument de bon sens pratique: "Depuis plus de 20 ans, il n'y a pas eu de jugemens rendus en dernier ressort par le haut-justicier de Lisieux... Les hautes justices ne sont donc pas utiles à l'Etat mais à charge au public en luy faisant essayer un degré de juridiction de plus"(2). En 1782, l'évêque doit encore défendre ses prérogatives contre le corps de ville qui veut participer à l'administration du collège confié aux Eudistes en 1653 par son prédécesseur Léonor Ier de Matignon(3)

Sur le plan spirituel, Condorcet rejette les prétentions de l'archevêque de Rouen sur l'exemption de St-Gandé où il exerce sa juridiction épiscopale(4). En 1739 le caractère pacifique de Brancas n'empêche pas le Chapitre de croire ses droits menacés. L'évêque a en effet décidé que les archidiacres qui l'assistent à l'autel lors des messes pontificales iraient à l'offrande, et baiseraient le livre des Evangiles, et l'instrument de paix avant les chanoines, diacre et sous-diacre. Le chapitre, pour protester plus unanimement, décide d'abord d'exclure de la délibération les parents et commensaux de l'évêque, cinq ou six chanoines parmi lesquels se trouve le doyen, neveu du prélat. Quelques troubles ont lieu aux offices où l'instrument de paix est disputé sur les marches de l'autel comme une vulgaire choule(5)

(1) A. D. Cos, G 50; A. M. L. xBB, 27 avril 1769.

(2) A. D. Cos, G 50.

(3) A. M. Lx, B B, 18 juillet 1781.

(4) A. D. Cos, G 57, à réintégrer.

(5) A. D. Cos, G 57.

L'incident grossit; le Chapitre appelle comme d'abus devant le Parlement de Rouen et l'évêque fait évoquer l'affaire en Conseil d'Etat. La question du baiser de paix devient secondaire; c'est la juridiction de l'évêque sur le chapitre, la ville et la banlieue qui est en jeu, et le doyen est prié de prendre parti contre son oncle. En 1744 et 1745, les commissaires nommés par le roi rendent deux jugements qui, tout en reconnaissant au chapitre la juridiction correctionnelle et le premier degré de juridiction contentieuse sur ses membres, et au doyen le droit de visiter les paroisses de la ville, maintiennent Branches dans ses droits supérieurs(6). Comme tous les chapitres de France, celui de Lisieux est très susceptible à l'égard de ses droits et manifeste d'ailleurs plus d'attachement à la forme qu'au fond. Il accorde volontiers des dérogations, mais aime à se faire prier. Il refuse l'entrée de la salle du chapitre au curé de Genneville, chanoine non distributif, venu terminer à l'amiable un procès de dîmes, parce qu'il n'est pas en habit de chœur; mais il accorde à Le Bas de Gaudemone, chanoine depuis plus de cinquante ans, la permission de venir aux offices dans la mesure où ses infirmités ne s'y opposent pas, - permission demandée et renouvelée tous les ans, bien que la possibilité d'une guérison soit totalement exclue, même aux yeux de l'intéressé(7).

L'abbaye de Bernay est la seule communauté bénédictine d'hommes établie dans une ville. Les relations entre les religieux, curés primitifs, et les vicaires perpétuels de Ste Croix ~~et de la Couture~~ n'ont cessé d'être orageuses au cours du XVIIIe siècle. Le caractère autoritaire des deux curés de Ste-Croix qui dirigent la paroisse dans la première moitié du siècle suivant, le Prévost et Baivel, l'appui qu'ils trouvent en la personne de l'évêque, du corps de ville et des habitants transforment toutes les cérémonies religieuses où les moines exercent leurs prérogatives curiales en autant d'occasions de procès.

(6) Piel, §342, XX, II 6.

(7) Reg. cap, 30 avril 1756.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

Une requête de Brancas au Conseil privé en 1720 donne un exemple de ces manifestations répétées et des conséquences morales qu'elles entraînent: "Les Bénédictins de Bernay....ont asservi les curez et les prêtres de ces paroisses à leur rendre des devoirs et des soumissions qui avilissent le sacré ministère et vont à la honte du clergé en général; ils ont eu la témérité de s'élever au-dessus de leur évêque et ont poussé leurs entreprises au point d'avoir révolté contr'eux les clergez des églises de Bernay, les officiers et bourgeois de la ville ou pour mieux dire tout le diocèse.....(Ils) ont fait éclater dans l'Eglise de Ste-Croix des scandales qui n'ont point d'exemple; ils l'ont privée de messe paroissiale le jour de Pâque de l'année 1705... Les Messes solennelles, les processions ordinaires et extraordinaires et autres cérémonies où les Moines assistent en cette église, sont continuellement interrompues par des procès-verbaux d'huissiers et de records qui accompagnent pas à pas le moine officiant....Le jour de Noël dernier, les Bénédictins ont encore eu la témérité de faire insulter le prédicateur stationnaire qui tenoit sa mission du suppliant.....en le faisant arrêter à l'entrée de l'église par un huissier et deux records... et le faisant par eux conduire à cet effet au travers de la presse du peuple assemblé pour entendre le sermon, jusques sous le jubé de l'église où il fut obligé de se prosterner à genoux aux pieds d'un de ces moines.....qui entreprit de luy donner la bénédiction quoiqu'il l'eut reçue du sieur curé,.... Ces abus font diminuer tous les jours le zèle des ecclésiastiques de Ste-Croix et la ferveur des peuples ordinairement jaloux des droits de leur église et de leur curé; en sorte que les assemblées générales sont beaucoup moins nombreuses que par le passé et que les messes où les moines officient sont moins solennelles par la cacophonie de leur chant et le meslange de leurs cérémonies"

* Le 5 octobre 1726, le Roi rendait une Déclaration favorable au curé de Ste-Croix qui, dans la joie de son triomphe, fondait une procession annuelle pour perpétuer le souvenir de la victoire de la paroisse sur les bénédictins (8).

(8) A.D.Cos, 50; Veucelin, §378, n°153; p.47; Goujon, Bernay, §380, p212.

Les paroisses rurales elles-mêmes n'étaient pas exemptes de ces troubles. Entre autres exemples, le Seigneur de Serquigny arrivait en retard, en 1781, à la messe basse qu'il avait fondée le dimanche et qui ne pouvait être commencée sans lui, ce qui ne faisait qu'exciter beaucoup de murmures de la part de nos paroissiens qui, étant obligés d'attendre si longtemps cette seconde messe, ne pouvoient être assés tôt retournés pour renvoyer les autres personnes à la grande messe qui se dit exactement à 10 heures, complaisance en un mot qui faisait que l'église étoit presque déserte à la grande messe paroissiale" (9).

Si la conservation des droits et privilèges d'un homme ou d'une communauté pouvait avoir des conséquences regrettables sur la vie paroissiale, les cadres de l'administration ecclésiastique et du culte, le plus souvent hérités du Moyen-Age, ne donnaient pas toujours satisfaction aux contemporains de Louis XIV et demandaient une interprétation plus conforme à la réalité. Tout en n'abdiquant aucun de ses droits sur l'exemption de St-Cande, entièrement enclavée dans le diocèse de Rouen, Condorcet comme ses prédécesseurs, autorise en 1776 ces lointains diocésains à suivre le rit et les usages de la métropole (10). Les vicaires généraux qui surveillent les exemptions de St-Cande et de Nonant sont choisis parmi les assistants des évêques de Rouen et de Bayeux ou parmi les membres de leurs chapitres. Les curés nommés par les Réguliers sont loin d'être "admirables" de l'aveu même de Brancas. Son successeur obtient de plusieurs abbés commendataires, dont plusieurs sont ses collègues dans l'épiscopat, des procurations pour lui-même ou pour ses vicaires généraux, qui lui permettent d'accroître son droit de patronage. (11).

Les cures à deux, trois, ou quatre portions sont presque toujours le théâtre de divisions entre les pasteurs et même leurs ouailles qui participent à leurs querelles. Pour cette raison et parce qu'elle évite l'entretien des prébystères

(9) A.D.S.I., Belbeuf 20

(10) B.M. Caen, Mancel 85

(11) P. just. II, I. 171, p. 311 ; Piel, § 342, passim.

supplémentaires, les habitants ne voient que des avantages à leur suppression. Le droit canon l'autorise pour des motifs variables. Mais on peut remarquer que les curés dont le revenu est insuffisant, sont les seuls à solliciter une union qui rétablirait leurs finances. Aussi, malgré plusieurs suppressions à la fin du règne de Louis XIV et sous Louis XVI, reste-t'il encore à la veille de la Révolution une vingtaine de paroisses à plusieurs têtes. Si les frais juridiques ont pu parfois empêcher une réunion officielle, mais non une réunion de fait, qu'on trouve assez souvent, les patrons qui devaient abandonner une partie de leurs droits n'ont pas toujours su montrer une largeur d'esprit suffisante. On ne sera pas étonné de trouver parmi les plus obtus un chanoine que le souci de la légalité ne pouvait pourtant animer. En effet, en 1702, Léonor II de Matignon, considérant que la réunion des deux portions de cure de Piencourt serait d'un grand bien et utilité, "à cause de la mé-sintelligence qui se rencontre ordinairement entre deux curés servant sous un même toit, que les peuples seraient mieux instruits, les sacrements mieux administrés, les malades et les pauvres mieux assistés et que le revenu des deux portions est à peine suffisant pour la subsistance et entretien d'un seul curé", avait réuni "à perpétuité" les deux portions de cette paroisse; l'abbé Legros, qu'une interprétation personnelle des Statuts du chapitre dispensait de dépasser l'ordre du diaconat depuis vingt ans, n'en nommait pas moins en 1720 un prêtre à chacune des deux portions(12).

La cure de St-Désir était aussi à deux portions; la raison en était facile à comprendre, le curé primitif était l'abbaye du même nom; l'un des vicaires perpétuels était une semaine chapelain des religieuses et l'autre, curé de la paroisse. De plus, pour manifester les droits de l'abbaye, les fonts baptismaux étaient placés dans l'église des Bénédictines, les baptêmes, les mariages, les offices des Cendres, du Vendredi Saint, de la Pentecôte et de Noël y étaient célébrés.

(12) A.D. Eure, II F 226; A.D. Cos, G Moutiers-Hubert; Piel, VI, 597, XIII, 337.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

Ni les vicaires perpétuels, ni les habitants ne goûtaient la domination des religieuses et un long procès occupa la seconde moitié du siècle. Les paroissiens se plaçaient sur un terrain pratique: des filles qui ont renoncé au monde n'ont pas besoin d'être les témoins de baptêmes et de mariages; mais ils portaient aussi des accusations plus graves: les religieuses ne remettent la clé des fonds baptismaux que lorsqu'elles le jugent à propos, en sorte que les enfants, les sages-femmes, les parents et parrains sont souvent obligés dans des cas pressants de rester dehors en plein air; une sage-femme certifiait qu'en 1742 elle n'avait pu entrer dans l'église et que l'enfant était mort sans baptême; de plus l'église des religieuses n'est pas suffisante pour contenir la moitié des paroissiens pendant les offices qui y sont célébrés; les trois jours des Rogations, elles retiennent les assistants par le délai qu'elles affectent dans le chant de l'Exurge, en sorte que les paroissiens qui, en partant matin, pourraient travailler à leurs ouvrages manuels après les processions, ne peuvent y assister. Le 14 juin 1750, une assemblée des "possédants fonds" et des paroissiens devait décider s'il fallait continuer le procès; comme les possédants fonds habitaient tous sur St-Jacques ou St-Germain, ils décidèrent (à l'exception d'un seul sur 64) "que les choses restent en l'état qu'elles ont toujours été et qu'il ne soit pris aucuns deniers de la fabrique pour la poursuite du procès comme étant contraire aux intérêts de la paroisse". Les habitants avaient heureusement des alliés en la personne des curés. Ces derniers méprisaient-ils les arguments un peu terre-à-terre de leurs ouailles ou savaient-ils que les tribunaux n'en tiendraient aucun compte? En tout cas deux questions résument les nombreux mémoires présentés aux juges par les vicaires perpétuels et l'abbaye: la paroisse est-elle antérieure à l'abbaye? l'église des bénédictines est-elle l'église paroissiale ou une chapelle annexe? Les textes les plus anciens étaient en même temps les plus difficiles à interpréter; aussi un quart de siècle plus tard les tribunaux n'avaient-ils pas encore décidé à quelle ^{SS (13)}partie Brderic Vital et Guillaume de Jumièges étaient favorables.

(13) A; D. Cos F 1943 Hunger, G et H St-Désir.

Les paroissiens de St-Désir ne sont pas les seuls à trouver leur église trop petite. Toutes les paroisses urbaines sont dans le même cas, phénomène probablement en liaison avec l'augmentation de la population au XVIII^e siècle. Dès 1721, à Ste-Catherine de Honfleur, la plupart des particuliers auraient fait agrandir leurs bancs en les avançant insensiblement dans les deux grandes allées: on ne peut plus porter le dais, ni faire la procession ordinaire à deux de front, et les frères de la charité décident de laisser le corps des défunts à l'entrée de l'église, ne pouvant les porter jusque sous le crucifix " sans s'offencer considérablement les jambes ". Dans la même ville, à St-Etienne, on réclame une chaire pour que les ministres du Seigneur puissent annoncer la parole de Dieu sans être exposés à être poussés et renversés par la foule du peuple (14).

Quelques paroisses rurales sont dans le même cas. A Trouville, quand la nef est interdite à cause des réparations, tous les enfants ne peuvent assister au catéchisme, le chœur étant trop petit. L'église de Glanville ne comprend que 18 bancs où peuvent prendre place 60 ou 70 personnes sur plus de 300 paroissiens, et en 1785 le subdélégué remarque que " pendant les vêpres plus de la moitié des habitants étoient debout, entassés les uns sur les autres, et un grand nombre qui étoient dehors " (15).

Une seule solution, à défaut d'un agrandissement de l'église, consiste à remplacer les bancs par des chaises. Les trésors y voient un avantage immédiat: les bancs sont loués à l'année, les chaises sont payées à chaque office, le revenu en augmente considérablement. Cette transformation, souhaitée par le plus grand nombre, est contrecarrée par la meilleure partie de la population. En 1777, la discorde règne à Beaumont-en-Auge à ce sujet. A Glanville, peu d'habitants sont opposés à la substitution: l'un prétend que " l'établissement de toutes chaises causeroit du scandale pour les deux sexes ". Le subdélégué entretient longuement le procureur général au Parlement de cette grave affaire: " Je n'ai jamais trouvé aux chaises d'autre inconvénient que celui des Seigneurs de fiefs ou gentilshommes qui se trouvoient par cette manière confondus

et gagnés par les gens grossiers de la campagne. C'est je crois ce qui fait revenir plusieurs paroisses au parti des bancs." Dans le cas présent, l'hostilité de M; de Prémagni et la partialité du curé font craindre qu'un procès puisse seul terminer l'affaire" (16).

La lutte est encore plus ardente dans les paroisses urbaines. A St-Germain de Lisioux, une multitude de gens est obligée de se tenir debout, la plupart même hors de l'église. Le curé et la majeure partie des habitants sont favorables en 1758 à une substitution." Cette demande rencontre bien des opposans. La paroisse est divisée en deux partis. Les bourgeois les plus anciens, les plus riches et les plus constitués en dignité ont des bans; ceux-cy s'opposent à l'emplacement des chaises. Ce n'est point l'avantage de la fabrique et la décence de l'église qui fait agir les gens des deux partis. Ils ne consultent les uns et les autres que leur commodité et leur avantage particulier. Ceux qui possèdent les bans sont gens riches qui souvent sont absents. Les uns vont passer une partie de l'année dans leurs terres, d'autres vont pour leur commerce en Bretagne, à Paris et ailleurs. Leurs bans dont la séance est pour quatre personnes, deviennent vacans ou ne sont occupés que par la femme ou par un domestique. Le bourgeois qui n'a pas de séance et qui est celui qui souvent fréquente le plus les églises, est forcé de rester debout. Il n'ose se placer dans les bans vacans parce qu'il ne sçait pas si le propriétaire n'y viendra pas pendant le service, et parce qu'il est arrivé souvent qu'un ou deux domestiques venant pendant le cours de l'office ont fait sortir d'honnêtes bourgeois, ce qui leur a causé une petite mortification". Malgré cette opposition, un Arrêt du Conseil d'Etat supprime les bancs de St-Germain le 15 juin 1759 (17).

(14) A. D. Cos, § Ste-Catherine, reg. de délib, 23 nov 1721;

St-Etienne, 29 juin 1737.

(15) Le Court, Trouville, § 365; A. D. S. I., Belbeuf 75.

(16) A. D. S. I., Belbeuf 77, 75.

(17) A. D. Cos, § St-Germain, 4; 7; A. D. Orne, C 537.

Les chaises ne rapportent pas toujours autant que l'espéraient les fabriques. A Ste-Catherine de Honfleur, les registres de délibérations sont pleins de récriminations contre les gens qui apportent des sièges de l'extérieur. A Pont-l'Evêque, le succès de la Mission de 1764 est incomplet: le prix des chaises a été fixé à 2 liards pour chaque sermon et conférence de la semaine, mais la plupart restent inoccupées, "une partie des habitants restant plutôt debout que de payer 2 liards, et l'autre partie s'abstenant d'assister aux offices" (18).

Le problème financier n'a cessé de se poser sous tous ses aspects aux fabriques et aux communautés pendant tout le XVIIIe siècle, et la plupart des institutions qui le concernent ont soulevé de violentes critiques. Le grand nombre des quêtes agace les paroissiens de Pont-l'Evêque et de Honfleur qui se montrent moins généreux. Mais Jobey, avocat et maire d'Orbec, s'y montre particulièrement sensible. Les rentes ayant été ruinées par la banqueroute de Law, un trésorier, un confrère du St-Sacrement, deux dames de la Vierge, une de Ste-Anne et un prêtre quêtent régulièrement dimanches et fêtes, sans compter les secours demandés pour les captifs et les incendiés, et ne se préoccupent guère des distractions qu'ils causent." C'est dans la quinzaine de Pâques surtout que cette multiplicité de Quêteurs et de Questeuses est embarrassante, indécente, scandaleuse. Toutes les portes, excepté une, sont fermées; celle par où on est forcé d'entrer est obsédée par les Questeurs et Quêteuses, dont 2 de surquoi pour le prédicateur, rangés en haie, qui vous arrêtent en allant à la Table, ou en revenant, encore l'Hostie dans la bouche et forcent à donner". (19)

(18) A.D. Cos, G Pt-l'Evêque, n°3, 27 mai 64.

(19) A.D. Cos, F 1952, p 62.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

L'administration financière des Trésors et confréries laisse souvent à désirer. Surtout à la campagne, mais aussi en ville, les comptes ne sont pas rendus pendant plusieurs années: la banqueroute de Law n'en est pas uniquement responsable, car les exemples abondent déjà sous Louis XIV (20). Les archidiacres condamnant en vain les négligents; à mesure que le siècle s'écoule, on leur refuse même de plus en plus le droit de visite (21). Il devient également difficile de faire accepter les fonctions de trésorier. La menace d'un procès contraignit quelques uns à se soumettre; le curé de Villers-sur-Glos, en 1755, pour remédier à cet état de choses, "prévoyant que l'église, en tirant un service forcé d'un fidèle, pourroit essayer quelque scandale,....et pour éviter des suites si effrayantes pour des vrais chrétiens", accorde au trésorier des honneurs supplémentaires, notamment pour la sépulture. (22).

Sous l'empire de la nécessité, ou plus probablement par goût naturel de l'autorité, certains curés s'occupent eux-mêmes des finances du trésor, malgré les règlements, et s'abstiennent évidemment de rendre compte de leur gestion au général. Celui de St-Pair-du-Mont, dans l'exemption de Cambremter, gère le trésor pendant 28 ans sans que les habitants s'en mêlent. Le cas n'est même pas inconnu en ville. De 1720 à 1760, les curés de St-Germain de Lisieux s'adjoignent 3 ou 4 députés laïcs pour traiter des affaires et disposer à leur gré des revenus de la fabrique. "Ces députés pris assez souvent dans la même famille et qui ne se succédoient ~~pas~~ que par mort, tenoient avec le curé leurs assemblées particulières, à l'exclusion de toute autre personne, même du trésorier en exercice (qui) n'étoit admis ordinairement que 2 fois pendant l'année de sa gestion de leurs assemblées, la première dans le commencement pour recevoir de leurs mains un mémoire informe d'une partie des revenus de la fabrique, dont ils se réservoient l'autre qui en faisoit presque la moitié. La seconde à la fin

(20) A. D. Cos, G paroisses, passim

(21) A. D. Cos, H suppl. 136.

(22) Le Court, Villers-sur-Glos, § 375.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

de sa gestion pour leur rendre compte de sa recette et en obtenir sa décharge". Une réaction se produit dans la seconde moitié du siècle, et les trésoriers attaquent le curé sur plusieurs points: ils demandent la reddition des comptes depuis 1720; ils lui déniaient le droit de nommer un clerc des sacrements; ils s'adjugent celui de convoquer les assemblées ordinaires de la fabrique au jour et à l'heure qu'ils choisissent, même si le curé est à ce moment convoqué au bureau des pauvres, celui de destituer les officiers de l'église nommés par lui; ils veulent le faire participer aux réparations du chancel, sous prétexte que le casuel, joint à sa portion congrue, lui permet de vivre dans l'aisance; ils manifestent beaucoup de répugnance à entretenir le manoir de l'Image destiné aux seize habitués (23).

L'entretien des presbytères et des églises soulève dans presque toutes les paroisses des contestations entre les curés, les habitants et éventuellement les gros décimateurs. Les paroissiens reprochent aux curés de vouloir habiter des maisons fastueuses, et leurs cahiers de doléances réclament, très souvent avec véhémence, la suppression de cette charge. Les dîmes sont l'occasion de multiples procès. Nous avons vu que la conversion des terres en a été une source intarissable pendant tout le siècle. D'autres motifs n'ont pas manqué, que l'on retrouve dans tous les diocèses de France, ce qui nous dispense de développer ce chapitre. Le revenu des curés en souffre plus ou moins. Mais la situation des habitués et du bas-choeur de la cathédrale empire d'année en année. Dans plusieurs villes, ils vivent d'expédients jusqu'à la Révolution. A Lisieux des réformes de structure sont envisagées.

En 1780, en effet, St-Germain et St-Jacques de Lisieux paroisses très peuplées, n'ont aucune vacance dans leurs habitudes. La misère où ils vivent contraint ceux de St-Germain à demander à l'évêque la suppression de six habitudes sur seize et leur union aux survivantes, à mesure qu'elles vaqueront.

(23) G.-A. Simon, § 363, n° 275, mars 1927; A.D. Cos, G. St-Germain.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

"L'honneur du sacerdoce leur fait un devoir de réclamer une ressource contre l'indigence. Le prêtre qui sert à l'autel doit vivre de l'autel, c'est une maxime de droit divin". L'étonnement des trésoriers devant une telle innovation n'a pas de bornes. Rapidement ils jettent sur le papier sans ordre, les arguments de tous ordres qui se bousculent dans leurs têtes, pour s'opposer à ces prétentions. D'abord que deviendrait la fondation de M. de Putot qui, en 1552, a donné un logement aux habitués à condition qu'ils l'occupent en personne et que ses héritiers puissent nommer l'un d'entre eux? Non seulement les conditions ne sont pas respectées en fait, mais les habitués veulent les abolir en droit! En effet, "l'intention de M. de Putot étoit que les prêtres fussent tous rassemblés comme dans un cloître, et qu'à ce moyen, ils fussent plus unis les uns avec les autres et qu'ils fussent tranquilles(24). Depuis que les prêtres n'occupent plus ces maisons par eux-mêmes, on sait bien combien ceux qui occupent les leurs ont à souffrir des locataires de leurs confrères, le tort que font aux maisons les blanchisseuses et lessivières, l'incommodité des métiers à toile, des enfants sans nombre qui sont dans l'Image, de toutes les filles et femmes qui y demeurent, des injures grossières qu'ils ont reçus mille et mille fois, enfin de tous les inconvénients résultants à cause du puchoir(25) et des commodités.....C'est un abus essentiel auquel il conviendrait de remédier, et puisque Mes les prêtres veulent innover, la circonstance est favorable pour les arrêter et les rendre moins entreprenants". Après avoir longuement insisté sur l'argument juridique, les trésoriers reconnaissent que les habitudes sont modiques." Mais nous dirons aussi que, quelque modiques qu'elles soient, il n'en reste pas une seule de vacante. Tant qu'un prêtre se porte bien et peut dire la messe, il peut vivre passablement, en vivant avec économie.....Il est peu de prêtres qui n'ayent

(24) L'Allée de l'Image, détruite en 1944, étoit bordée par les anciennes maisons des habitués. L'une d'elles enjambait l'impasse, perpendiculaire à la rivière. Cf. Pl. VIII.

(25) Plancher établi au bord d'un cours d'eau qu'il surplombe légèrement, pour y puiser de l'eau.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

point de patrimoine, et d'ailleurs (en cas de maladie) tout le monde s'empresse de secourir celui qui est dans le besoin." Le moyen d'extinction de six habitudes proposé par les intéressés ne vaut rien: bien que six prêtres soient âgés ou infirmes, il ne donnerait de résultat que dans dix ou quinze ans. D'autre part, seize prêtres en activité sont nécessaires tant pour la célébration des offices, l'acquit des fondations que pour la prédication, les catéchismes et l'administration des sacrements; ainsi en avait-on jugé en 1552, à plus forte raison aujourd'hui où la population de la paroisse a doublé. Enfin les trésoriers commentent la maxime: " Le prêtre qui sert à l'autel doit vivre de l'autel " qu'utilisent les habitués. " La plupart des signants ont signé leur condamnation. Nous ne pouvons nous empêcher d'être étonnés, quand nous voyons des personnes qui ne font rien et qui ne rendent aucun service à l'Eglise, dresser une requête où cette maxime est consignée, la présenter hardiment à leur Evêque et la lire publiquement dans une assemblée de paroissiens qui ont porté tant de fois sur leur compte un jugement défavorable à cet égard "(26). Les habitués furent-ils impressionnés par cette cascade d'arguments, pourtant quelque peu contradictoires ? En tout cas ils se désistèrent spontanément, et St-Germain-de-Lisieux garda jusqu'à la Révolution ses seize habitués et leurs sujets de mécontentement.

Depuis longtemps la situation du bas-choeur et du petit-choeur de la cathédrale n'était pas moins grave. Les officiers douze-livres ne pouvaient vivre qu'en cumulant plusieurs charges, dont parfois des chapelles de St-Pierre; plusieurs étaient présents au choeur dans la mesure où les classes du séminaire le leur permettaient; pour la même raison, des vingt-huit chapelains tenus à la résidence, un seul assistait régulièrement aux offices, huit que des raisons particulières attachaient à la ville y paraissaient seulement les dimanches et les fêtes et les jours où ils devaient s'acquitter de leurs fondations; les autres habitaient au lieu de leur bénéfice principal.

(26) A. D. Cos, G St-Germain.

"Occupés du soin de maintenir la décence et la majesté du service divin", sensibles à la décadence des offices, les chanoines réagirent en 1759. Le bas-choeur était gagé par la fabrique de la cathédrale et percevait les honoraires d'un certain nombre de fondations qu'il partageait avec les chapelains; ceux-ci avaient des gr^{es} très variables (le plus fort s'élevait à 312^l) et régissaient la " Mense du Petit-choeur " dont la plupart des revenus leur étaient réservés. Le chapitre, considérant qu'il était impossible d'augmenter les revenus de la fabrique, proposa à l'évêque d'affecter dorénavant les chapelles les mieux dotées à des officiers du bas-choeur, qui, suivant les offices, occuperaient l'un ou l'autre rang. Brancas autorisa une enquête de commodo et incommodo; des prêtres de la ville et des notabilités louèrent unanimement le projet. Il fallait obtenir des chapelains l'engagement de ne pas résigner, ni permuter: quelques uns s'exécutèrent immédiatement, la plupart biaisèrent ou refusèrent catégoriquement. Deux chanoines s'opposaient aussi à l'union. L'un d'eux, d'Hercourt, " déclara que sa conscience ne lui permettoit pas de consentir à l'affectation ": les fondations en souffriraient, le petit-choeur n'avait rien de commun avec les officiers douze-livres, la charge de remédier à leur misère tombait naturellement sur le chapitre, suffisamment riche pour y faire face. Les chanoines contestèrent avec véhémence cette allégation. La mort de Brancas arrêta toute l'affaire.

Elle devait reprendre douze ans plus tard. Le chapitre, sur les plaintes réitérées du bas-choeur dont les besoins augmentaient, proposa en 1771 l'extinction de toutes les chapelles et de la communauté des chapelains. Le nombre des officiers douze-livres pourrait être ainsi élevé de huit à douze. Le chapitre soulignait son désintéressement en renonçant " au droit flatteur de conférer la meilleure partie des chapelles ". Le petit-choeur était hostile évidemment à sa suppression progressive. Il crût politique de présenter un projet qui accordait au cha-

pitre six offices de vicaires, diacres et sous-diacres, remplis par des chapelains et gagés par leur communauté. L'évêque s'y montrait favorable. Les douze-livres, exclus de cette combinaison, ripostèrent en accusant les chapelains de garder pour eux un revenu de 2.300 l., reconstitué après la banqueroute de Law, qui aurait dû être versé à la manse commune. Ceux-ci reconnurent que 38.283 l. en papier remplissaient leur coffre en 1720.

" Lorsque cette communauté eut essuyé une perte considérable sur la masse de ses rentes....., les chapelains acquittoient leurs messes sans rétribution, et faisaient gratis les fonctions de receveur et de pointeur pour rétablir leur manse obérée. Les *Officiers* ont-ils quelque chose à prétendre sur les fruits de ces réserves et de ces épargnes ? "(27). Pour une raison que nous ignorons, la tentative d'union échoua une seconde fois. L'abbé de Roquette, en 1775, proposa d'attribuer partie des revenus de son prieuré de St-Hymer au bas-choeur, sans plus de succès. En 1782, enfin, sur l'initiative du chanoine Le Rat, prieur de Ste-Marie-l'Égyptienne, l'évêque prononça l'union des biens et revenus de ces bénéfices à la manse capitulaire à condition qu'elle devint seulement effective à la mort du titulaire. Celui-ci ne mourut, malheureusement pour le bas-choeur, que pendant la Révolution. (28).

L'idée d'éteindre des bénéfices réguliers au profit des communautés religieuses n'était plus originale à cette date. Brancas et Condorcet avaient ainsi supprimé les mensues conventuelles des abbayes de Grestain et de Cormeilles et du prieuré de Grandmont au profit des Grand et Petit Séminaires et de l'Hôpital de Honfleur, malgré l'opposition des moines et parfois des habitants. (29). Les paroissiens de Cormeilles manifestaient surtout du regret pour les distributions des religieux aux pauvres. La mendicité était en effet étroitement liée à la réforme financière des institutions ecclésiastiques. Par ce biais, les laïcs pouvaient s'en préoccuper, et ils ne se faisaient pas faute de

(27) A.D. Cos, G 70, 71, 77, 95, à réintégrer.

(28) Piel, § 342, XXXVIII, 222.

(29) Bonnenfant, Séminaires normands, § 325, p. 156; Farcy, Grandmont, § 184, p. 79; Bréard, Grestain, § 178, p. 171.

proposer chacun un système. Lechevallier, subdélégué de Honfleur, écrivait ainsi en 1774 à l'intendant de Rouen: "Il faudrait supprimer la majeure partie des petites cures et les réunir aux grandes; alors le revenu des curés étant augmenté, on prendroit tous les ans, sur leurs revenus et sur ceux des gros décimateurs, un revenu déterminé et assuré qui seroit destiné pour le soulagement des pauvres. Enfin, il y auroit encore un autre moyen, mais qui demanderoit une révolution et un changement plus considérable; ce seroit, après la suppression des petites cures qui sont très à charge aux habitants, notamment lorsque qu'il est question de faire des réparations considérables aux presbitaires ou aux églises, de supprimer toute les dixmes et d'assujettir indistinctement tous les fonds quelconques à payer un droit pour la nourriture des curés, des vicaires, et la subsistance des pauvres dans chaque paroisses.... Tous les propriétaires et tous ceux qui font valloir y trouveront un bénéfice; on couperoit encore le germe à toutes les contestations qui naissent journellement entre les curés et les habitants" (30).

Dix ans plus tard, dans sa première lettre pastorale à ses diocésains, La Ferrounays, successeur de Condorcet, en termes nobles, mais vagues, laissait entendre qu'il était prêt à modifier sur le plan général l'assiette des revenus ecclésiastiques(31). Peut-être faut-il voir un début de réalisation de ce projet dans le pouillé du diocèse que divers indices internes permettent de dater de 1783 ou 1784; Il indique en effet le revenu de chaque cure, le nombre de communicants, la distance du presbytère à l'église, la position de cette dernière par rapport au territoire de la paroisse, son étendue, le nombre des hameaux, la présence éventuelle d'un vicaire ou de confréries. L'idée d'une refonte des paroisses germait-elle aussi dans les milieux ecclésiastiques?(32).

(30) A.D. S.I. 995.

(31) A.D. Cos, M suppl. 465.

(32) B.M. Lx, ms. 4 .

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS.

Si invraisemblable que cela puisse paraître, le chapitre lui-même s'apercevait qu'une réforme pouvait être autre chose qu'un retour à un état ancien disparu vingt ou cinquante ans auparavant. Un chanoine, le 30 juin 1784, proposait de réunir les prébendes à la masse capitulaire pour établir une entière égalité de revenu entre chacun des membres. Le chapitre prenait l'observation en considération et la renvoyait à l'examen d'une commission spéciale. Bien mieux, le 22 mai 1785, il donnait un accord de principe au dessein de l'évêque de réunir le petit et le grand séminaires et de transférer le collège dans les bâtiments du petit séminaire (33). La Révolution éclata avant qu'aucun de ces projets ne prit corps.

Sans cet obstacle, combien d'années auraient-elles été nécessaires pour les faire mûrir? Dix ans? Vingt ans? Les autres essais antérieurs permettent d'être assez pessimistes. Il faut pourtant reconnaître que le clergé commençait à montrer dans les dix dernières années de l'Ancien Régime une largeur de vue qui lui avait presque entièrement fait défaut auparavant. Deux caractères sont le plus souvent communs à ces tentatives et à ces quelques réussites. L'argument principal, presque le seul, est l'argument financier. Ce ne sont pas des conséquences culturelles ou morales néfastes qui ont provoqué la réunion de portions de cure, la suppression des bancs dans les églises, l'extinction des messes conventuelles, ce sont des raisons économiques qui ont " emporté le morceau ". Le clergé apprenait ainsi par la pratique aux futurs rédacteurs des cahiers de doléances et à leurs élus que le souci d'équilibrer un budget était le seul motif autorisé pour modifier les institutions vénérables des générations passées.

(33) Reg. cap.

Parmi ces modifications, seules ont pu aboutir aisément celles qui dépendaient uniquement de la volonté d'un homme, l'évêque, ou de l'accord de deux particuliers. La suppression des abbayes s'est faite grâce à la quasi-unanimité des intéressés. Mais l'opposition d'une ou de plusieurs communautés, de clercs ou de laïcs, a suffi à rendre difficiles et le plus souvent impossibles de nombreuses tentatives. En soulignant l'extension de l'incrédulité, la dépravation des mœurs, plus simplement la fréquence des infractions au droit canon, les clercs des bailliages principal et secondaires d'Evreux mettaient en relief leur impuissance à se réformer d'eux-mêmes, et c'est à l'ensemble des trois ordres qu'ils faisaient appel: "L'influence graduelle de la discipline ecclésiastique sur la religion, de la religion sur les mœurs, des mœurs sur la constitution de l'Etat démontre que le rétablissement de la discipline ecclésiastique n'est pas un objet indifférent ni étranger à l'assemblée générale de la nation " (34).

C'est à suivre ses traces que le Clergé appelait les Etats-Généraux. Hélas!

(34). Hippeau, Gouvernement de Normandie, t. VII, p. 437, 445.

DEUXIEME PARTIE

L'ESPRIT RELIGIEUX

CHAPITRE I

LE LEGS DU XVII^e SIECLE

Si les Chartreux tirent gloire de ne pas avoir été réformés au cours des âges parce que le besoin ne s'en est jamais fait sentir, peu d'institutions ecclésiastiques peuvent se flatter d'avoir répondu aussi fidèlement aux vues de leurs fondateurs. La transition entre le Moyen Age et l'époque moderne a été accompagnée dans ce domaine d'une décadence générale et profonde. Une réforme était donc ardemment souhaitée par de nombreux contemporains d'Henri IV. L'histoire de l'admirable renaissance religieuse du XVII^e siècle comprend donc en même temps que l'exposé des divers moyens mis en oeuvre pour la réaliser, le tableau des abus à atténuer ou à supprimer. Chaque amélioration apportée dans un domaine donné souligne la foi, l'ardeur, la sensibilité des uns, la tiédeur, l'hostilité, l'incompréhension des autres. Le problème se complique encore quand un même agent fait partie des deux camps, favorisant certaines

manifestations du renouveau dont bénéficient les autres, esquissant pour lui-même les prescriptions trop strictes du droit canon. Les conséquences en sont particulièrement graves quand il s'agit d'un évêque. Pour toutes ces raisons, l'expansion de la réforme catholique est plus ou moins visible dans le temps, dans l'espace et suivant les diverses institutions.

Dans la mesure où l'histoire du diocèse de Lisieux est actuellement connue, le rôle des évêques dans la renaissance religieuse du XVII^e siècle semble avoir été primordial, affirmation moins naturelle qu'elle ne paraît a-priori : l'absentéisme est en effet un caractère commun à presque tous les prélats de cette période : Rouxel de Médavy (1598-1617) ne prend possession de son siège que douze ans après sa nomination, Guillaume du Vair (1617-1621) qu'un an avant sa mort, tous deux pour des raisons politiquement légitimes (1); Philippe Cospeau (1636-1646), confesseur de Louis XIII, considéré de son temps comme le modèle des évêques, est tellement attaché à Paris qu'il faut un ordre spécial de Mazarin pour le contraindre en 1643 à résider, à l'âge de soixante-douze ans (2). Léonor I^{er} de Matignon (1646-1676) habite son château de Lonrai près d'Alençon la plus grande partie de chaque été; son neveu Léonor II (1676-1715) séjourne en plus à multiples reprises à Paris (3). Cependant leurs initiatives, l'appui qu'ils donnent aux réformes nées plus ou moins spontanément, constituent à travers tout le siècle une politique persévérante en faveur d'un renouveau dans plusieurs domaines.

Il se manifeste d'abord, comme partout ailleurs, par le grand nombre des fondations de couvents : de 1613 à 1683, mais

(1) Nous ignorons si Guillaume Alleaume (1622-1634) donna dans ce travers. Ces renseignements et beaucoup de ceux qui suivront sont tirés de Formeville, §338, t.II.

(2) Livet, Cospeau, §343, p.53-64.

(3) Piel, §342, t.I, p.769.

surtout à la fin de la première moitié du siècle; Capucins, Ursulines, Augustines, Carmélites, Dominicaines, Bénédictines, Soeurs de la Congrégation, de la Providence et du Bon-Pasteur sont établis à Lisieux, Orbec, Pont-Audemer, Honfleur, Pont-l'Evêque, Livarot.

Le souci de la formation morale et intellectuelle du clergé paroissial anime aussi ces évêques. L'édition d'un Manuel à l'usage des curés en 1614, d'un Bréviaire en 1624 et 1704, d'un Rituel en 1661 assure un minimum de science liturgique et de mystique. La présence de plusieurs prescriptions à travers les Statuts du diocèse, parus en 1649, refondus en 1679 et souvent réimprimés jusqu'en 1710, souligne en même temps que l'effort de l'épiscopat, la permanence des abus : des membres du clergé fréquentent les cabarets, chassent, se livrent au négoce; des curés s'abstiennent de la retraite de six semaines qui précède leur entrée en fonction, ou ne résident pas régulièrement (4). L'institution d'un synode annuel et de calendes mensuelles par Léonor Ier permet cependant une certaine surveillance. Si le même évêque se préoccupe dans un mandement des dispositions qu'on doit apporter en recevant les saints ordres, il fait oeuvre plus pratique en confiant à St Jean Eudes en 1653 la fondation d'un séminaire et la réorganisation d'un collège mal administré et devenu une pépinière de prêtres ignorants et indisciplinés (5). Son successeur parfait en 1704 la formation de son clergé par l'établissement d'un petit séminaire qui donne un enseignement semblable au premier, mais s'adresse à des étudiants pauvres gratifiés de bourses. L'épiscopat est aussi très favorable à l'activité de Dom Georges, abbé régulier du Val-Richer dans l'exemption de Cambremer. Les Conférences ecclésiastiques qu'il y a fondées ont beaucoup de succès et s'étendent au diocèse de Lisieux. Léonor Ier en établit une à Orbec en 1672. Elle y prospère. Les notabilités de la ville sont honorées d'assister à ses séances. L'intendant, de passage

(4) A. D. Cos, G 63.

(5) Bonnenfant, Séminaires normands, §325, p. 147.

à Orbec, est prié de prendre part à l'un de ses repas et pratique "avec joye la pénitence qu'il exerça pendant tout le disné, ne mengant que des viandes fort grossières et gardant le silence avec toute la compagnie pendant tout le repas" (6). En 1677, l'évêque crée, dans chaque doyenné, une Conférence qui entretient les meilleurs rapports avec ses voisins.

La sollicitude du chef du diocèse s'étend évidemment à tout son troupeau. Guillaume Alleaume accomplit une visite pastorale, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps. On s'inquiète de savoir comment le devoir pascal, la sanctification du dimanche sont assurés, si la sacristie est suffisamment garnie, si les comptes du trésor sont bien tenus, si des foires ou marchés n'ont pas lieu dans les cimetières (7). Léonor II fonde en 1683 les Soeurs de la Providence "pour la gloire de Dieu et le salut des âmes en procurant de tout son pouvoir l'instruction à ses peuples et surtout aux pauvres de la campagne" (8). Dès 1703 elles sont connues dans une quarantaine de paroisses. Mais l'oeuvre la plus importante aux yeux des évêques reste celle des missions. Philippe Cospeau, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement (9), supérieur des Bénédictines du Calvaire, appelle dans son diocèse le Père Maunoir, et surtout St Jean Eudes comme nous allons le voir. Plus tard, en 1704 les Jésuites font une mission à Pont-Audemer. En 1709, le

(6) G-A. Simon, L'apostolat liturgique à Cambremer, §64; A.D.Cos, H Suppl. 1380; Veraquin, Conférence d'Orbec, §109.

(7) A.D.Cos G 49. Les A.D.Orne ont gardé les procès-verbaux de visites faites au début du XVIII^e siècle dans le diocèse de Sées. Pour Lisieux, nous n'avons trouvé que la réponse du curé de Mézidon à un questionnaire, probablement imprimé, en 1702. A.D.Cos, G Mézidon.

(8) A.D. Cos, G 4.

(9) Bonnenfant, Séminaires, §325, p.146. Pont-l'Evêque aurait été touchée par cette oeuvre, Féron, Le jansénisme en Normandie, §97, p.276.

second Matignon donne 2.000 l. pour une mission décennale à Lisieux, et sans attendre que l'intérêt de cette rente soit suffisant, il en organise une en 1711 à la cathédrale; mais il oublie de demander l'accord du chapitre qui proteste (10).

Les communautés religieuses séculières ou régulières ont en effet suffisamment d'importance pour gêner le mouvement de réforme dirigé par l'épiscopat. Leur attitude est parfois équivoque. Certes, à côté du Val-Richer, centre efficace d'évangélisation, les abbayes de St-Evroult en 1625, de Bernay en 1628, de Préaux en 1650 sont occupées par la Congrégation de St-Maur (11), mais des procès retentissants avec le clergé paroissial, pendant tout le XVII^e siècle, contrecarrent l'édification que le peuple retirait du spectacle de la vie religieuse du monastère de Bernay; mais les moniales de St-Désir manifestent surtout leur activité en trainant devant les tribunaux la fabrique, le curé, le chapitre de la cathédrale (12); mais en 1713 une visite à St-Léger de Préaux prouve que l'abbesse fait vivre sa famille aux dépens de la communauté (13).

Le chapitre en particulier est le centre d'une lutte perpétuellement renouvelée entre ses divers membres. Si tous les registres capitulaires de cette période, sauf un ou deux, ont disparu, il reste encore quelques traces des scandales qui obligèrent le chapitre, au cours du siècle, mais plus fréquemment dans sa première moitié, à prononcer des sentences contre des chanoines ou des chapelains concubinaires et ivrognes (14). Le renouvellement périodique de certains statuts montrent le

(10) A.D. Cos, H Suppl. 168; G 102; G 79.

(11) G-A. Simon, La Réforme de St-Maur en Normandie, §174, p. 592, 596.

(12) A.D. Cos, G St-Désir; H St-Désir, n° 5; A.M.Lx, G G. Au cours d'un de ces procès, deux Matignons, frère et soeur, l'un évêque, l'autre abbesse, sont obligés de plaider l'un contre l'autre (1699-1702).

(13) A.D. Cos, G 50.

(14) A.D. Cos, G 57, et Formeville, §338.

peu de cas qu'on en faisait : on peut en déduire que plusieurs chanoines fréquentaient les cabarets, simulaient des maladies pour se dispenser des offices, s'abstenaient le plus longtemps possible de se faire promouvoir aux ordres supérieurs, omettaient de communier ou de célébrer la messe aux cinq grandes fêtes (15). Les notes informes d'un chanoine, probablement du promoteur, contenant les points de discipline à soumettre aux chapitres généraux de 1687 à 1692, offrent quelque intérêt. Des abus de gravité très diverse sont mis sur le même plan; il propose d'ordonner des pertes contre les chanoines qui viennent à l'obit après les vêpres et en sortent avant le Confiteor des complies, "cette affectation témoignant trop la mauvaise disposition avec laquelle ils assistent à l'obit", mais aussi contre les sous-chantres qui entonnent par inadvertance un psaume pour un autre, "attendu la grande distraction que cela cause dans tout le choeur"; il faut agir contre les chanoines qui ne résident pas, et empêcher les chapelains d'utiliser la grande porte qui est réservée au grand choeur. A ce réformateur zélé, mais trop exigeant, s'opposent quelques membres du chapitre beaucoup moins enthousiastes. Quand le premier reproche aux chanoines qui font leur année de rigueur d'assister très irrégulièrement à l'office, de ne jamais chanter, ou de dire leur bréviaire en leur particulier pendant les messes des morts, les seconds qui profitent de leur âge respectable pour interpréter les Statuts, s'empressent de leur raconter que de leur temps on ne faisait pas tant d' "excès" (16). Malgré ces luttes secrètes ou ouvertes, les réformateurs triomphent peu à peu au sein du chapitre. Ils concourent également à la politique épiscopale par la juridiction qu'ils possèdent sur les paroisses de la ville et de la banlieue. Une ordonnance du doyen de 1675 règle plusieurs points qui seront repris plus tard par les Statuts Synodaux, concernant le clergé paroissial, le catéchisme, les charités, etc. (17).

(15) B.M. Caen, Coll. Mancel 85.

(16) A.D. Cos, G 86.

(17) A.D. Cos, G 79.

Ses visites dans les paroisses permettent de la faire appliquer (18). Pourtant, comparée à celle de l'épiscopat d'une part, à celle du clergé paroissial et des fidèles de l'autre, l'oeuvre du chapitre dans la renaissance religieuse donne encore plus l'impression d'un échec partiel.

Les paroisses rurales et urbaines ont en effet connu à cette époque un renouveau incontestable. Dans l'état actuel des questions il est difficile d'attribuer à chacun la part exacte qui lui revient. Clergé local, clergé régulier, missionnaires, noblesse, bourgeoisie, communautés d'habitants ont rivalisé d'ardeur dans la manifestation de leur foi et de leur charité; cet élan qui se propage à travers tout le siècle et qui attire à juste titre le regard, laisse aussi, dans le temps et dans l'espace, des zones de tiédeur ou même d'hostilité.

La fondation du séminaire par Léonor Ier, l'appui donné aux Conférences ecclésiastiques ont de bons résultats. Si plusieurs curés ne résident pas, appelés par leurs fonctions de chanoines et même d'archidiaques (19), une petite minorité de prêtres au moins possède une valeur intellectuelle et une rectitude morale certaines. D'après Pomereu, en 1698, les ecclésiastiques de la généralité d'Alençon "sont de très bonnes moeurs et s'acquittent des devoirs et fonctions de leur état; mais l'on ne voit pas que beaucoup se distinguent dans aucun genre de science, piété ou vertu". Cet éloge mitigé est suivi d'un autre sans restrictions pour Dom Georges. L'abbé du Val-Richer "mène avec ses religieux une vie dont la dévotion et la piété édifient beaucoup le public et attire en cette maison beaucoup de retraites de gens de bien et de qualité" (20). Ce régulier exerce en effet son influence non seulement sur les ecclésiastiques, mais aussi sur les laïcs, en donnant aux cérémonies une majesté qui frappe les fidèles, en les associant à la liturgie dont il leur dévoile les mystères, en leur expli-

(18) A.D. Cos, G 47.

(19) G-A. Simon, Bonne Semence, §363, n° 343, nov. 1932.

(20) Duval, Pomereu, §307, p. 64.

quant lui-même le catéchisme (21), en prêchant des missions (22). Cospeau fait aussi appel, nous l'avons vu, à deux célèbres missionnaires, le P. Maunoir et St Jean-Eudes. Quatre missions, à Bernay, Orbec, Grandcamp et Chambrais, occupent le Père Maunoir pour la seule année 1640. Celle d'Orbec est favorisée d'un miracle; son succès en est d'autant plus vif, même auprès des prisonniers, privés de la messe depuis deux ans, qui obtiennent promesse de l'avoir tous les jours de précepte. A Grandcamp, pour faciliter la bonne volonté de ses paroissiens, le curé nourrit à ses frais pendant huit jours "les pauvres habitants de la campagne" (23).

L'action de St Jean-Eudes est encore plus profonde; soit pendant son séjour à l'Oratoire, soit après la fondation de la Congrégation de Jésus et Marie, de 1638 à 1666, il prêche au moins 19 missions dans le diocèse, dont 5 à Lisieux. Il est difficile d'interpréter les résultats de cette évangélisation. Même quand le P. Martine donne quelques détails, on ne peut savoir dans quelle mesure il a exagéré la situation de telle paroisse pour exalter plus commodément l'éloquence de son héros. Apprenons cependant qu'à Marolles, en automne 1651, "les peuples approchoient rarement des Sacremens, la plupart seulement à Pâques; encore n'étoit-ce souvent que par manière d'acquit et pour sauver les apparences; qu'ils n'assistoient point les dimanches et les fêtes à la messe et aux offices publics. Cherchant la cause de cette absence de piété, il crut la trouver dans le peu de soin que l'on apportoit à la célébration de l'Office divin : les cérémonies du culte se faisoient en effet très mal dans cette paroisse." A Bernay, la situation était à peu près pareille, mais après le passage du fondateur des Eudistes en été 1651, "le pieux usage de la communion plusieurs fois dans l'année se répandit dans toutes les paroisses d'alentour, où la plupart n'en approchoient qu'à Pâques" (24). Pour-

(21) G-A. Simon, §64.

(22) G-A. Simon, §363, n°167, fév. 1918. Mission à Beuvron.

(23) Séjourné, Maunoir, §63, t. I, p. 70, 72, 80-81.

(24) Martine-Le Cointe, Jean Eudes, §61, t. I, p. 335-336 et passim; Arch. Eudistes, ms. 29, p. 304.

tant d'après le Journal des missions du P. Maunoir, sa mission dans la même ville en 1640 avait remporté un éclatant succès traduit par des cérémonies magnifiques et une procession mémorable (25).

Quelques renseignements épars permettent de confirmer que les fidèles communiaient plusieurs fois par an, au moins dans certaines paroisses. La confession et la communion le jour de l'entrée étaient parfois exigées dans quelques confréries (26).

Une imagination débordante permit à la piété du XVII^e siècle de se manifester de façons très diverses. Messes, offices, première messe des dimanches et fêtes, processions, saluts du Saint-Sacrement, sermons, missions, petites écoles, lampe du sanctuaire, cloche des agonisants, feu de la Saint-Jean furent l'objet de fondations plus ou moins nombreuses. Les pèlerinages connurent un vif succès, proches ou lointains : La Couture de Bernay, La Délivrande, St-Sébastien de Préaux, Le Mont-Saint-Michel (27). L'exposition du Saint-Sacrement dut être règlementée pour éviter des abus (28), tant elle devenait fréquente.

Missions, pèlerinages, dévotion envers le St-Sacrement trouvaient leur aboutissement dans la fondation d'une Confrérie. La floraison anarchique qui a recouvert de confréries le diocèse de Lisieux au XVII^e siècle ne facilite pas la tâche de l'éru-
dit, souvent arrêté dans ses recherches par la disparition des sources : démontrer l'existence d'une confrérie donne une indication intéressante, trouver la date de sa fondation permettrait d'utiles recoupements. Il est ainsi presque impossible actuelle-

(25) Séjourné, §63, p.70.

(26) Du Motey, Clairefeuille, §394, p. 149; Gourmaceul, Vimoutiers, B.M.Lx, Norm. 929, p.62; Chap. de Bx, 964, fol. 259; G-A. Simon, §363, n° 150, sept. 1916; Deville, St-Sacrement de Pt-l'Evêque, §149, p. 113

(27) Blais, Bernay, §379; G-A. Simon, §64, n°296; Godescard, Préaux, §167; Couriol, Le Sap, §396, p. 126, 146, etc.

(28) A.D. Cos, G 63.

ment de connaître la période de leur plus grande extension, les motifs de leur naissance, du choix de leur nom. Le Saint-Sacrement, le Rosaire sont les dénominations les plus fréquentes; le Saint-Nom-de-Jésus, N-D-du-Mont-Carmel, les Saints-Anges se rencontrent en moins grand nombre; des saints locaux sont utilisés assez rarement. Plusieurs Confréries ont été fondées au moment d'une mission : celle du St-Sacrement à Ste-Catherine d'Honfleur par St Jean Eudes en 1644; celle des Sts Anges à Beuvron en 1686 par Dom Georges (29). C'est certainement le cas de plusieurs autres. Les Confréries de Charité, spéciales à la Normandie, sont destinées, on le sait, à l'inhumation des défunts de la paroisse et éventuellement des paroisses voisines : un réseau de Charités a doublé au XVIII^e siècle celui que le Moyen Age avait fondé. Cette extension est-elle due aux épidémies, particulièrement à la peste, qui ravagèrent les populations à plusieurs reprises ? Nous ne saurions le dire (30). Si le règne de Henri IV voit peu de fondations, le reste du siècle en est abondamment pourvu, dans les périodes qui précède, accompagne et suit le temps des missions de St Jean-Eudes. A Serquigny la Confrérie du St-Nom-de-Jésus est signalée dès 1601. Des Confréries du Rosaire sont fondées entre 1622 et 1633 à Auvillars, St-André-d'Hébertot, Le Merlerault, Le Pin et Bourgeauville. A Honfleur, les quatre paroisses voient s'échelonner les fondations sur tout le siècle : le Rosaire avant 1622, le St-Sacrement en 1624, 1644 et 1717, le St-Nom-de-Jésus en 1651, Ste-Cécile en 1663, St-Michel en 1664, la restauration de Ste-Anne en 1699. Par contre, au Sap, c'est entre 1686 et 1689 que les Confréries du St-Sacrement, du St-Sauveur et de St-Michel se surajoutent à celle de la Charité fondée avant 1671 (31). L'exemple de Lisieux montre la faveur que rencontra-

(29) Bréard, Confréries d'Honfleur, §145, p. 234; G-A. Simon, §363, n° 168, mars 1918.

(30) Le patronage de St-Roch donné en 1611 à la Confrérie de Cheffreville n'est peut-être pas une coïncidence. G-A. Simon, §163.

(31) A.D. Eure, C 2197; Martin, Rosaire dans le Calvados, §150, p. 16; Bréard, §145, p. 191; Couriol, §396, passim.

ent ces associations : en 1682 la ville comptait au moins vingt trois Confréries de dévotion, Charités, St-Sacrement, N-D-du-Mont-Carmel, de-Liesse, du-Remède, etc., sans compter les Confréries corporatives (32).

Cet élan de foi en vagues successives qui traverse tout le siècle coexiste cependant avec des manifestations beaucoup moins admirables. Sans parler d'une sorcellerie très vivace (33), il faut signaler des traces incontestables de tiédeur. Avant 1675 et en 1701, on a dû supprimer plusieurs fêtes d'obligations, occasions de libertinage et de débauche (34). Les cabarets restent parfois ouverts pendant les offices; des jeux et des danses ont lieu au même moment. Les Confréries elles-mêmes donnent naissance à des abus : des querelles de préséance, des festins plantureux, des bagarres, des procès alimentent autant leur histoire que les fondations dont elles sont l'objet (35). La tiédeur se traduit par une assiduité très relative aux offices et parfois, même avant la fin du siècle par la disparition de la confrérie (36).

Cependant, au moment où la conscience européenne subit une crise incontestable, la renaissance religieuse est toujours à l'ordre du jour dans le diocèse de Lisieux. Si même certains points, surtout les villes, ont été touchés par elle dès la première moitié du siècle, ailleurs, en particulier dans les paroisses rurales, son succès n'est visible que sous le règne personnel de Louis XIV. Une foi active anime les habitants. Les

(32) A.D.Cos, H Suppl. 70; Vasseur, La Maison-Dieu de Lisieux, §187, p.154.

(33) Le curé de Préaux sera condamné pour ce motif vers 1693. A.D. Cos, F 1952, p.202. Piel, II, 23.

(34) Formeville, §338, t.I, p.280; A.D. Cos, G 102.

(35) A.D. Cos, G 63; Vasseur, §187, p.154; etc.

(36) A.D. Cos, G 71; Martin, §150, p.79 : Le Rosaire de Bourgeauville, fondé en 1633, disparaît, puis reparait en 1689.

tièdes n'attendent qu'une occasion propice pour vivifier leur formalisme. Sensibles à la notion du péché, c'est à un Dieu Rédempteur qu'ils adressent leurs prières et consacrent leurs oeuvres. Conscients d'appartenir à une Eglise qui exige de ses membres une étroite union entre eux, ils manifestent leur foi et leur charité en des associations où se mélangent harmonieusement toutes les classes. Liés par la prière et le souvenir au monde des morts, ils ne demandent qu'à poursuivre ici-bas l'effort des générations passées.

CHAPITRE II

FERVEUR ET FORMALISME.

Le renouveau catholique du XVIIIe siècle a permis chez de nombreuses âmes d'élite l'éclosion d'une religion personnelle. Sous la poussée d'une ferveur contagieuse, mais souvent éphémère, les diverses classes de la société participèrent aux activités qui concrétisaient cet épanouissement, sans peut-être approfondir les raisons de leur foi, en ajoutant des confréries et des dévotions nouvelles aux cadres traditionnels de l'Eglise. Mais une partie importante de la population fut peu touchée par ce mouvement ou resta complètement en dehors. Ainsi au XVIIIe siècle comme à la période suivante trouve-t-on des marques de ferveur et des traces de formalisme dans le clergé, au sein des confréries et à plus forte raison parmi les fidèles.

Quelle était donc la valeur morale du clergé? Les fonds judiciaires, disparus ou non consultés, donneraient à ce sujet des renseignements intéressants, mais partiels. Des pièces dispersées signalent pourtant çà et là des scandales: Brancas qui déclarait, probablement au début de son épiscopat, son clergé "admirable", sauf un très petit nombre de curés à la nomination de réguliers", doit renouveler en 1730 les Statuts de son prédécesseur sur la chasse, le port de la soutane, la résidence, la fréquentation des cabarets. En 1764, le curé

de St-Julien-sur-Calonne s'est tellement livré aux excès du vin que son esprit es est aliéné et qu'il est hors d'état de célébrer l'office divin. À La Brévière, en 1787, a succédé par résignation à un prêtre scandaleux son visaire ivrogne que l'on doit un jour déposer quelque part au milieu d'une procession des Rogations, et qui s'obstine à refuser la permutation contre un bénéfice simple, proposée par les vicaires généraux. "La paroisse a le malheur depuis quelques années d'être livrée à des pasteurs qui lui ont donné les exemples les plus pernicious." Le sçieur Le Rat seroit le cinquième de ce caractère". Le curé de Trouville multiplie les extravagances pendant quinze ans. (I).

Y-a-t'il une évolution dans le cours du siècle et dans quel sens? A défaut d'autres documents, le dépouillement des registres capitulaires est significatif. Jusqu'en 1740, et parfois au-delà, la minutie avec laquelle d'austères chanoins relèvent toutes les infractions à la discipline ne nous permet pas de voir une importante minorité de leurs collègues autrement que chassant, titubant, s'abstenant de la résidence ou refusant de suivre les cours de l'Université. La meilleure partie du chapitre est terriblement vexée d'avoir pour trésorier un Groseurdy de Marimont incapable de dépasser l'ordre du diaconat à cause d'une fébrilité manuelle due à l'excès de boisson. Quelle honte le jour où, sa dignité lui accordant la présidence du vénérable corps pour l'élection du doyen, plusieurs chanoines le rencontrent, au bout de la rue Cardin, tenant des discours peu conformes à sa qualité de chanoine et disant "qu'il ne donneroit sa voix qu'à celui qui lui donneroit du vin largement"! Et quelle épiphanie chez des ecclésiastiques qui attendent pour se faire ordonner sous-diacre qu'il y ait une maison canoniale à espérer! Le recrutement de ce "haut-clergé" dans les classes aisées laisse penser que des vocations douteuses

(I) P. just. II, 1. 171, p. 317 ; VIII, p. 359 ;

A. D. Cos, G 63; A. D. Orne, c 548; A. D. S. I., Belbeuf 22.

s'y insinuaient. Mais le petit et le bas-choeurs connaissent de pareils scandales = un chapelain, obligé à une messe quotidienne s'abstient d'entrer dans la cathédrale pendant trois mois; un douze -livres la dit, quoiqu'il soit interdit, et se livre à des malversations; le maître de musique, qui dirige les enfants de choeur, a une " conduite scandaleuse " depuis vingt ans; un vicaire tient en 1727 académie publique de jeu chez lui, et frappe même un père de famille venu chercher sa progéniture; les protestations multipliées du chapitre ne l'empêchent pas en 1745 de continuer. Le vin, la chasse, le jeu, et nous en passons sont donc relativement fréquents à l'ombre de la cathédrale, mais deviennent de plus en plus rares dans la seconde moitié du siècle. Le chapitre devient pourtant ombrageux pour les moindres peccadilles. En 1782 et 1783, les dettes des chanoines Le Dorey et de Barber, qui y joint la non-résidence, mettent " l'honneur " du chapitre en jeu. La crainte du scandale, chez lui comme chez le clergé paroissial, leitmotiv lancinant à travers tout le siècle, semble maintenant correspondre à un sentiment réel: les fidèles s'indignent de ce qui les aurait fait sourire cinquante ans auparavant. (2). Ils ont aussi de multiples occasions d'admirer et d'aimer leurs pasteurs.

La popularité de plusieurs curés a laissé des traces. Sans compter un certain nombre d'entre eux qui furent nommés maires à la Révolution, il faut signaler Louis-Alexandre d'Irlande, curé de la Couture de Bernay, mort en 1740, ne montrant " dans toutes ses actions que la réalité de ce grand mot de l'Évangile: Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur "; l'abbé Le Galloys, habitué dans la même paroisse, qui passe son diplôme de docteur pour mieux soigner les pauvres et s'y ruine; Julien Besnier, curé de Pont-l'Évêque, " très regretté de tout le monde " dans une ville où une sainte émulation multiplie les " bonnes âmes " et les morts " en odeur de sainteté "; Pierre Caillier, curé de Gonnevill-sur-Mer, dont le souvenir survit au XIXe siècle. (3).

Un Réguis, à N.D. du Hamel, montre un extrême souci de ses devoirs de pasteur en même temps qu'un jugement très sain

(2) Reg. cap. 2 et 23 déc. 1718; 23 août et 15 déc. 19; 1^o mars, 4 juillet, 13 nov. 20; 7 août 21; 26 sept. 27; 25 mai 42; 19 juin

sur la distinction du spirituel et du temporel (4). Si plusieurs curés entrent violemment en conflit avec leurs paroissiens pour des questions matérielles, un plus grand nombre, semble-t-il, partagent ses sentiments et les mettent en pratique au risque de s'y ruiner. Vers 1728, le curé d'Aubry-le-Panthou ne porte jamais de grains au marché et les vend à ses paroissiens selon leurs moyens. Bessin, curé de Plainville cinquante ans plus tard, est "dans l'usage de vendre son revenu souvent la moitié moins qu'il ne vaut"(5). Certains sont sensibles aux inconvénients des procès, matériels et moraux: si le curé de Charbec fait reconstruire à ses frais son presbytère, "ayant mieux aimé employer le temps à me loger qu'à plaider", celui de Deauville est opposé aux contestations "qui font haïr des paroissiens et perdre leur confiance"; ce dernier motif aboutit au même résultat qu'à Charbec dans plusieurs paroisses(6). Nombreux sont les pasteurs qui prennent entièrement ou en partie à leurs frais les dépenses de la fabrique, cas particulièrement émouvant à Garnetot et à St-Bazile où leurs revenus valent à peine 2001 en 1728. Ils participent à la décoration de leurs églises: le curé de Soquence offre un contretable, un confessionnal, des lambris(7). Ils assurent à Morsan, à Bazoques, à Beaufay des offices dont les revenus ont été plus ou moins atteints par les billets de banque (8). De leur vivant ou par testament, ils fondent pour eux ou pour leurs paroissiens, comme au XVIIe siècle, des saluts, des processions, des litanies, des missions, des écoles " pour le salut des âmes et de la crainte de Dieu ". Pour des raisons exposées plus haut, mais aussi, par tièdèur, leur nombre diminue considérablement dans la seconde moitié du siècle. Si un prêtre des Monceaux et sa famille fondent encore en 1780 un chapelain " qui dira une messe basse dimanches et fêtes,

82; 29 janv. 83.

(3) Veulin, § 378, n° 43, n° 101; Chap. de Bx, 581; A. D. Cos, F Monographies comm.

(4) P. just. IX, p. 36.

(5) A. D. Cos, G 118; Veulin, § 378, n° 107, p. 134.

(6) A. D. Cos, G 116.

(7) A. D. Cos, G 117, 119.

(8) A. D. Cos, G 116, 118.

FERVEUR ET FORMALISME.

y distribuera 20 s. aux pauvres, aidera au service de la paroisse et tiendra les écoles", près de là en 1783 le curé de Mirbel lègue 500l. aux pauvres à distribuer en cinq ans, mais ne fonde aucune messe pour le repos de son âme(9).

L'aumône envers les pauvres, une des principales charges de leur ministère, est en effet exercée avec beaucoup de soin par les curés. Le développement de la mendicité, on l'a vu plus haut, est un des fléaux de l'époque et les revenus des pasteurs sont insuffisants pour assurer le strict nécessaire aux pauvres honteux, aux mendiants indigènes et passants. A Prê-treville en 1728, le curé ne peut distribuer que 100 l., le tiers de ce qu'il faudrait. Le curé de Touques en 1751 est "au moins chargé de 100 pauvres qui ne périssent de misère que parce que je la partage avec eux" (10). Quelques rares congruistes sont reconnaissants aux gros décimateurs de l'aide apportée: "Soit louée et bénie de Dieu S.A.S. Mgr. l'abbé du Bec qui nous aide à les secourir," s'écrie en 1728 le curé de St-Christophe-de-Condé, mais en 1751 celui du Theil-Nollent est catégorique: "Depuis 1744....., je sçay que l'abbaye du Bec n'a pas donné un seul denier d'aumosne dans ma paroisse". Cet avis l'emporte de beaucoup, et le tableau de la misère qui règne dans les paroisses est le plus souvent accompagné de plaintes contre les gros décimateurs. Le curé de la seconde portion de St-Germain-la-Campagne ~~a-t-il lu La Bruyère? Voici ce qu'il écrit en 1728:~~ (Je ferais) "si cela se pouvait l'aumône aux pauvres....., car dans ces dernières années de Charté, nous en avons vu, avec chagrin, plus de 150 mourir de faim, sans estre assistées par aucun de nos seigneurs les gros décimateurs". En 1751, le tableau n'est guère moins sombre: "Sur le nombre de 150 paroissiens... (10bis), plus de 50 pauvres à soutenir, dont plusieurs par leur indigence et nudité n'osent se produire en public pour demander leur vie, encore moins assister aux offices divins, pour le soulagement desquels les décimateurs et autres principaux de lad. paroisse ne donnent rien, les renvoyants vers le sœur curé, pour leur

(9) A. D. Cos, 6 paroisses, II9; 2 D

(10) P. just. IV, l. 156, p. 335; l. 58, p. 333; l. 125, p. 334.

(10bis) A. Beville.

FERVEUR ET FORMALISME.

faire l'aumosne, comme il y est obligé, disent-ils". Les critiques contre les gros décimateurs ne sont pas toujours implicites. Le curé de Plasnes, à la même date, les met habilement dans la bouche de ses paroissiens en leur attribuant une pensée évangélique qu'il leur a probablement soufflée: " Ils gémissent, ces malheureux, que le Divin Législateur appelle ses membres, et ses enfans de prédilection; ils ont part à la vie aussi bien que les aisés du siècle; et ils la traînent dans l'indigence et les angoisses. Ils murmurent, et toute la paroisse avec eux; et ils ne souffrent qu'avec contrainte et douleur, enlever leurs dixmes par les décimateurs qu'ils regardent comme inutiles, pour ne pas dire à charge "(II).

Toujours en 1751, le curé de St-Aubin-de-Canap-ville jette le masque et lance une violente diatribe contre les moines (I2). Il est d'ailleurs curieux de constater à ce sujet les trois manières dont usent les curés du diocèse, à travers leurs déclarations de revenus en 1728, 1751, 1760, pour montrer leur mécontentement à l'égard des gros décimateurs: ce qu'on pourrait appeler des sommations respectueuses si ces termes n'avaient un sens juridique précis, dont on trouve un exemple en 1728 dans la bouche des curés de Basseneville (I3); l'indignation dont on vient de voir une des expressions les plus fortes, mais qui se rencontre peut-être le plus fréquemment; enfin l'ironie, l'arme de ceux qui ne veulent plus garder d'illusions. On serait tenté a-priori d'attribuer à chaque série de déclarations un type adapté à l'accroissement du mal au cours du siècle. Cela correspondrait peut-être en gros à la réalité. —————>

(II) A.D. Cos, G II6-II9.
 (I2) P. just. IV, l. 90-124, p. 333.
 (I3) P. just. IV, l. 9, p. 336.

FERVEUR ET FORMALISME.

Les curés de la fin du siècle n'auraient pas exprimé leur soumission à l'évêque avec l'humilité de ceux de Basseneville; mais dès 1728, le vicaire perpétuel de Survikle montrait une certaine constance en remarquant: " Le surplus (de la portion congrue), toutes les charges déduites, se monte à viron 5*l.*, et reste aud. V.P*†*, et le dispose en tous tems à vivre comme les A pôtres et à les imiter toute l'année en leur^s Sainte Quarantaine" (14).

Ils arrivent pourtant que la paroisse soit en paix, que les procès ne soient pas en cours entre les habitants et le curé, entre le vicaire perpétuel et les gros décimateurs. Le presbytère et son maître prennent alors une importance considérable aux yeux des paroissiens. En plus de l'homme de Dieu pour les dimanches et fêtes, ils voient en lui l'ami, le confident, l'homme instruit, capable de servir d'intermédiaire entre le village et le monde extérieur, mais aussi connaissant leurs soucis matériels qu'il partage le plus souvent avec eux. C'est le tableau que décrit ingénument le curé de Plasnes en 1751 (15).

Cette familiarité que les habitants entretiennent au presbytère avec le curé, se continue à l'église dans les rapports avec Dieu. Dans ce domaine, le Moyen-Age survit en plein siècle des lumières, malgré l'hérésie protestante, la dévotion mesurée du XVII^e siècle, l'austérité des curés jansénistes. Une sainte innocence, un aimable laissez-aller, c'est le moins qu'on puisse dire, règnent pendant les offices, à la ville comme à la campagne.

(14) A. D. Cos, G 118

(15) P. just. IV, 1. 125, p. 334.

La situation est la même dans toutes les paroisses urbaines: à St-Germain et à St-Désir-de-Lisieux, à Pont-l'Evêque, à Honfleur, à Pont-Audemer, à Bernay, à Orbec, à Vimoutiers, au Merlerault (16). L'augmentation de la population est, pensons-nous, en partie responsable de ce désordre: les assistants, serrés les uns contre les autres, parfois debout et même dehors, voient mal les cérémonies, s'ennuient, gênent le clergé; les enfants, obligés d'assister à la grand'messe, s'agitent, "babillent", jouent aux billes; quand ils peuvent s'en échapper, ils jouent aux cartes et s'entrebattent dans les halles de Bernay; à Pont-Audemer ils rompent un bras de l'Image St-Jacques et cassent les vitraux; à Pont-l'Evêque, "une multitude de fainéants qui viennent de tous côtés extorquer et diminuer les charités dûes aux pauvres du lieu, sous prétexte de playes et ulcères dont ils paroissent couverts, ce qui ne tend pas moins qu'à faire à plusieurs personnes de dangereuses impressions, affectant même le plus souvent d'aller mandier jusqu'aux pieds des autels distraire et incommoder par leurs passages les fidèles qui assistent aux offices "; les chiens y sont communément admis et font quelques dégâts; on s'y promène en papillotes, on y râpe du tabac; au Breil-en-Auge, la messe se déroule pendant que les mères allaitent leurs bébés pour les faire taire et corrigent les plus grands pour faire cesser leurs jeux. L'église St-Léonard de Honfleur en particulier est le théâtre de scènes où l'on retrouve toute la truculence des habitants: "Le coeur qui devrait être libre pour donner la facilité au clergé de célébrer les divins mystères avec toute la décence et le respect dû à la Majesté Suprême se trouve tellement rempli de personnes de toutes sortes d'états, et surtout

(16) A.D. Gos, G St-Germain; St-Désir; Pont-l'Evêque, n° 3, 8 janv. 41, 8 nov. 61; n° II, 18 août 60; Ste-Catherine, 23 nov. 21, 5 janv. 38, 14 avril 65; St-Léonard, 16 fèv. 66, 9 juin 71; Reg. cap., 25 nov. 67, 19 fèv. 68; A.D. Orne, G 745; A.D. Eure, G 1033; A.D. S.I., Belbeuf 21; Veulin, § 378, n° 27; etc.

d'enfants, qui sans aucun respect pour le lieu saint, causent continuellement ou font un tapage affreux avec leurs sabots, tournent la tête de tous costés ou orient de toute leur force et quelquefois même poussent l'insolence au point de se battre jusqu'aux pieds du sanctuaire.....L'on a vu même des personnes assez peu éduquées pour occuper la place du clergé, tandis qu'ils en voyoient une partie debout, ce qui a donné lieu à la plus grande partie de la ville de tourner ce même clergé en ridicule".

Il est difficile d'interpréter l'attitude de ces chrétiens. Ignorance religieuse? Foi en déclin se transformant en formalisme? Manifestations naïves de leur joie de vivre?(17).

On ne peut s'empêcher de remarquer l'importance du pain béni aux yeux des assistants. Entre autres exemples, à St-Léonard, " les petits clers qui le portent n'ont pas la force de résister à nombre de personnes qui, de force et malgré eux, en prennent de grandes poignées, ce qui fait que souvent il ne parvient pas au tiers de l'église et ce qui occasionne beaucoup de murmures de la part des paroissiens " (18).

(17) C'est la solution proposée par Groethuysen, § 277, p. 22; c'est celle aussi qu'on peut retirer d'une réponse du catéchisme à l'usage de la Providence de Lisieux, A.D. Cos, 2 D 1265, fol. 42: "Dieu est beaucoup offensé de ceux qui assiste à la Ste Messe avec irrévérence et peu de respect. C'es un mal d'autant plu grand qu'il es plu commun et sur lequel on ne fait presque point de réflexion.... Ils assiste au plus Saint et au plus redoutable de nos mistères comme il feroient à une sornète ou badinerie de théâtre".

(18) Dans les registres de délibérations, la description de ces

C'est en effet le plus souvent la seule participation des fidèles au Saint-Sacrifice. Malgré la rareté des sources, on peut affirmer sans crainte que la Sainte-Table est peu fréquentée. La fin du XVII^e et les trente premières années du XVIII^e ont connu probablement, pour les clercs non prêtres, le maximum de ferveur à ce sujet. L'obligation de communier aux cinq fêtes solennelles est renouvelée aux chanoines en 1634, 1664, 1665, 1680 (19). Le dépouillement du registre des ordinands de 1711 à 1737 révèle que la plupart des séminaristes s'approchent des sacrements " avec piété, avec assiduité, avec exactitude ". L'un d'entre eux " est connu pour fréquenter les sacrements au moins une fois chaque mois et pour être d'une conduite bien réglée " (20). La période suivante conserve peu de renseignements: le 30 décembre 1770, le promoteur est prié de tenir la main au statut concernant les jours de communion générale, mesure qu'éclaircit les menaces de renvoi renouvelées plusieurs fois de 1767 à 1769 contre les aînés des enfants de chœur, âgés de seize ans, qui avaient négligé de se préparer à leur première communion et d'apprendre leur catéchisme (21).

Faut-il en conclure que les laïcs communiaient moins de fois encore? Pourtant le diocèse de Lisieux bénéficiait depuis longtemps d'une politique favorable à la communion fréquente; les Eudistes tenaient depuis 1653 le collège où passait une bonne partie du futur clergé et de la bourgeoisie du lieu. En 1767 une rédaction des traditions orales de la Congrégation des

abus précède toujours l'institution d'un Suisse. Cette création remplit d'aise le clergé et les fabriques. La cathédrale en acquiert un aussi, à qui le fabricier achète des moustaches, probablement pour lui donner plus d'autorité.

(19) B. M. Caen, Mancel 85.

(20) A. D. Cos, G 61, fol. 104.

(21) Reg. cap. 3 juillet 67, 22 avril 68, 5 avril et 11 août 69. En 1768, "presque plus de communion pour ceux qui ne sont pas prêtres" chez les Pénitents de Bernay. A. D. Eure, H 1202, fol. 136.

écoliers rappelait: "Tous les Congréganistes....ne laisseront passer aucun mois sans s'approcher des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie quand on leur permettra, et les officiers qui doivent être l'âme de la Congrégation tâcheront de se mettre en état de pouvoir en approcher plus souvent "(22).

De plus, en arrivant à Lisieux, Condorcet complétait le catéchisme de son prédécesseur qui ne parlait point de la fréquence des sacrements, et encourageait les fidèles à communier une fois par mois, et aux fêtes solennelles(23).

Il ne resta pas de traces d'un succès éventuel de Condorcet dans ce domaine. Des communions à Noël sont signalées çà et là: à Coulmer en 1728 où le compte du trésorier précise la dépense de chandelle à Noël tant pour l'office que pour les confessions; à St-Hymer où les paroissiens, après avoir assisté à la messe de minuit au prieuré, communiaient à la messe paroissiale(24). Très probablement des traditions locales, surtout à la campagne, réglaient les jours de communion, quand ce n'étaient pas des fondations qui fournissaient à jour fixe confesseurs et prédicateurs: ainsi à Beuvron, à Montailles, à Broglie (25). En ville il arrivait qu'on demandât parfois à communier après la grand'messe: à St-Germain de Lisieux une fondation avait été faite à cette intention (26). Mais le clergé de Pont-l'Evêque manqua de ciboire de 1760 à 1769, et utilisa un corporal à la place (27), preuve qu'il s'agissait d'un vase sacré utile, mais non nécessaire.

D'autres manques de ferveur sont sensibles en différents endroits. A Coulmer, en 1728, les mariés se contentent

(22) A. D. Cos, G 128.

(23) § II4-II7.

(24) A. D. Cos, G II7; H 1809.

(25) G. Simon, § 363, n° 150, n° 168; A. D. Cos, G, 74, II9.

(26) A. D. Cos, G St-Germain, reg. de réductions; P. just. VII, l.

216, p. 358.

(27) A. D. Cos, G Pont-l'Evêque, 25 jan. 61, 27 août 69.

d'une bénédiction et ne demandent pas la messe. A la même date, "l'onn'est point dans l'usage de faire prier Dieu en cette paroisse (Vanecroq) et dans quelques autres des environs ". Deux curés se plaignent d'avoir une audience limitée auprès de leurs paroissiens, celui de Surville en 1728: "Le secours de la parole que le vicaire perpétuel doit en tous tems aux pauvres de la paroisse....est souvent sans effet s'il n'est accompagné d'aumônes", et celui de St-Benoît-des-Ombres en 1751: "Les pauvres, surtout lorsqu'ils sont malades, n'ont pas tant recours à nous pour le spirituel que pour les soulager dans leurs besoins corporels "(28). S'agit-il de paroisses qui ont ignoré le renouveau du siècle précédent, ou sont-elles retombées presque aussitôt dans la routine habituelle? Des observateurs contemporains aperçoivent dans les villes un formalisme croissant. A Orbec, vers 1770, la "messe du prône" dite pendant la grande à l'usage des voyageurs et des malades, attire la " plus part du monde ". A Vimoutiers, la messe de onze heures, dite des parrasseux, ne manque pas d'amateurs (29).

Il est impossible de connaître les résultats des Missions et des Stations d'Avent et de Carême, qui avaient parfois même lieu dans des paroisses rurales. Très souvent, dans la seconde moitié du siècle, les prédicateurs répugnaient à quêter de porte en porte pour leur subsistance, ou bien les paroisses affectaient le chapitre qui leur était réservé à d'autres usages: c'est ce qui eut lieu à Honfleur, à Bernay, à Pont-l'Evêque. Les fondations de missions ne donnaient plus, à la même époque, des rentes suffisantes pour la subsistance des prêtres, comme à Pont-l'Evêque, et à Ste-Marguerite-des-Loges (30).

(28) A. D. Cos, G II7, II8; II9.

(29) A. D. Cos, F 1952, p. 69; B. M. Lx, Norm. 929, p. 85.

(30) A. D. Cos, GG paroisses.

Les Confréries étaient souvent beaucoup plus stables. Cependant celles qui groupaient les anciens pèlerins du Mont-St-Michel étaient obligées par définition à un recrutement périodique. Assez nombreuses dans le diocèse, la plupart réussirent à atteindre l'époque de la Révolution, parfois après des sommeils plus ou moins prolongés (31).

Une histoire d'ensemble des confréries du diocèse de Lisieux au XVIIIe siècle demanderait un long travail; le dépouillement des monographies plus ou moins parfaites parues à ce sujet serait déjà important. On peut pourtant, provisoirement, dégager quelques caractères généraux.

Des fondations jalonnent tout le siècle. Relativement nombreuses jusque vers 1740, elles ne disparaissent pas complètement à la fin du règne de Louis XV. Les Charités de la Roque-Baignard, du Renouard, de Druval sont érigées entre 1726 et 1731. L'Adoration perpétuelle du St-Sacrement est établie à Pont-l'Evêque en 1726 par la mission des Jésuites. A Ste-Catherine de Honfleur, la fondation d'une Confrérie pour la Rédemption des Captifs est proposée en 1735. La Confédération d'amour de N-D. Auxiliatrice est introduite à Lisieux vers 1743. Une Confrérie du Divin Coeur de Jésus est fondée à Pont-Audemer en 1759, une autre est érigée dans l'église des religieuses de la Congrégation à Bernay en 1765. (32). Ces deux dernières créations soulignent le succès du nouveau culte, favorisé surtout par Mgr. de Condorcet. De 1738 à 1768, plusieurs éditions d'offices des Sacrés-Coeurs de Jésus et Marie se succèdent. (33).

Mais la ferveur qui présidait aux fondations du XVIIe siècle n'existe plus. Les recommandations à la communion fréquente sont exceptionnelles: en 1726, les Statuts de l'Adoration perpétuelle de Pont-l'Evêque les mentionnent; mais la

(31) Veucelin, § 160-162; B.M. Lx, ms. II 7, Norm. 929; A.D. Cos, G Pont-l'Evêque; F 1952, etc

(32) G-A. Simon, § 363, n° 396; § 146, 165; A.D. Orne, G 754; chap. de Bx, 577, 687; nouv. eccl., § 78, 12 juin 1759.

(33) § 131-134/.

FERVEUR ET FORMALISME.

grande majorité des Confréries n'exige même plus la communion, le jour de l'entrée d'un nouveau confrère; quelques unes veulent cependant la confession. Au moment où les fabriques trouvent difficilement des trésoriers, où les assemblées du général sont souvent renvoyées, faute d'assistants, les Confréries recrutent à grand'peine de nouveaux membres. A des dates variables, l'inscription des noms sur leurs registres s'arrête quinze ou trente ans avant la Révolution. Les Charités des Cordeliers et de la Couture de Bernay subissent de graves crises vers 1730-1735, se reconstituent malaisément et la première meurt avant 1773. A St-Germain de Pont-Audemer, en 1726 les membres de la Confrérie du St-Sacrement négligent d'assister à leurs offices, en 1743 ils décident de prolonger leur service pour " remplir plus aisément leur nombre "; de 1748 à 1752, ils n'ont aucune activité; de 1754 à 1780 ils se bornent à élire des maîtres, et disparaissent en 1785. La charité de St-Ouen ne subsiste que par les aumônes des fidèles; une partie des frères n'assiste à aucune inhumation; les autres sont surchargés de besogne et demandent l'aide d'anciens frères. (34). En ville et encore plus souvent à la campagne, à la fin de l'Ancien Régime, ce sont les trésors qui administrent les biens des Confréries du Rosaire et du St-Sacrement.

Si le temporel est ainsi entretenu selon la loi, la vie spirituelle n'en connaît pas moins une profonde décadence. La profusion de dévotions très mêlées de superstition, un goût général dans toutes les classes de la société pour le merveilleux et surtout le monstrueux, l'existence d'une sorcellerie vivace (35) renforcent cette impression. D'autres activités non professionnelles attirent encore l'attention des Normands.

(35) § 166-170 ; A.D. Eure, III F 369 ; A.D. Cos, F 1952, passim, G à réintégrer.

(34) § 147, 381 ; A.D. Eure, G 1728, 1723

CHAPITRE III

INSUBORDINATION ET LIBERTINAGE

" Nous sommes pour la plupart tellement absorbés dans des idées temporelles que tout ce qui a rapport à Dieu et au salut de notre âme ne fait presque plus d'impression sur nous. Le prophète a fort bien dépeint les habitans de nos contrées, les des riches habitans de nos herbages lorsqu'il a dit Impinguatus, dilatatus, incrassatus, oblitus est Dei benefactoris sui. Il faut absolument leur donner une forte secousse, sans quoi ils resteront perpétuellement endormis "(1). Cette lettre écrite en 1815 par l'évêque de Bayeux (et Lisieux) contribue à expliquer, dans le cadre local, le contraste religieux entre les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Si le goût de la bonne chère se retrouve à toutes les périodes de notre histoire provinciale, celui de l'individualisme et de l'indépendance semble avoir atteint au XVIIIe siècle un sommet jamais atteint et pas encore dépassé. Ces deux traits du caractère normand ont eu une influence profonde sur la vie religieuse de cette époque.

(1) Rapports de l'archiviste, § 42, 1894, p.4

Si la tempérance du clergé a fait d'incontestables progrès dans la seconde moitié du siècle, il a perdu par son esprit d'insubordination l'influence sur les fidèles que sa valeur morale lui permettait d'exercer. On connaît les sentiments du clergé séculier à l'égard des moines et nous aurons l'occasion de consacrer un chapitre à l'opposition des curés à leur évêque. Mais l'indépendance des habitués de St-Germain - de Lisieux à l'égard de leur curé est l'exemple le plus parfait d'anarchie organisée que nous ayons rencontré pour le diocèse de Lisieux (2). IL montre avec éloquence comment des rapports tendus entre les membres du clergé finissent par diminuer la foi et la piété, non seulement chez les intéressés, mais encore chez les fidèles d'abord scandalisés, puis complices (3). Devant une telle accumulation d'infractions, on regrette de n'avoir qu'un seul son de cloche pour pouvoir vérifier la réalité des faits, d'autant plus que le curé de St-Germain, nous l'avons vu, a eu déjà des contestations avec sa fabrique. Michel Farau a laissé pourtant de bons souvenirs à ses professeurs de séminaires. Il a de l'esprit, il est bon théologien, il s'applique et se conduit avec piété et sagesse, mais il est d'un naturel très mélancolique qui doit le rendre exigeant (4). D'ailleurs, la fabrique confirme le jugement de son pasteur, accord tellement rare qu'il faut le souligner, et quand les habitués se plaignent de ne pas être " remplis de messes " parce que " la piété se refroidit ", elle a beau jeu de répliquer: " Le peuple qui voit de quelle manière on célèbre (les offices) ne doit pas être porté à les multiplier " (5). Cette crise qui se prolonge à St-Germain de 1748 à la Révolution est-elle limitée à une paroisse? A St-Jacques de Lisieux, à la Couture de Bernay, vers 1755-1760, la situation est exactement la même; trois

(2) P. just. VI et VII, p. 339

(3) P. just. VII, l. 153, 180, 246, 290; 334, etc.

(4) A. D. Cos, G 6I, p. 70; G 134, p. 9, 2I.

(5) A. D. Cos, G St-Germain, n° 8. et passim.

tableaux d'un même coloris que l'on pourrait intervertir sans peine. A Ste-Croix de Bernay, la tièdèur des prêtres se manifeste sous une autre forme; Qu'on en juge par ces extraits de deux lettres adressées en 1771 à l'intendant d'Alençon par le subdélégué: " Depuis deux dimanches les pauvres enfermés au dépôt n'ont point de messe. Le curé allègue pour sa justification que les prestres qu'il a dans son clergé reffusent de la dire, tandis que l'autre paroisse où le clergé est moindre fournit une messe tous les jours d'obligation aux prisonniers. Il est visible, Mgr., qu'il n'y auroit point de difficulté à procurer une messe au dépôt si le curé de Ste-Croix vouloit l'y faire dire. Il est égal à un prestre d'aller dire une messe de fondation à la chapelle du dépôt des mandians ou dans une chapelle de la paroisse.

Cette privation de messe est encore arrivée précédemment. Le curé se montre trop affecté de l'établissement de ce dépôt sur sa paroisse pour qu'on croye qu'avec douze prestres qu'il a dans son clergé, il ne puisse point faire dire une messe les festes et les dimanches. C'est évidemment mauvaise vollonté. Je sçay d'ailleurs combien les pauvres du dépôt sont négligés pour ce qui est de leur devoir de chrétien, comme cy l'âme de celui qui est enfermé dans cette maison étoit moins précieuse à Dieu et moins digne des soins du pasteur qui la doit gouverner.....

Il y a, Mgr., dans ce dépôt des enfants sans aucune instruction, des hommes et des femmes qui ne vont point à confesse, qui désirent un prestre et à qui il est difficile de le faire avoir par la répugnance que le clergé de la paroisse où est ce dépôt a montré jusqu'à ce jour pour l'administration des secours spirituels dont les mandians ont besoin " (6).
Le curé de Rôts, dans le diocèse de Bayeux, écrit en 1775 à l'Agence du Clergé: " Tous mes confrères dans notre province qui ont le malheur d'avoir des obitiers dans leurs paroisses sont dans le mesme cas; et nombre de vertueux curés désireroient n'avoir aucunes fondations pour n'estre pas exposés aux vexations

(6) A.D.Cos, G 104; Veulin, § 378, n° 153, p. 137; A.D.Orne, C 280.

de ceux qui les desservent" (7).

L'évêque de Lisieux ne cache pas qu'il "auroit fort à coeur qu'il n'y eût pas un seul habitué dans la ville", probablement scandalisé par leur prétention de considérer le curé comme un Primus inter pares, à une époque où les chefs de paroisse tiennent le même langage au chef du diocèse. Le chapitre de Lisieux lui-même se plaint de voir les curés de la banlieue s'abstenir de leurs devoirs à son égard et se dispenser d'assister à ses processions, "d'où vient que les fidèles abandonnent entièrement ces cérémonies religieuses" (8).

A St-Hymer-en-Auge, la lutte entre le prieur, janséniste, et le curé, "moliniste outré", prend toutes les formes. En 1759, poussés par l'ancien curé, résignataire pour infirmité, deux seigneurs de la paroisse forment procès parce que le curé en exercice a célébré l'office de la nuit de Noël au Prieuré. "Quelques uns de (leurs) joints aimèrent mieuxne point assister à la messe que de l'entendre dans le prieuré". Le jour des Rameaux, le curé voulant récidiver, un huissier fait clameur de haro et le contraint à abandonner le service divin pour se transporter devant les juges à une lieue de distance? Le curé n'est de retour qu'à deux heures de l'après-midi, trop tard pour dire la messe dont sont privés les habitants? En 1763, le curé, à son tour, refuse de considérer St-Hymer, patron du prieuré, comme patron de la paroisse, et lui préfère St-Blaise." On verra (donc) le sieur Toutain et son vicaire commencer la scène par annoncer à leur prône la fête de St-Himer en termes dérisoires et insultants, on les verra.....désertier dès le matin la paroisse le jour de la fêtefermer et emporter les clefs de l'Eglise paroissiale,....dire publiquement qu'on pouroit travailler et que ce n'étoit point une fête d'obligation.....L'esprit dont ces ecclésiastiques....sont animés les a empêchés d'appercevoir la grandeur du scandalle et ils ont au contraire envisagé leur conduite

(7) A.N., G 8 ,649, dossier 23.

(8) Reg. cap., 13 août 85.

comme un exemple d'instruction et d'édification pour le peuple" (9).

Les Charités ne montrent pas moins d'indépendance à l'égard du clergé paroissial. Conscientes du service qu'elles rendent à la société et à l'Eglise en enterrant les défunts, elles se croient autorisées à prendre dans l'administration de leurs biens, dans le maintien de leurs droits, dans la manifestation des sentiments d'union entre leurs membres des licences que l'évêque et les curés tolèrent difficilement. En 1675, le doyen du chapitre, en 1728, Brancas interdisent de participer à plusieurs aux inhumations de la campagne, de faire des banquets, de se livrer à des querelles de préséances. En 1769, Condorcet adresse à son clergé un questionnaire sur les charités portant toujours sur les mêmes abus. (10) A la même date, il abolit les pèlerinages à St-Sébastien de Préaux où se rendent toutes les paroisses et villes environnantes, Vimoutiers, Orbec, Livarot, Montreuil, les Charitons n'étant à jeun ni à l'aller, ni au retour. En plusieurs endroits, les curés doivent céder à une véritable émeute et, malgré la défense de l'évêque conduire leurs ouailles près de la source miraculeuse. A Orbec, les confrères du St-Sacrement font, pendant l'Octave de cette fête, des festins qui durent deux ou trois jours." Dans toutes les maisons bourgeoises, pendant quinze jours ou trois semaines, dans les auberges, on n'entend jour et nuit que réjouissance, des ris, des chants assez tumultueux, ce qui est encore un abus par l'indécence de prendre le St-Sacrement pour prétexte de ces "baccanales" (11).

A ces beuveries indéracinables (12), s'ajoutent de plus en plus, à mesure que le siècle s'écoule en ville et à la campagne, des contestations plus ou moins violentes avec le clergé

(9) A. D. Cos, H St-Hymer. Cf. aussi le cas du curé de Trouville, P. just. VIII.

(10) A. D. Cos, G 47; Pont-l'Evêque, n° 16; Formeville, t. I, passi

(11) A. D. Cos, FI952, p. 216, 67; Contades, Vimoutiers § 37, p. 159.

INSUBORDINATION ET LIBERTINAGE?

paroissial. Plusieurs Charités sont interdites par l'évêque. Le clergé et, dans les villes, les fabriques n'attendent qu'un motif pour les supprimer. En 1784, à la suite du transfert du cimetière, la charité de St-Germain de Lisieux refuse de transporter un corps et l'abandonne dans l'église. Des particuliers veulent la remplacer, mais en sont empêchés " par les menaces qui leur ont été faites par certains quidans qu'on alloit les écharper en revenant ". Sous la menace d'être éteinte, la charité accepte de déposer les corps hors des murs où un tombereau viendra les chercher (13).

A une date inconnue, vers 1765, le curé de Campigny présente un mémoire à la Cour de Rouen sur " l'inutilité des Confréries et Charités et sur les abus qui en résultent ". On trouve dans ce cas particulier un exposé de tous les griefs du clergé: "Rien n'est plus contraire non seulement à la tranquillité des curés dans les fonctions même de leur ministère, mais même à la religion, à la piété des fidèles et au bon ordre qui devroit régner dans les paroisses, principalement dans la maison du Seigneur, que ces sortes de confrairies. Dans le temps de leur érection,..... tout se passoit pour leurs avec édification..... Mais depuis le relaschement et la dépravation des moeurs, depuis que ces sortes de Confrairies ne sont plus composées pour la plupart, ou du moins en partie, que d'yvrognes, de jureurs, d'esprits turbulents et rebelles, qui ne s'y mettent assés souvent que pour avoir occasion de tracasser et d'insulter leurs curés et servir d'instruments à leurs ennemis....., il n'est pas douteux que ce seroit un grand bien d'abolir cette gente rebelle

(12) On peut rapprocher ces incidents de ceux qui provoquèrent les mesures de Mgr. Olivier, évêque d'Evreux, en 1842.

Gf. Vidalenc, L'Eure sous la Monarchie constitutionnelle, § 297.

(13) A. D. Cos, G St-Germain, n° 4.

est dangereuse, en la bornant au seul office d'enterrer les morts

Car enfin on sera obligé de convenir que, quand un particulier, le plus chétif même d'une paroisse, que son curé aura souvent nourri et entretenu, à une fois endossé un chaperon: il se croit au-dessus de tous, ou tout au moins tout à fait indépendant de son curé. Et lorsque malheureusement un curé a pour ennemi un frère de Charité soutenu.....par des ennemis...de quelque autorité: non seulement toute la séquelle de frères de charité sera bientôt contre luy, non seulement toute une paroisse....., mais encore les frères de Charité et tous les habitants des autres paroisses, de sorte qu'un malheureux curé, parce que, pour remplir son ministère et en soutenir l'honneur, parce qu'il aura entrepris de réformer quelque abus et qu'il aura déplu à des frères de charité, il ne sera plus écouté dans ses instructions et tombera enfin dans le dernier mépris.

Et c'est ce qu'a le malheur d'éprouver le sieur Sieurin, malgré que, depuis plus de 30 ans qu'il est curé de Campigny, il n'a rien à se reprocher.....

N'est-ce pas contre le bien public que quatorze ou quinze personnes dont est composée par exemple la Confrairie soit-disant de Charité de Campigny, parmi lesquels sont le plus souvent des malheureux qui n'ont pas de pain et dont la femme et les enfants périssent, se déplacent les jours de travail et perdent chacun leur journée pour aller enterrer les morts, dans des paroisses surtout où il y a déjà des charités ou Confrairies malgré que le Règlement du diocèse le défende....?

N'est-ce pas de même encore un abus et un entêtement de la part des frères de Charité de Campigny d'assister les jours de travail à des services de fondations composés d'un nocturne, de trois grandes messes et d'un Libéra à la fin; pendant lequel office ils ne sont occupés le plus souvent qu'à s'ennuyer et à bailler.....

C'est donc une grande erreur que de conserver dans l'Eglise des sociétés telles que les charités qui ne font qu'y causer de la confusion et du trouble et qui, loin de contribuer à rendre à Dieu l'honneur qui luy est deu, surtout dans son saint

INSUBORDINATION ET LIBERTINAGE.

temp
 temple ne travaillent par leur indocilité et leur rébellion à la voix des pasteurs qu'à le deshonorer"(14).

C'est en des termes aussi durs qu'en 1784 le clergé et les fabriques de St-Jacques et St-Germain-de-Lisieux critiquent la composition des communautés d'habitants. Le transfert des cimetières a mis le feu aux poudres. Les assemblées générales des paroisses, réunies dans les églises, sont composées d'une foule de gens, hommes, femmes, enfants, artisans et menu peuple. Les notables s'abstiennent d'y paraître pour la plupart, ou s'y font insulter." Les gens des dernières classes "... n'y apportent que l'ignorance, l'entêtement et les préjugés inséparables de leur état, et la manière dont ils s'y comportent représente plutôt un attroupement séditieux que l'assemblée d'un corps délibérant pour son bien commun ". A St-Jacques le tumulte empêche de rien décider; le curé et les trésoriers se retirent précipitamment crainte d'une révolte. En 1785, Desperroys, chef des " révoltés ", devient trésorier de St-Germain et c'est aux yeux des autres fabriciers l'abomination de la désolation(15).

La campagne est-elle aussi mal partagée?

Si l'on en croit Couture de Bois-Simon, principal propriétaire de Moyaux qui reçoit les plaintes du public, la paroisse en 1789 vit dans le désordre. Les vicaires ne sont pas payés et manquent des ornements nécessaires; les fondations ne sont pas assurées, les comptes ne sont pas rendus depuis 29 ans, et les divisions font perdre 200 l. au trésor, la maîtresse d'école ne touche ni rétributions, ni " bancs"; deux maîtres d'école, l'un interdit, l'autre approuvé se font concurrence; les ordonnances de l'archidiacre ne sont pas exécutées; un marché public a lieu le dimanche et le cimetière est le rendez-vous des habitants qui y viennent

(14) A. D. S. I. Belbeuf 21

(15) A. D. Cos, G St-Germain, n° 4.

cabaler. " J'ai écouté favorablement leurs plaintes et après les avoir examinés, j'ai trouvé qu'elles étoient presque toutes vraies à la lettre.....Je finis..... en vous faisant observer que le caractère duré et difficile des paroissiens et les divisions qui règnent sont cause que les seigneurs voisins qui s'intéressoient au bien public ont été obligés de l'abandonner" (16).

A Bonneville-la-Louvet, la situation est presque aussi critique et Rambaud, vicaire général, écrit en 1786 au procureur du Parlement de Rouen: "Vous connoissés le caractère et l'esprit des gens de la campagne: ils ne sont sensibles qu'à l'autorité, et la crainte seule les contient; les supérieurs ecclésiastiques menacent inutilement si vous ne les soutenez en qualité de protecteurs de la religion et de ses ministres".

A ce titre, le Procureur général au Parlement ne se risque pas de chômer au moment où lui écrit Rambaud. (17). Certes des infractions à la loi religieuse dans le domaine public ont été relevées par le pouvoir civil, ou combattues par l'évêque, au XVII^e siècle comme au XVIII^e: des marchés ont eu lieu le dimanche ou dans des cimetières, des cabarets ont été ouverts pendant les offices; des habitants ont négligé de tendre leurs maisons pour la procession de la Fête-Dieu. (18). Mais à partir d'une date qu'on peut approximativement fixer à 1775, les plaintes s'accroissent à un rythme accéléré.

En 1780, le curé Réguis doit sévir contre le maître d'école de N.-D.-du-Hamel qui ameute la paroisse contre lui; la même année Condorcet interdit celui de Vieux-Pont qui tient une école mixte; à Bonneville-la-Louvet plusieurs paroissiens protestent dans l'église contre l'interdiction du leur, "mauvais sujet en tout point, jusqu'à receler de la contrebande sous l'au-

(16) A.D. S.I., Belbeuf 66.

(17) Sauf indication contraire, les renseignements suivants seront extraits du fonds Godart de Belbeuf, A.D. S.I. Cf. p. 28

(18) Veuclin, § 378, n° 27.

tel ", et oblige le curé, qui occupe cette charge depuis 42 ans, à se fournir de pain, vin et ornements.

En 1766, le vicomte du Sap, bien que frère du curé de Roiville, prévaricateur, débauché, ne fréquentant pas les Sacrements et n'allant même pas à la messe, maintient plusieurs marchés les jours de fête d'obligation, malgré l'opposition du curé à qui les paroissiens obéissent deux fois, mais pas la troisième. A Vimoutiers et à Beaufour des marchés ont également lieu le dimanche, jour où s'obstine à travailler un paroissien aisé de N.-D.-des Prés.

Il y a beaucoup d'abus dans les salles de café de Bernay situées dans des chambres hautes sans ouvertures sur la rue. De nombreux cabarets restent ouverts pendant les offices. Le tenancier de celui de N.-D.-du Hamel interrompt les cérémonies, fait des grimaces, imite le curé en chaire, insulte les ecclésiastiques. Condorcet est indigné de cette conduite à l'égard de son protégé, apologiste réputé de surcroît. De nombreux billards s'installent en ville et à la campagne: deux au Sap pour deux mille communicants, trois à Cormeilles, où un aubergiste donne à jouer pendant l'office, quatre à Pont-Audemer. A celui de Grèveceeur, il se "fait assés souvent des pertes considérables parce que les fils des herbagers opulents saisissent les occasions d'escamoter des sommes quellesconques".

Le curé de Gacé se plaint à Bertin "que les habitants de sa paroisse se livrent au jeu avec tant de passion que quelques uns y perdent des sommes considérables et que, malgré ses représentations, ils jouent pendant les offices de l'Eglise". Le ministre se demande "s'il n'y a pas de l'indiscrétion dans le zèle du curé, ou même de l'animosité contre ses paroissiens. Il est nécessaire de réprimer l'abus s'il y en a". Qu'en pense l'intendant ? Probablement trouve-t-il que le curé exagère le chiffre des mises, au moins, espérons-le, car il refuse d'intervenir: "Vous avez fait.....des représentations.....sur un jeu de quilles qui s'est établi dans votre paroisse où des particuliers, principalement les messieurs des environs perdent jusqu'à

150 l. et 200 l.....c'est à la justice ordinaire à prendre connaissance de ces abus "(19).

Les " messieurs " du Sap ont des activités plus blâmables et font régner la terreur sur les habitants qui hésitent à les dénoncer à la justice. "J'ai su seulement, écrit le subdélégué d'Orbec, que M^e le chevalier d'Héricour, l'homme du monde le plus violent et le plus haut, étoit celui qui donnoit le ton aux jeunes gentilshommes et.....qu'ils se faisoient.....peu de difficulté.....de menacer, injurier et maltraiter ceux de qui ils croyoient avoir lieu de se plaindre et qu'ils se permettoient la chasse, qui fait leur plus grande occupation, sur toutes les terres indifféremment sans l'agrément des propriétaires et même contre leur volonté; j'ai su de même que M. Malard de La Varende, ayant servi dans un régiment d'infanterie, M.M. de Bocquency, du Bourg et des Hautieux étoient ceux qui se la permettoient le plus fréquemment "(20).

Dans la région, la noblesse n'est pas la seule à se dévergondner. Avec plusieurs autres, le cahier de doléances d'Heugon consacre un long paragraphe à la question: "Comme, depuis plusieurs années, la jeunesse se dérange dans les campagnes, franchit les bornes du respect et de la subordination envers les parents, les mauvais exemples, les sociétés dangereuses précipitent les jeunes gens dans le libertinage; il est à souhaiter, pour le bien de la république qu'on renouvelle les défenses contre les jeux de hasard et le jeu de cartes.....où des enfants de famille, contre la volonté et à l'insu de leurs parents, perdent leur argent, les ouvriers le salaire de leurs travaux.....ce qui ruine les familles, réduit les enfants à la mendicité, cause le trouble et est un scandale pour les gens de bien. Tous ces maux n'arrivent que parce qu'il n'y a point de police dans les campagnes "(21).

(19) A.D. Orne G 572.

(20) A.D. Orne, G 570. Toujours en 1775, La Varende qui dissipe son bien avec une fille débauchée est l'objet d'une demande d'internement à St-Yon par son grand-père.

(21) Hippeau, § 292, t. VIII, p. 244; Cf. p. 289, St-Aubin-de-Scellon; p. 228, Courtonnel.

La situation à Heugon n'est donc pas si tragique car, à l'autre bout du diocèse, "le peuple fait maintenant peu de cas des huis-siers et de la maréchaussée. C'est un malheur, Mgr., écrit-on au Procureur général, ces hommes sont ^{deux} fois pour être crains par le peuple". De fait plusieurs cabarets du pays sont des "retraites à coquin". A St-Aquilin-d'Augerons des jeunes gens mutins et séditieux troublent les assemblées de paroisse, insultent des personnes d'un rang distingué, remettent des libelles et des chansons à des mendiants et à des bergers, sachant qu'il est inutile de porter plainte contre ~~des~~ gens de néant.

Si les campagnes connaissent cette effervescence, on peut juger que les villes n'y échappent pas, bien au contraire. Les arts libéraux de Bernay demandent depuis longtemps (en 1789) la fermeture des cafés, des billards, des clubs, asiles de l'oïveté, du jeu et du libertinage. (22). La jeunesse de Pont-Audemer se déguise en bêtes et court les rues la nuit, inspirée sans doute par les croyances superstitieuses des habitants. (23).

" Depuis plusieurs années (1783) il se commet des délits nocturnes dans la ville d'Orbec."

Quand l'évêque et le subdélégué projettent en 1783 la création d'un bureau de charité à Lisieux, ils n'ont pas seulement en vue le soulagement des pauvres, mais aussi le bien de la religion. Il serait à désirer, proposent-ils, que sous l'autorité du juge de police, des personnes fussent constituées dans les différents quartiers pour empêcher les jeunes gens de s'assembler, de former des jeux pour lesquels ils volent leurs parents, se volent eux-mêmes, perdent leur temps, se querellent avec emportement et se battent à outrance; qu'elles eussent le

(22) Veucelin § 378, n° II, p. 23.

(23) Ganel, § 387, t. 2, p. 199.

droit d'arrêter et mettre en prison au pain et à l'eau pour quelques jours les jeunes gens libertins et indociles que leurs parents ne pourraient retenir chez eux et faire travailler; les curés feraient deux fois par an une visite chez les maîtres tisserands qui occupent les gens du peuple au travail de la laine, ils s'y informeraient de leur exactitude et de leur conduite et, par leurs exhortations, leurs avis, ils tâcheraient de rappeler les mœurs et la religion parmi ces gens qui, par le mélange des deux sexes dans ces sortes d'ateliers, sont corrompus de bien bonne heure. (24). Ces derniers ne manquent pas dans la ville. Quand on propose de transférer le cimetière près de la chapelle au Bois, plusieurs propriétaires s'y opposent: "Le terrain choisi est unréceptacle des libertins et libertines de la ville. Jugez combien il est à craindre que ce cimetière ne soit pollué, la débauche étant aujourd'hui montée à son comble". Le libertinage des sens s'accompagne du libertinage de l'esprit. Dans les années qui précèdent 1776, des libelles en prose et en vers contre d'honnêtes familles et des femmes respectables courent la ville et risquent d'y mettre la discorde. L'un d'eux, intitulé "Bibliothèque à vendre" attribue à des notabilités la paternité d'ouvrages dont le titre résume leur caractère. A côté du maire de la ville, frère d'un chanoine, doté d'une "Généalogie de tous les fils de domestiques avec leurs vies et leurs mœurs actuelles, suivie d'un Traité de la Modestie", le chapitre et la famille épiscopale ont une place de choix:

Les plaisirs de Corinthe en 5 actes, suivis des Petits festins, aux dépens du Haut Clergé.

Les allures de Calotin, par l'abbé Fontaine.

Vie des anachorètes, par l'abbé Prémélé et Hébert, promoteur.

Tartufe déconfit, par l'abbé Despaux.

(24) A.D. Cos, H suppl. 465.

INSUBORDINATION ET LIBERTINAGE.

Faut-il rapprocher de cette manifestation d'hostilité les vols sacrilèges, particulièrement nombreux entre 1783 et 1786, à Touques, à Orbec, à Thiberville et aux environs ? Ils exigent des complicités. De Honfleur, un correspondant du Procureur général lui écrit en effet : " Il est fâcheux que les vols d'églises se continuent si fréquemment sans qu'on puisse en arrêter les progrès. Il est présumable que ceux qui les commettent ont des associés et des relations pour cacher les effets volés, les dénaturer et convertir en des objets qu'il n'est pas possible de reconnoître ". Nous n'accusons pas naturellement les auteurs de libelles d'avoir participé à ces expéditions, probablement organisées par les nombreuses bandes de mendiants et de brigands qui parcourent les routes. Pourtant à St-Aquilin-d'Augerons, ils se fréquentent; et à Thiberville, village placé sur la route de Paris, l'établissement d'un billard en 1789 risque d'être préjudiciable à une jeunesse déjà assez débauchée, d'attirer des étrangers, et d'entretenir une troupe de brigands.

Ce n'est pas un hasard si le nom de mendiants, de maîtres d'écoles, de cabaretiers est souvent revenu sous notre plume dans cet exposé, tendancieux-il repose en grande partie sur des références à un fonds judiciaire, -de la profonde crise morale de la fin du siècle. En comparaison des paysans, ce sont là des gens qui ont beaucoup vu, beaucoup écouté, beaucoup appris, beaucoup critiqué. Mobiles ou sédentaires, ils sont des éléments actifs dans les villages, et ont une grande audience ~~sur~~ ^{auprès de} la jeunesse.

Si cette dernière, sous le règne de Louis XVI, subit profondément leur influence, c'est peut-être moins grâce à leur activité multipliée-le cabaretier a toujours été " l'anticuré du village " (25)-que par le spectacle d'une religion desséchée dont trop de fidèles conservent à grand'peine les cadres et dont une partie du clergé a oublié l'esprit.

(25) G. Le Bras, Transformations religieuses, § 5 p. 41